

Du même auteur:

**Le Général-Major HABYARIMANA, Ed. IZUBA,
Frankfurt 1988 (339 pages)**

**Generalmajor HABYARIMANA, Ed. IZUBA,
Frankfurt 1990 (402 pages) ALLEMAND**

**Aus dem «Busch» zu den «Zivilisierten», Ed. IZUBA,
Frankfurt 1990 (302 pages)
(Edition française en préparation)**

Shyirambere J. BARAHINYURA

RWANDA

**TRENTE DEUX ANS APRES
LA REVOLUTION SOCIALE DE 1959**

Réflexions

*sur le mouvement terroriste Inyenzi
et Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi
dans leurs tentatives de réinstauration
du pouvoir Tutsi au Rwanda*



**EDITIONS IZUBA
FRANKFURT AM MAIN
1992**

ISBN 3-937210-03-X

CIP - Kurztitelaufnahme der Deutschen Bibliothek:
BARAHINYURA, Shyirambere Jean

RWANDA
Trente deux ans après la Révolution Sociale de 1959

Couverture: Shyirambere J. BARAHINYURA
Composition et mise en page: Shyirambere J. BARAHINYURA

Copyright
by
EDITIONS IZUBA
Friedberger Anl. 3A
D-6000 Frankfurt/Main 1
République Fédérale d'Allemagne

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés

ISBN 3-927210-03-X



Aux pères de la Révolution sociale de 1959,
Aux pères de la République et de la Démocratie
telles que proclamées le 28 janvier 1961 à Gitarama,
Aux pères de l'Indépendance Nationale,
Aux victimes de la guerre des INYENZI 1961-1967
Aux victimes de la guerre des INYENZI RAJEUNIS
alias FPR-INKOTANYI, en cours depuis le 1 octobre 1990,

AU PEUPLE RWANDAIS

Aux vaillantes Forces Armées Rwandaises
et à tous les dignes amis du Rwanda
Je dédie ce livre



Table des matières

Avant Propos.....	9
Introduction.....	15

Chapitre premier

1. Origines du conflit.....	21
2. Renforcement de la discrimination ethnique et naissance du régionalisme.....	26
3. Révolution Sociale de 1959.....	30
4. Triomphe de la démocratie.....	31

Chapitre deux

1. Appels du Président Grégoire KAYIBANDA aux réfugiés.....	35
2. Formation des troupes terroristes «INYENZI».....	37
3. Position de la IIème République sur la question des réfugiés.....	39
4. Identité de cause et de méthode entre les INYENZI et les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI.....	41
5. Naissance des INYENZI RAJEUNIS.....	43
6. Les Hutu victimes de leur naïveté: de la supercherie et la mauvaise foi des Tutsi.....	45
7. Le FPR, une organisation monoethniste Tutsi.....	50
8. Les terroristes INYENZI RAJEUNIS face à la réaction populaire.....	59
9. Le FPR est une bande de terroristes anti-démocratiques.....	64
10. Intrigues internes au sein du FPR-INKOTANYI.....	71

Chapitre trois

1. Cotisations et appuis individuels.....	79
2. L'Uganda de MUSEVENI, allié des INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI.....	90
3. La complicité du Burundi avec les terroristes INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI.....	95
4. Autres appuis au Front Patriotique Rwandais.....	102

Chapitre quatre

1. Les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI préfèrent la dictature Tutsi.....	107
2. Partage du pouvoir.....	108
3. Eviter la collaboration.....	109
Conclusion.....	111

Annexes

- Testament politique de M. GASINGWA Germain au peuple rwandais.....	119
- Lettre ouverte à M. KANYARENGWE, Alexis.....	123
- Le plan de la colonisation Tutsi au Kivu et région centrale de l'Afrique.....	126
- Lettre de «BANYENZI, F.» à «SARUHARA, S.».....	130
- Code de conduite du FPR (en anglais).....	134
- Structure du FPR (version de jan. 1991 - en anglais)...	144
- Message du Président Grégoire KAYIBANDA aux réfugiés rwandais.....	154
Notes bibliographiques.....	162

Avant-Propos

Lorsque les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI avec le soutien massif de l'armée régulière ougandaise envahirent le 1^{er} octobre 1990 le Rwanda, ils ont avancé comme prétexte le refus du Gouvernement rwandais de laisser les réfugiés rwandais regagner leur mère patrie. Pourtant, à en croire les autorités ougandaises, cette question était en voie d'être résolue. Comme l'a fait remarquer, le premier Vice-Premier Ministre M. E. KATEGAYA, le 3 octobre 1990, en ces termes: «I would like to repeat the position of the Movement and Government to that all along we have been working with the Rwandese Government to find a political solution to the huge population of Rwandese refugees who have stayed in this country for over 30 years. The last meeting which was held in Kigali from 27th-31st July 1990, had come up with pro-mising ways of solving this long outstanding political problem.»⁽¹⁾

Par ailleurs, lorsque suite à cette invasion mais aussi et surtout suite à l'intervention de l'opinion internationale le gouvernement rwandais changea sa position pour un retour pacifique en acceptant la rentrée inconditionnelle des réfugiés, les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI changèrent de revendication. Ils déclarèrent qu'ils n'étaient pas un syndicat de réfugiés, que la rentrée des réfugiés était le dernier de leurs soucis. Ils avancèrent dès lors leur détermination de «libérer» le peuple rwandais de l'oppression du régime HABYARIMANA! L'opinion internationale, ignorant souvent les réalités socio-politiques et historiques rwandaises se laissa ainsi abuser par ces slogans accrocheurs qui cachent des arrières-pensées inavouées de ces malfaiteurs.

La réalité est que les agresseurs INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI ne visent rien d'autre au Rwanda que la réinstauration du pouvoir Tutsi et ils bénéficient d'un soutien massif de leur congénère Hima en Uganda, le «président» ougandais Yoweri MUSEVENI! Ici je me demande si ce dernier mérite le titre de président vue la responsabilité morale liée avec ce titre. Un président doit être responsable, honnête et doit honorer sa parole. Or, en considérant les déclarations

rassurantes du Président ougandais bien avant l'invasion au Rwanda par ses «boys» comme il aime appeler les terroristes INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI, je ne peux voir en MUSEVENI que ce qu'il est en réalité, un maquisard éternel, leader ougandais contesté et subversif avéré, doué d'une malhonnêteté insidieuse.

Sa malhonnêteté s'illustre particulièrement par la déclaration faite en octobre 1986 lors de sa visite au Rwanda. Il affirmait que personne n'attaquerait le Rwanda à partir du territoire ougandais: «Des rumeurs récentes colportées par des novices en politique disent que les réfugiés rwandais en Uganda se préparent à utiliser l'Uganda comme base arrière pour attaquer le Rwanda. Cela n'est pas possible et ça n'arrivera jamais. Je voudrais vous assurer que jamais cela ne se fera car il n'y a aucune raison pour que cela arrive. Quel avantage cela nous apporterait-il?

Par exemple, le Soudan a récemment permis aux anciens soldats ougandais d'attaquer l'Uganda à partir du territoire soudanais. Nous les avons vaincus, mais nous n'avons pas profité de cette victoire pour attaquer le Soudan. Ce qui nous intéresse c'est de protéger notre frontière. Si nous ne pouvons attaquer le Soudan qui a pourtant permis à des ennemis de l'Uganda de nous attaquer, pourquoi attaquerions-nous le Rwanda qui n'a rien fait contre nous?

Nous ne nous querellons qu'avec ceux qui nous cherchent querelle, et même dans ce cas, la voie des armes ne serait utilisée qu'en dernier ressort. Il n'y a donc aucune raison, ni politique, ni stratégique, ni idéologique qui nous pousserait à aider les réfugiés rwandais en Uganda à attaquer le Rwanda. Ils sont en Uganda en tant que réfugiés. Certains parmi eux sont des immigrants qui sont là depuis longtemps. Certains de ces Rwandais sont devenus citoyens ougandais parce qu'ils font partie intégrante de l'Uganda.

Ainsi donc, ceux qui sont venus en Uganda en tant que réfugiés, s'ils veulent rester en Uganda y resteront au titre de réfugiés. Si vous voulez

les récupérer vous pouvez venir les chercher. Si le Rwanda n'a pas les moyens de les accueillir et ne peut pas les recevoir, ils resteront en Uganda jusqu'au jour où nous aurons trouvé une autre solution. Il n'y a donc aucun problème en ce qui les concerne».(2)

Et pourtant, quatre ans seulement après cette déclaration les mêmes réfugiés envahirent le Rwanda. Le lendemain de l'invasion, le 10 octobre 1990 à Bruxelles comme réponse à la question lui posée à savoir comment voit-il les rapports de combats entre l'armée des terroristes Tutsi et l'armée rwandaise, M. Yoweri MUSEVENI répondit qu'il connaissait bien ses «boys» et leur façon de combattre car c'est lui qui les a formés. Il ne pensait donc pas que l'armée rwandaise serait en mesure de le résister: «I doubt very much that the troops that are there can defeat the rebel force by force. Some of them are our best people».(3)

Le 16 octobre 1990, 16 jours après l'invasion du Rwanda, MUSEVENI déclara devant quelques diplomates accrédités à Kampala: «After all, how do you arrest people because they are discussing going back to their country? [...] if there is one issue on which opinion in Uganda is unanimous, it is the view that Banyarwanda should go back to their country.»(4) Tandis que le Ministre d'Etat à la Présidence chargé des Affaires Spéciales, Monsieur Ateker AJALU déclarait le 13 novembre 1990 devant les autorités du District de Soroti: «...les ougandais sont en effet très heureux de voir les réfugiés rwandais retourner leurs fusils contre le Rwanda et non contre le gouvernement ougandais.»(5) Il n'est pas nécessaire de recourir à des citations pour prouver que M. Yoweri MUSEVENI est le patron des patrons de l'organisation terroriste Tutsi parce qu'il a besoin d'un partenaire favorable au Rwanda - dans le cadre de l'empire Hima-Tutsi dans la région des Grands Lacs - afin de résoudre ses problèmes intérieurs en Uganda.

Les événements ont donc montré que l'invasion du Rwanda n'a pas comme cause réelle le retour des réfugiés, elle est plutôt le résultat d'un

complot ourdi entre les terroristes Tutsi en mal de pouvoir et le président MUSEVENI imbu d'ambitions purement hégémoniques.

Je n'ai pas de doute qu'avec ce livre qui dénonce les visées anti-démocratiques et ethnocentristes des Tutsi réunis au sein du mouvement terroriste INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI, je serai taxé d'anti-Tutsi. Ici je m'inspire des proverbes rwandais pour dire: «Isuku igira isoko» et «Ingwe ntiyafataga ku gakanu yarabwiliywe» dont le sens ethymologique communi est: «Toute chose a son origine». Je préfère cette position réaliste et claire à la phrase popularisante et hypocrite «Je n'ai rien contre les Tutsi» pour ainsi être accepté par l'opinion internationale alors que je sais que les Tutsi sont contre les Hutu. Ils se cachent derrière d'excellents slogans condamnant le monopartisme comme ils l'ont toujours fait dans l'histoire et à titre d'exemple qui s'imaginerait que derrière (UNAR) l'Union Nationale Rwandaise et le Rassemblement Démocratique Rwandais (RADER) se cachaient les féodo-monarchistes Tutsi toujours en mettant quelques Hutu devant pour ainsi détourner l'opinion de la vraie identité! N'est-ce pas le cas du soit-disant - Front Patriotique Rwandais (FPR) - dont le nom n'est pas moins déroutant!

Il est clair que la dénomination des organisations et partis Tutsi ne font que cacher leur solidarité contre les Hutu. Ceux-ci ont alors aussi le droit de s'organiser sur la base de leur ethnie sans pour autant être taxé de racistes. De même que les socialistes, les chrétiens démocrates, se regroupent ensemble sous la bannière de leurs idées socialistes ou de chrétiens-démocrates, de même les Hutu ont le droit naturel d'être ensemble pour défendre leurs intérêts et les acquis de la Révolution de 1959. Tout comme les bavarois en Allemagne et les flamands en Belgique, les Hutu du Rwanda doivent pouvoir se regrouper pour faire face à la solidarité et aux ambitions de domination des Tutsi. Le fait qu'au Burundi les appellations Hutu, Tutsi et Twa ont été rayées des cartes d'identités et que depuis lors il n'y a qu'une seule et unique ethnie des burundi n'a pas empêché que les Hutu du Burundi soient massacrés (il suffit seulement de rappeler en ses souvenirs les massacres des Hutu au Burundi en 1972-1973, et NTEGA-MARANGARA - Burundi - en 1988). Je m'inspire donc de cette triste réalité pour plaider contre l'unité forcée et la fraternité pratiquement inexistante entre Hutu et

Tutsi. Les Tutsi n'ont jamais reconnu, hormis dans des déclarations bidons pour des raisons précitées, leur fraternité avec les Hutu. La déclaration récente du Chef réel des INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI, le Major Paul KAGAME corrobore bien ma thèse. N'a-t-il pas affirmé que: «Tutsi et Hutu peuvent vivre au Rwanda, sans forcément être amis...»⁽⁶⁾ Ce n'est pas en fait en refusant de reconnaître son identité de Hutu que la rivalité ethnique disparaîtra comme par enchantement, mais plutôt par la reconnaissance de la différence et la complémentarité des trois ethnies au Rwanda. La négation de son identité de Hutu risquerait de favoriser les visées hégémoniques des Tutsi. La politique de feu Grégoire KAYIBANDA qui, reconnaissant la réalité des relations entre Tutsi et Hutu a rassemblé ces derniers dans le parti PARMEHUTU pour défendre les intérêts de la masse et mener à bonne fin la Révolution Sociale, devrait être actuellement pour les Hutu d'une grande inspiration.

Je ne vois donc pas pourquoi en ce qui me concerne, je serais obligé de dire que je n'ai rien contre un Tutsi, alors que je sais que ce Tutsi lui, garde la dent contre moi. Là je tromperais non seulement mes interlocuteurs, mais aussi je me tromperais moi-même. Si je m'insurge aujourd'hui contre les Tutsi, c'est suite à ce que j'ai vécu avec eux pendant ma mésaventure dans leur mouvement. J'ai compris qu'il n'en est rien de la réconciliation entre Hutu et Tutsi aussi longtemps que, soutenus dans leur complexe de supériorité par certains éléments malveillants sous l'étiquette des historiens européens, les Tutsi se prendront pour les plus intelligents, les plus malins et les plus beaux du reste de tous les rwandais. Et puis, les Tutsi en général, se présentent aux yeux de l'opinion, comme Tutsi avant d'être rwandais. S'ils sont donc eux fiers d'être Tutsi, je ne vois pas pourquoi je ne serais pas moi fier d'être ce que je suis, un Hutu convaincu pour la cause Hutu!

Je sais et suis conscient du fait, que ce que je publie ici compromet certaines personnalités politiques au Rwanda. Que ces personnes veuillent m'excuser de ma liberté. Les révélations que je fais n'ont pas pour but de faire tort à ces personnes. Elles visent plutôt la défense des intérêts du peuple rwandais. Il faut que ces personnalités sachent qu'entre les individus et mon peuple, le choix, mon choix est clair.

Suite à de nombreuses sollicitations de mes frères Hutu, j'ai décidé de mettre à jour ce que je sais sur les visées arrières des Inyenzi rajeunis. Je l'ai fait avec d'autant plus d'enthousiasme que je voulais apporter ma contribution, si modeste soit-elle à la lutte contre les ennemis du peuple rwandais. J'espère dès lors que le présent ouvrage pourra répondre à leur attente.

Je profite de cette occasion pour adresser mes sincères remerciements à mon épouse, à tous les membres de ma famille, aux amis et particulièrement aux étudiants Hutu de Suisse qui m'ont fait remarquer l'erreur que j'avais commise en m'associant aux terroristes Tutsi. J'espère que nous pourrons désormais lutter ensemble pour mettre fin aux souffrances que le peuple endure du fait de la guerre et pour renforcer la démocratie pluripartite récemment instaurée au Rwanda.

Je saisis également cette opportunité pour transmettre mes hommages et mes encouragements au peuple rwandais et à l'armée nationale pour leur détermination à lutter avec un courage exceptionnel contre l'agression étrangère et le terrorisme Inyenzi.

Frankfurt, le 25 novembre 1991

Shyirambere J. BARAHINYURA

Introduction

La cause des conflits de 1959 était comme aujourd'hui le pouvoir. Les féodaux-monarchistes encore au pouvoir qu'ils voulaient à tout prix garder d'une part, et les leaders Hutu d'autre part, qui contestaient avec acharnement et à juste titre le même pouvoir. Les premiers, pour se maintenir au pouvoir, utilisaient toutes sortes de ruses et de mensonges. Ainsi, ils réclamaient du pouvoir colonial l'autonomie interne et l'indépendance immédiates, ce qui leur aurait permis une main totalement libre dans le maintien de leur système d'oppression dans un «état indépendant».

Les Hutu réunis autour de Grégoire KAYIBANDA, voulaient, eux aussi, l'autonomie et l'indépendance, certes, mais pas dans l'immédiat. Ils demandaient et suppliaient par contre au pouvoir colonial de rester encore au Rwanda jusqu'au moment opportun. Ils avaient besoin de temps pour se préparer aussi bien à l'autonomie qu'à l'indépendance. Ils s'exprimèrent dans la lettre du 14 octobre 1959 adressée au Ministre belge des Colonies (LOGIEST, G. 1988, p.56) en ces termes: «En conséquence, nous supplions le Gouvernement Belge de ne pas nous retirer sa tutelle jusqu'à ce que le peuple hutu, suffisamment émancipé, puisse lui-même défendre efficacement ses droits.» Ils expliquèrent leur position dans la lettre précitée. «...Mais le drame, c'est que par le prestige de la race dominante, par les pressions et les représailles des chefs et des sous-chefs, par l'habile exploitation du sentiment racial anti-blanc et par les facilités et la puissance de l'argent, les Tutsi parviennent à faire adhérer de nombreux Hutu aux partis politiques de leurs oppresseurs.

Le proche avenir politique semble devoir se dessiner comme suit: dans les quelques régions où nos partis hutu, à cadres squelettiques, sans moyens d'intimidation, ni sans argent, ont pu néanmoins et non sans peine cristalliser la conscience hutu, les élections donneront une victoire massive hutu. Mais dans les autres régions, qui sont de beaucoup les plus nombreuses les partis nationalistes féodaux remporteront l'adhésion ignorante ou terrorisée des populations mêmes qu'ils veulent opprimer.

C'est ainsi que le suffrage universel qui, théoriquement devrait donner le pouvoir aux Hutu, dans la conjoncture actuelle, produira leur asservissement.

Même s'il est vrai que les féodaux-monarchistes ont fuit les institutions républicaines et la jeune démocratie rwandaise, résultat de la Révolution Sociale de 1959 et que par conséquent la plupart sont restés depuis lors à l'extérieur du territoire rwandais, ils ne doivent pas faire croire à l'opinion internationale que les autorités rwandaises qui se sont succédées depuis la Révolution de 1959 ont refusé leur retour.

En effet, plusieurs appels ont été lancés aux réfugiés les invitant à regagner pacifiquement leur patrie. L'appel solennel du Président feu Grégoire KAYIBANDA en 1963 (voir le texte intégral en annexe) le démontre clairement. Seulement une infime minorité de ces réfugiés a pu répondre à cet appel suite aux menaces dont ils faisaient l'objet de la part des féodaux-monarchistes impénitents.

Ainsi, compte tenu ce qui précède l'on serait en droit de se demander si réellement, les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI ont un jour pensé ou voulu revenir au Rwanda comme simples citoyens! Ils ont toujours envisagé une rentrée triomphale au Rwanda donc un retour au pouvoir. C'est ici que leur deuxième tentative de justification de l'invasion du Rwanda prend son importance. Que veulent-ils au fait? Veulent-ils réellement le rétablissement d'une démocratie authentique par la chute du régime HABYARIMANA ou pensent-ils plutôt à la réinstauration des institutions féodaux-monarchiques pourtant démantelées par la Révolution Sociale de 1959? Croient-ils réellement être les mieux placés pour défendre les intérêts des masses populaires rwandaises à majorité Hutu opprimée par un régime totalitaire? A-t-on jamais vu des féodaux-monarchistes défendre les idéaux démocratiques? Quoi de plus cynique, de plus ironique, de plus scandaleux que d'entendre soudain une bande qui a opprimé un peuple pendant des siècles, et qui chassée du pouvoir par ce même peuple, prétend se battre pour la bonne cause de ce même peuple?

Comment peut-on prétendre lutter pour les intérêts d'un peuple et entrer en semant la terreur et la désolation au sein de ce peuple? En y regardant de près, on constate que les slogans des INYENZI RAJEUNIS alias FPR Inkotanyi ne diffèrent guère de ceux de leurs pères, ces vrais charcutiers du peuple rwandais pendant les années soixante avec les mêmes ambitions et convictions féodo-monarchiques.

Le présent travail se veut être une contribution à la solution du problème rwandais. Témoin privilégié des événements d'octobre 1990 au Rwanda pour avoir été du 29 septembre 1990 au 17 mai 1991, membre du Comité Exécutif du Front Patriotique Rwandais qui rassemble les dirigeants autoproclamés des Inyenzi-Inkotanyi et leaders non représentatifs des réfugiés rwandais, je vais «démonter» les mécanismes du mensonge éhonté des INYENZI RAJEUNIS alias FPR Inkotanyi afin de rétablir la vérité. J'ai été mêlé sans le réaliser directement non seulement à une gigantesque supercherie mais aussi à la falsification de l'histoire du Rwanda. De ce fait, j'ai été mêlé à la reconquête du pouvoir par les féodo-monarchistes Tutsi qui ont profité - pas pour longtemps heureusement - de ma qualité d'opposant déclaré au régime de Kigali pour abuser de ma disponibilité à contribuer à sa chute. Ils ont cependant ignoré que je suis fils de paysan, fils de démocrate et enfant du peuple. J'ai vécu parmi eux pendant quelques mois, j'ai pu découvrir leurs véritables motivations et leurs objectifs. Nos chemins étant dès lors divergeants puisqu'en réalité la démocratie exclue la féodalité, je n'ai pas, fort heureusement, hésité à leur dire: Adieu!

Je me suis résolu à la rupture le 17 mai 1991. Et dès lors, j'ai décidé de continuer mon combat de démocrate en dénonçant les visées diaboliques des INYENZI RAJEUNIS alias FPR-Inkotanyi.

CHAPITRE PREMIER

Du conflit Hutu-Tutsi

1. Origines du conflit

Le conflit Hutu-Tutsi remonte à très loin dans l'histoire du Rwanda. Déjà, le 14 juin 1898, Richard KANDT, explorateur Allemand écrivait à propos de ce que le Comte von Götzen avait vu avant lui au Rwanda: «...il n'y trouva pas comme dans les autres régions de la colonie (allemande) une population clairsemée mais une population se comptant à des centaines de milliers de nègres bantu qui se nommaient WAHUTU; il trouva ce peuple dans une dépendance d'esclaves vis-à-vis des WATUSSI [...] il trouva le pays divisé en provinces et districts qui étaient sous l'administration suçante des Watussi...»⁽⁷⁾

Ceci va à l'encontre de la théorie Tutsi de nos jours, car, juste avant la Révolution Sociale de 1959, ces derniers prétendaient l'extrême contraire de ce qu'ils diffusent aujourd'hui. Ainsi, niaient-ils clairement et sans aucune équivoque leur parenté avec les Hutu qu'ils considéraient comme esclaves! Aujourd'hui, les mêmes Tutsi disent: «Les Hutu, les Tutsi et les Twa ont toujours parlé la même langue, pratiqué les mêmes coutumes et la même religion. La profonde cohésion du peuple rwandais est basée non seulement sur l'unité linguistique et l'homogénéité culturelle, mais aussi, et il faut le souligner, sur le fait que le Rwanda ne connaît pas de région exclusive pour telle ou telle autre «groupe humain» et que ces grands groupes (hutu, tutsi et twa). Aussi, il faut affirmer et de façon définitive, qu'il n'existe au Rwanda qu'une seule ethnie, celle du «peuple-nation» des Banyarwanda».⁽⁸⁾

Une théorie, à première vue convainquante et pourtant déviante de la réalité rwandaise et déroutante. Déjà les auteurs de cet écrit partent d'un postulat complètement faux en parlant d'une «profon-

«...er fand in ihm nicht, wie in den übrigen Teilen der Kolonie, eine spärliche, sondern eine nach Hunderttausenden zählende Bevölkerung von Bantunegern, die sich Wahutu nannten; er fand dies Volk in knechtlicher Abhängigkeit von den Watussi [...] er fand das Land eingeteilt in Provinzen und Distrikte, die unter der aussaugenden Verwaltung der Watussi...»⁽⁷⁾

de cohésion du peuple rwandais» car nulle part au monde il n'y a eu une cohésion entre l'aristocratie et les serfs. Or il est un fait que l'aristocratie tutsi rwandaise avait fait des Hutu ses esclaves et que par conséquent les rapports sociaux entre les deux ne se limitaient que sur cette réalité. En parlant ici d'une aristocratie tutsi rwandaise on aurait l'impression que le reste de Tutsi n'avait rien à faire avec l'esclavage des Hutus. Loin de là. Car, mêmes les Tutsi de condition modeste se considéraient comme supérieurs aux Hutu les plus riches. Tous les Hutu de quelques conditions sociales que ce soit étaient taillables et corvéables à merci, alors que les tutsi étaient des Chefs jusqu'au plus bas échelon. C'est ce fait qui se manifesta en 1898, dans le comportement des Bahutu qu'en ce moment encore, Richard KANDT ne pouvait pas encore comprendre lorsqu'il rapporta: «Les Wahutu ont un comportement étrange. En présence de leurs maîtres, ils sont braves et réservés et se dérobent aux questions. Mais lorsque nous sommes seuls avec eux, ils nous disent presque tout ce que nous voulons savoir et même ce que je ne voudrais pas savoir, car je suis impuissant devant leurs requêtes et leurs difficultés, lorsqu'ils se plaignent de l'oppression qu'ils doivent subir et de leur privation totale de tout droit. A plusieurs reprises je leur ai dit de se débrouiller eux-mêmes, je me suis même un peu moqué d'eux en leur disant que eux, qui sont cent fois plus nombreux que les Watussi savent seulement gémir et se plaindre comme des femmes.»⁽⁹⁾

Jean Paul HARROY, ancien Résident-Général du Rwanda-Urundi de 1955 à 1961 et donc témoin privilégié des derniers soubres-

«Die Wahutu benehmen sich recht sonderbar. In Gegenwart ihrer Herren ernst und reserviert und unseren Fragen ausweichend; sobald aber die Watussi unseren Lager den Rücken gekehrt haben, und wir mit ihnen sind, erzählen sie bereitwillig fast alles, was wir wünschen und vieles, was ich nicht wünsche, denn ich kann den zahlreichen Mißständen, über sie klagen, ihrer Rechtlosigkeit, ihrer Bedrückung, doch nicht abhelfen. Ich habe sie einige Male auf Selbsthilfe verwiesen und leicht gespottet, daß sie, die den Watussi an Zahl hundertfach überlegen sind, sich von ihnen unterjochen lassen und nur wie Weiber jammern und klagen können.»⁽⁹⁾

sauts ethniques au Rwanda écrit à ce sujet: «ces petits Tutsi» ne faisaient-ils nullement cause commune avec leurs frères en pauvreté les Hutu: par solidarité raciale, ils se raccrochaient à leurs homologues riches et puissants, constituant leurs «clients de première classe», leurs abagaragu de petite noblesse; et, par ailleurs, dans le contexte du mythe soigneusement entretenu: Tutsi Herrenvolk, ils ne manquaient jamais, si misérables fussent-ils économiquement, de rappeler et faire sentir qu'ils appartenaient à la race - à défaut de la caste - supérieure.»⁽¹⁰⁾

«Certains d'entre ces Tutsi de deuxième ou troisième catégorie se rangeaient bien, et même souvent avec fierté ou arrogance, derrière tel grand patron féodal dont ils louaient partout la puissance et servaient alors les intérêts en participant comme agent d'exécution à l'oppression de la masse Hutu. Mais si, à l'exception rare de quelques «collaborateurs» Hutu, on pouvait admettre sans se tromper que tous les oppresseurs étaient Tutsi...»⁽¹¹⁾

Tout appartenait au monarque Tutsi au Rwanda, les hommes, les femmes, le bétail, la terre et tous les autres biens. Il disposait de tout cela à sa guise ainsi que le droit de vie ou de mort. Il délégua ses pouvoirs à ses Chefs mutatis mutandis jusqu'au plus bas échelon.

Les Hutu n'avaient rien du tout. Ils ne pouvaient même pas disposer de leur personne à leur guise. Ils étaient la propriété du roi et de ses Chefs ainsi que leurs biens. Même les produits de la terre n'étaient pas les leur puisqu'au moment de la récolte, la plus grande part (amakoro, imiganura etc...) revenait au roi et à ses Chefs. Les Hutu produisaient mais ne jouissaient guère de leur travail, les Tutsi jouissaient du travail des Hutu mais ne produisaient absolument rien. Les Twa quant à eux étaient les parias de la société sinon les bouffons du roi et des chefs. Certains européens ayant été au Rwanda et au Burundi d'avant la colonisation à l'exemple de Hans MEYER qui in «Les Barundi» définit les Batutsi: «Le Mutussi ne travaille jamais s'il ne fait pas partie de la classe inférieure pauvre; il se borne à s'occuper de ses bovins, pour le plaisir. Le travail est l'affaire des sujets Bahutu et de ce fait une véritable honte pour le Mutussi à laquelle seuls les batussi vraiment pauvres peuvent s'exposer. Etre riche et puissant, pouvoir jouir de la vie dans l'in-

action, voilà la quintessence de sa sagesse, l'idéal qu'il cherche à réaliser avec la plus grande malice et sans le moindre scrupule; chaque individu pour soi et l'ensemble des Batussi contre le peuple assujetti des Bahutu et des Batwa». (12)

Cette stratification sociale sur une base raciale n'a pas été modifiée par la colonisation dont le Rwanda fut l'objet dans les débuts du XXème siècle. Elle s'est plutôt accentuée et s'est étendue grâce à l'intervention des puissances coloniales aux régions montagneuses du Nord du Rwanda que les féodaux Tutsi n'avaient pas réussi à dompter avant l'arrivée des blancs.

Ainsi donc, parler d'une cohésion au sein du peuple rwandais d'avant la colonisation n'est rien d'autre qu'une injure ou plutôt un mensonge. Le fait que les Tutsi ont toujours fait recours au mensonge pour cacher leurs visées obscures n'est pas nouveau. Comme beaucoup d'autres, Richard KANDT aussi, a constaté ce fait: «J'avais l'impression que les Watussi voulaient m'envelopper d'un halo de mensonges, non pas seulement au sujet du Roi, mais pour d'autres personnes également». (13) Richard KANDT a continué son récit en précisant: «Pour quelqu'un qui connaît les Watussi, cela n'a rien d'étonnant. Le mensonge ne blesse en rien leurs conceptions éthiques. Pour eux, c'est un des aspects et non moins noble, de l'affrontement de deux intelligences: l'adversaire est honoré et le vaincu n'est pas frappé par la honte». (14)

Tandis que Hans MEYER a lui aussi confirmé ce fait en écrivant: «Le Mutussi ne dit jamais ce qu'il pense, ou très rarement. Il faut le deviner. Cela va plus loin: le mensonge n'est pas seulement d'usa-

«Mir scheint, daß die Watussi nicht nur in Bezug auf den König sondern auch auf andere Personen mich mit einem Lügengespinnst umgeben wollen». (13)

«Dies nimmt den nicht Wunder, der, so wie ich später, Gelegenheit hatte, die Watussi kennen zu lernen und weiß, daß Lügen ihre ethischen Vorstellungen nicht beleidigt, weil es für sie eine nicht unedle Art des Wettstreits zweier Intelligenzen ist, in dem zu unterliegen den Besiegten nicht schändet». (14)

ge face aux étrangers, c'est une mauvaise habitude profondément ancrée qui s'exerce contre tout le monde. C'est une tare morale qu'on ne peut pas simplement enjoliver en l'interprétant avec optimisme, à l'instar de Richard KANDT, comme «une sorte de concours entre deux intelligences qui n'a rien de bas pour eux» ou comme «le rapport inconscient dans la vie réelle de ces agréables jeux de devinettes si surprenants chez un peuple noir et grâce auxquels ils ont, dès leur enfance, l'habitude d'égayer la vie de société». (15) Et pour accentuer l'existence de l'exploitation des Tutsi aux Hutu, H. MEYER confirme encore: «La paresse et la lâcheté sont deux traits de caractère déplaisant des Batussi, en plus de leur tendance au mensonge». (16)

Ce ne sont donc pas les européens qui ont amené les distinctions ethniques au Rwanda; mais ils les ont accentuées ceci se retrouve dans la politique coloniale allemande en Afrique Orientale à laquelle appartenaient le Rwanda et le Burundi (Ruanda-Urundi). Les colons allemands ne manifestaient aucun intérêt de changer ni de réformer en quoi que ce soit la domination Tutsi ni au Rwanda ni au Burundi. Ils voyaient plutôt un profit dans cette division déjà existante pour mieux dominer. H. MEYER écrit à ce propos: «Tant que les Batussi seront les maîtres du pays, un essor intellectuel et culturel du peuple Barundi demeure impossible, car seul ce bas niveau des Bahutu, maintenu au cours d'un isolement séculaire, assure la domination Batussi. Pour l'instant évidemment, nous Allemands, devons rester en bons termes avec les Batussi et les intéresser matériellement à nos initiatives en Urundi, car nous sommes encore trop faibles pour partir ouvertement en campagne contre eux.» (17)

En ce qui concerne spécifiquement le Rwanda, deux témoignages peuvent être cités: la première date de l'époque coloniale allemande et nous parvient sous la plume de Richard Kandt, devenu Résident Impérial qui précise: «L'intérêt de notre politique coloniale exige le soutien du roi et le maintien de la domination Watutsi avec la forte dépendance de la grosse masse des Wanjrwanda qui lui est intimement liée. Pour celui qui connaît quelque peu le pays et le caractère de la population, ceci se laisse parfaitement concilier avec

la loi d'humanité qui réclame l'éradication d'une injuste domination et d'un arbitraire brutal vis-à-vis des opprimés». (18) La tutelle belge à son tour n'a pas modifié cette vision des choses. Selon les principes de base qui devaient guider l'administration du Rwanda-Urundi, il ne s'agissait pas «sous prétexte d'égalité, de toucher aux bases de l'institution politique: nous trouvons les Watuzi établis d'ancienne date, intelligent et capables, nous respecterons cette situation». (19)

La société rwandaise est donc depuis des temps immémoriaux composée de trois ethnies bien distinctes dont les relations ont toujours été tumultueuses. Ainsi, d'après l'histoire connue du Rwanda, les Tutsi qui forment 9% de la population, ont dominé les Hutu (90%) et les Twa (1%) depuis le XVème, voire même le XVIème siècle de notre ère. Il faut cependant souligner que les écrits considérés communément comme l'histoire du Rwanda, ont été rédigés par les Tutsi ou sous leur influence.

Jusqu'aujourd'hui, l'histoire écrite du Rwanda est en grande partie une pure et simple falsification sinon une simple histoire de la dynastie Tutsi au Rwanda d'où les louanges au Tutsi. Ainsi, puisque l'histoire de la société rwandaise manque, celui qui s'y intéresse sera contraint de se référer à l'histoire des Tutsi! Il est grand temps que le Rwanda reconçoive son histoire, la vraie histoire de la société.

2. Renforcement de la discrimination ethnique et naissance du régionalisme

Depuis la visite du Comte von Götzen au Rwanda en 1894, le Reich allemand avait étendu son hégémonie à l'Afrique orientale allemande. Il était résolu à prendre de vitesse la concurrence anglaise et belge qui nourrissait des prétentions à l'égard du Rwanda. Lors de son séjour, «du 2 mai au 26 juin 1894 au Rwanda, le lieutenant Comte von Götzen visita la région du lac Kivu et la cour royale». (20) S'il fut le premier européen à traverser le pays, il fut aussi, le premier européen dans l'histoire du Rwanda à être reçu par un mo-

narque rwandais, en l'occurrence le mwami KIGERI IV RWABUGIRI. «C'était le 29 mai 1894 à Kageyo, dans la commune actuelle de Satinskyi en Préfecture de Gisenyi. Depuis lors, l'Allemagne organisa officiellement diverses expéditions sous la direction des militaires au Rwanda, dont: Wilhelm Langheld (août 1894), Lothar von Trotha (1896), Hans Ramsay (1897) et Heinrich Bethe (1898) et tout fut fait pour étudier la vie et la condition sociale rwandaise. C'est pour cette cause que le 22 mars 1897, Ramsay, alors chef de la Station Ujiji visita la cour et se lia, conformément à la tradition rwandaise, par un pacte de sang avec le roi». (21)

Ces liens «amicaux» entre le mwami rwandais et les allemands, aboutirent plus tard à une convention «bilatérale» selon laquelle, l'Allemagne protégerait le Mwami contre tout ennemi. Il faut signaler ici, que le Mwami voyait en ses ennemis potentiels les Bahinza du nord-ouest du Rwanda dans le Mulera et le Bugoyi, qui ne voulaient pas le reconnaître! C'est grâce à l'intervention allemande que ces régions du nord du Rwanda furent conquises et soumises à l'autorité du Mwami. Toujours selon cette convention, le Mwami ne devait admettre aucune autre «administration» européenne que celle des allemands. A la conquête des parties du nord-ouest du Rwanda par les allemands au profit du Mwami, les chefs et sous-chefs Tutsi de la région du sud du Rwanda (Nduga) furent envoyés dans les régions conquises pour y exercer leurs fonctions. Cette occupation amena avec elle à côté du problème ethnique Hutu-Tutsi le premier mal dont le Rwanda d'aujourd'hui souffre, le régionalisme. Car ces chefs et sous-chefs Tutsi originaires de Nduga (Abanyenduga) n'étaient, pour les peuples de ces régions occupées, que des occupants et en tant que tels contestés.

Les écoles furent créées, dont le fameux groupe scolaire d'Astrida (Butare) et en 1907 Ishuli ry'indatwa (l'école des préférés) de Nyanza (Nyabisindu), non pas pour tout le monde, encore moins pour les Hutu qui étaient asservis depuis les siècles. N'avaient accès à ces écoles que ceux-là qui, selon la légende féodo-coloniale, n'étaient nés que pour gouverner: les enfants Tutsi, considérés comme les plus intelligents! C'est surtout ce complexe de supériorité qui marque ces compatriotes Tutsi, car, même aujourd'hui,

beaucoup d'entre eux restent convaincus de leur supériorité intellectuelle sur le reste des rwandais!

«Les troupes belges occupèrent en 1916, grâce au soutien anglais, le Rwanda. Après la guerre, la Société des Nations (SDN) confirma la Belgique dans ses visés coloniales en lui confiant un mandat sur le Rwanda. Pour accomplir sa politique coloniale, la Belgique avait déjà des atouts dans l'oeuvre des missionnaires catholiques». (22) Monopolistes déjà, les missionnaires catholiques usèrent de leur influence pour contraindre les missionnaires protestants de nationalité allemande à vider les lieux avec les troupes allemandes. Les nouveaux colons, gardèrent sans trop de réforme le système colonial allemand (le fouet - ikiboko) par exemple n'était rien d'autre que la création de l'alliance germano-tutsi d'antan.

Des réformes scolaires entreprises par les missionnaires catholiques ne tenant plus compte de l'appartenance ethnique ouvrirent l'école à tous. C'est ainsi que les premiers Hutus furent scolarisés. Ce sont ces aînés des Bahutu évolués, avec à leur tête Grégoire KAYIBANDA, Joseph H. GITERA, Balthazar BICAMUMPAKA et beaucoup d'autres, qui, plus conscients que jamais du problème des Hutu, jusque là asservis par les féodo-monarchistes Tutsi, commencèrent à s'organiser en groupes et à s'insurger en conséquence contre leurs «maîtres», les féodaux. C'était déjà sous le règne de l'avant-dernier roi rwandais MUTARA III RUDAHIGWA, considéré par les Batutsi comme «progressiste». Pourtant, Monsieur Jean-Paul HARROY qui est sensé avoir assez connu MUTARA III RUDAHIGWA, en sa qualité de Vice-Gouverneur Général du Ruanda-Urundi et dont il est difficile de mettre les propos en doute, nous rapporte: «Il s'en ouvrit, d'ailleurs un jour à moi sans détour, citant un de ses conseillers l'abbé Janvier MULENZI, et me déclarant qu'il avait été sot de notre part à tous, à lui comme à nous, de croire un instant à la possibilité de ce que je qualifiais ci-dessus de quadrature du cercle: concilier un monolithique féodal avec des réformes à tendances de démocratisation. A ce propos - je l'entends encore me le répéter - il utilisa la formule imagée: «une jeune fille ne peut pas être un petit peu enceinte. [...] Et de m'affirmer avec franchise: **finies nos concessions, désormais avec mes chefs et amis, je défen-**

drai le statu quo du système actuel, lequel est parfaitement capable, dans le concept du triple peuple, de faire le bonheur des paysans Hutu si vous, territoriaux et curés ne veniez pas leur farcir la tête d'illusoire espoirs de «liberté». (23) Peut-on être progressiste et combattre les libertés? Ce discours royal ne diffère en rien aux propos tenus par les seigneurs féodaux et repris dans «Rwanda politique de Fidèle NKUNDABAGENZI». Publié le 17 mai 1958 à Nyanza (ancienne capitale royale) et signé par 12 (bagaragu b'ibwami) dans lequel les signataires méconnaissent clairement leurs liens ancestraux aux Bahutu et confirment: «...les relations entre nous (Batutsi) et eux (Bahutu) ont été de tout temps jusqu'à présent basées sur le servage; il n'y a donc entre eux et nous aucun fondement de fraternité. En effet quelles relations existent entre Batutsi, Bahutu et Batwa? Les Bahutu prétendent que Batutsi, Bahutu et Batwa sont fils de KANYARWANDA, leur père commun. Peuvent-ils dire avec qui KANYARWANDA les a engendrés, quel est le nom de leur mère et de quelle famille elle est?». (24) Avec le même ton et la même arrogance, ils expliquent dans ce même document qu'ils ont accédé au pouvoir au Rwanda par les tueries: «L'histoire dit que Ruganzu a tué beaucoup de «Bahinza» (roitelets). Lui et nos autres rois ont tué des Bahinza et ont ainsi conquis les pays des Bahutu dont ces Bahinza étaient rois. On en trouve tout le détail dans «l'Inganji Kalinga». Puisque donc nos rois ont conquis les pays des Bahutu en tuant leurs roitelets et ont ainsi asservi les Bahutu, comment ceux-ci peuvent-ils prétendre être nos frères?». (25)

Il me semble quant à moi, que le roi Mutara III Rudahigwa, était de plus en plus tiraillé entre ses conseillers extrémistes Batutsi d'une part, les Bahutu qui réclamaient à juste titre leurs droits et libertés fondamentaux, et le pouvoir colonial belge vis-à-vis duquel il était devenu - à en croire HARROY - de plus en plus indocile d'autre part. Deux ans avant le décès du Mwami Mutara III Rudahigwa, s'étaient créés déjà des organisations pré-politiques dont les principaux étaient: PARMEHUTU (Parti du Mouvement de l'Emancipation des Bahutu) issu du Mouvement Social Muhutu fondé par feu Grégoire KAYIBANDA, APROSOMA (Association pour la Promotion Sociale de la Masse) de Joseph H. GITERA, RADER (Rassemblement Démocratique Rwandais) et le parti monarchiste UNAR (Union

Nationale Rwandaise) de François RUKÉBA. Le mwami décéda le 25 juillet 1959 à Bujumbura (Burundi) peu avant la Révolution Sociale de 1959, et fut remplacé au trône par son demi-frère NDAHINDURWA intronisé illégalement et d'une façon précipitée afin de mettre le peuple devant un fait accompli et forcer la main au pouvoir colonial. Il n'eut cependant pas le temps de régner sous son nom dynastique de KIGERI V. NDAHINDURWA.

3. Révolution Sociale de 1959

Plein d'illusions sur le succès de leur coup de force, les féodomonarchistes Tutsis mirent tout en oeuvre pour briser l'opposition démocratique Hutu. Ils organisèrent la terreur et la destruction. Des tracts incitèrent leurs partisans au meurtre des Leaders Hutu. Ils commirent cependant, lorsqu'ils s'attaquèrent à la personne de feu Dominique MBONYUMUTWA Sous-Chef Hutu du Ndiza, (un des trois Sous-Chefs Hutu de l'époque, contre plus de 500 Sous-Chefs Tutsi), une erreur fatale qui éperonna l'opposition populaire qu'ils voulaient pourtant mâter. Dominique MBONYUMUTWA put heureusement échapper à ses agresseurs.

La méprise devint rumeur publique, et, répercutée de colline en colline, provoqua en même temps la colère et l'indignation populaire. Face à cette situation, les Hutu ne restèrent pas passifs (légitime défense) et la guerre civile devint inévitable. «La résidence du nouveau Mwami devint le Quartier Général d'expéditions armées nocturnes. La clique féodale lança ses tueurs contre les leaders démocrates Bahutu dispersés et isolés dans les campagnes. A commencer par SECYUGU, qui fut assassiné dans sa maison en face de la résidence du roi. Les leaders Bahutu: NSOKANA, HABARUGIRA, BIREKERAHO, NTIRIZIBWAMI, GATABAZI, SEBUSHISHI, NTAGOBWA et KABAYIZA furent tués le même jour à Gitarama. A Cyanika, dans le nord du Rwanda, le commerçant Muhutu démocrate Innocent MUKWIYE alias POLEPOLE fut abattu et son magasin pillé, le secrétaire-trésorier de l'APROSOMA, Joseph KANYARUKA, frère du leader GITERA, fut poursuivi par les tueurs et assassiné sur le sol du Burundi chez son frère Renzaho, deux autres

leaders Bahutu SINDIBONA et MUNYANDEKWE furent sauvagement exécutés chez eux etc...».(26)

Attendre que face à cette situation, les Hutu restent bras croisés aurait été un peu trop leur demander. Car leur sort aurait été sans exagérer pire que celui de leurs congénères du Burundi voisin! Que dit le monde aujourd'hui sur l'extermination des Bahutu du Burundi en 1972 et récemment en 1988?

La guerre civile devint ainsi ourdie et déclenchée par les Tutsi eux-mêmes. En conséquence de ces événements, nombre de féodaux, chassés des campagnes par des populations excitées, prirent le chemin soit de l'exil vers les pays limitrophes Uganda, Burundi, Tanzanie et le Zaïre, soit le chemin des centres d'accueil et d'hébergement, à l'intérieur du Rwanda. Le plus important de ceux-ci était situé à Nyamata dans la région du Bugesera.

4. Triomphe de la démocratie

En Avril 1960, à la suite de ces événements, une Commission d'enquête des Nations Unies fut envoyée, et, conformément à ses conclusions, une conférence visant la réconciliation des Partis démocratiques d'une part et féodalistes ethnocentristes représentés par l'UNAR d'autre part fut organisée à Bruxelles. L'UNAR se refusa à la dernière minute à toute tentative de réconciliation.

En juillet 1960, des élections communales recommandées par les Nations Unies, les partis démocratiques sortirent vainqueurs (avec 71% des voix).

Le 28 janvier 1961: suite au retard apporté dans la préparation des élections législatives promises depuis plusieurs mois, et afin de calmer l'émotion montante des populations, tous les bourgmestres et conseillers communaux élus six mois plus tôt, se réunirent à Gitarama. Par leurs voix, ils abolirent à l'unanimité la monarchie au profit d'un régime républicain. D. MBONYUMUTWA fut élu Président intérimaire et il confia à Grégoire KAYIBANDA, (Président du Parti majoritaire PARMEHUTU) la formation du Gouverne-

ment provisoire Rwandais, tandis que l'Assemblée Législative provisoire avait été d'ores et déjà constituée.

Le 25 septembre 1961: Un Referendum supervisé par les Nations Unies et portant sur le principe et sur la personne du Mwami, rejetta le régime monarchiste et effaça de l'histoire du Rwanda la personne de KIGERI. Au suffrage universel direct le parti républicain PARMEHUTU remporta 85% des voix.

Le 26 Octobre 1961: Eut lieu l'inauguration de la nouvelle Assemblée Nationale, et feu Grégoire KAYIBANDA, cette fois-ci Président de la République fut de nouveau invité à former le Gouvernement. Le même jour, les pouvoirs d'autonomie interne du Rwanda furent ainsi élargis, et, le 1er juillet 1962, fut proclamée l'indépendance du Rwanda.

CHAPITRE DEUX

Du phénomène des réfugiés et du terrorisme Inyenzi

1. Appels du Président Grégoire KAYIBANDA aux réfugiés

Les féodo-monarchistes qui ont fui la démocratie et refusé de reconnaître les institutions républicaines ont entraîné dans leur exil un grand nombre de Tutsi modestes voués à la cause de leurs «puissants» protecteurs. Le sort de ces réfugiés préoccupait le gouvernement rwandais et les leaders politiques de la jeune république qui craignaient que les féodaux impénitents ne puissent les inciter à la tentative de la reconquête du pouvoir par la force. Le retour pacifique de ceux qui s'étaient exilés à l'extérieur était, pour le gouvernement républicain, la meilleure solution.

Le président Grégoire KAYIBANDA, s'adressa le 28 janvier 1964 aux réfugiés en ces termes: «Messieurs et Mesdames les Réfugiés, Nous vous invitons une fois de plus à rentrer pacifiquement, ou à vous installer définitivement dans le pays qui vous a hébergé, en obéissant aux lois et règlements des autorités de ce pays qui vous a hébergé, en obéissant aux lois et règlements des autorités de ce pays. Cette invitation, très réaliste, que nous vous avons maintes fois répétée est la seule qui puisse vous sauver et assurer à vos enfants un avenir souriant. Dégagez-vous de vos actuels meneurs, détraqués et inhumains, dégagez-vous du néocolonialisme dont vous ne devenez que l'instrument peut-être inconscient mais à coup sûr inefficace en ce qui concerne la République Rwandaise.»⁽²⁷⁾

A cet appel du président KAYIBANDA ne réagirent malheureusement qu'une infime minorité parmi les réfugiés. Les Inyenzi persévérèrent dans leur erreur et continuèrent leurs attaques sporadiques presque dans tous les coins du Rwanda. Ceci ne resta pas sans conséquences fâcheuses, voire même mortelles pour les Tutsi, simples Tutsi restés au pays comme Théoneste LIZINDE nous le décrit: «...Parfois même, également, le mal causé par ces aventuriers sanguinaires aux préjudices des populations Hutu, pourtant paisibles, avait dû et allait provoquer la colère de ces dernières contre leurs concitoyens Tutsi, fussent-ils innocents.»⁽²⁸⁾ Les conséquences du comportement de ce groupuscule farouchement dé-

cidé à reprendre le pouvoir par la force au Rwanda a conduit ainsi au massacre de civils innocents, et de militaires, aussi bien à l'intérieur du pays qu'en dehors de ses frontières. Les amis et les voisins (Tutsi-Hutu) de jadis, devinrent du jour au lendemain des ennemis acharnés. Feu Grégoire KAYIBANDA se voit souvent attribuer la responsabilité de ces massacres. Aujourd'hui les Tutsi l'accusent, à mon avis, injustement d'avoir été un assassin! «Il est clair que sous cet angle de vue, quel qu'eut été la violence de la réaction du PARMEHUTU pour décourager l'ennemi, elle était quelque peu nécessaire et légitime»⁽²⁹⁾ affirme LIZINDE!

Cette haine acharnée envers feu Grégoire KAYIBANDA me fut particulièrement manifestée fin 1988, juste après la publication de mon livre «Le Général-Major HABYARIMANA, Quinze ans de tyrannie et de tartuferie au Rwanda» pour la simple raison que je l'ai écrit en sa mémoire. Ainsi, pour François RUTANGA (Bruxelles) j'aurais essayé avec mon livre de blanchir feu Grégoire KAYIBANDA au détriment de Juvénal HABYARIMANA, alors que KAYIBANDA n'aurait été rien d'autre qu'un assassin!

Début décembre 1988, alors que je m'étais déplacé d'Allemagne pour une conférence organisée à Bruxelles par la CEC (Coopération par l'Education et la Culture) pour présenter mon livre, j'eus difficilement l'occasion de parler du contenu du livre en question. Les interventions souvent bien calculées de la part des Batutsi présents dont Jean-Bosco RWIYAMILIRA et un certain SANDRART me permirent difficilement de présenter le thème propre du livre. Ils réussirent à influencer la déviation des discussions plutôt sur KAYIBANDA et PERRAUDIN, qui pour eux sont des assassins. Plus tard le Prof. Alexandre KIMENYI (Californie/USA) s'exprima à ce sujet dans sa lettre du 22 décembre 1988 à mon adresse: «Comme je l'ai souligné tout à l'heure, ton livre est bien écrit et dans ta pensée tu manifestes un souhait ferme de voir les enfants de Gihanga unir leur force, de les voir de nouveau frères afin de servir leur patrie et de combattre ensemble et avec acharnement les méchants. Ce qui rend ton livre sale, c'est que tu l'as dédié à KAYIBANDA qui était pire que HABYARIMANA. Une vraie démocratie ne veut pas dire faire du bien à une partie du peuple rwandais au détriment de la

minorité. Si les réfugiés rwandais sont depuis 30 ans en exil, c'est de sa faute. Il a tué d'innombrables personnes, quand à la démocratie dont tu parles, il ne la connaissait pas...»⁽³⁰⁾

Pourtant, le même Professeur Alexandre KIMENYI, dans son livre intitulé: «URWANDA RUGARI RWA GASABO - LE GRAND RWANDA DE GASABO» est assez inspiré pour faire des louanges au tambour royal KALINGA, connu incontestablement comme symbole de la cruauté et de la bestialité du régime féodal tutsi qui, selon les historiens a duré des siècles et des siècles au Rwanda. Symbole de la cruauté et de la bestialité dans ce sens qu'il a toujours été adoré comme un dieu. Il devait être aspergé de sang des Bahutu et orné des organes génitaux de leurs roitelets Hutu vaincus! Selon LIZINDE (La découverte de Kalinga ou la fin d'un mythe), Jacques MAQUET l'a également précisé dans son ouvrage: «Rwanda, Essai Photographique sur une société africaine en transition». «Aux tambours sont fixés des sortes de coussinets également enduits de sang. Ils contiennent des organes génitaux des souverains d'autres royaumes voisins qui ont été vaincus à la guerre par les rois du Rwanda.»⁽³¹⁾ Et, depuis que les guerres des conquêtes n'existaient plus, ces tambours étaient ornés des organes génitaux des supposés ennemis du roi, les Hutu simples citoyens! Pourtant, les Tutsi osent prétendre que les conflits ethniques n'existaient pas avant l'arrivée des européens!

2. Formation des troupes terroristes «Inyenzi»

«Nous savons que KIGERI V. NDAHINDURWA a décidé de quitter le pays dans le courant du mois de juillet 1960. Sa position politique à l'intérieur du pays venait d'essuyer un véritable échec. Il entendait redresser la situation par l'appui de l'extérieur. Dès lors il se mit lui-même en compagnie de ses fidèles et grands unaristes (du parti UNAR) à parcourir le monde entier pour la cause «noble». KIGERI V. NDAHINDURWA et ses émissaires entreprirent des activités diplomatiques de grande envergure auprès des Nations Unies et en parallèle, une action fut menée auprès des pays sympathisants dans le but d'une assistance militaire éventuelle. Les féodaux monarchi

stes racistes, réunis autour de leur Mwami KIGERI V. NDAHINDURWA, formèrent un groupe de combattants et se baptisèrent INYENZI (cancrelats) probablement pour ainsi symboliser leur «force» liée à leur nombre et qui conduirait à la «victoire».⁽³²⁾ Même ceux-là d'entre eux, qui ne voulaient rien avoir à faire avec cette reconquête absurde du pouvoir Tutsi au Rwanda, ne purent s'y soustraire. Nul réfugié ne put travailler, ni aménager son installation convenablement. Chacun d'eux fut contraint d'être prêt à reprendre le combat armé contre le régime républicain du Rwanda. Ceux d'entre eux, qui voulaient leur paix et vaquer à leurs activités de survie furent personnellement menacés, car des commandos de jeunes Tutsi venaient d'être formés et de recevoir l'ordre de détruire, la nuit, les plantations faites la journée pour ainsi contraindre les passifs! Ils furent contraints de payer des cotisations pour le soutien des Inyenzi! Ils furent dépourvus de leurs biens et obligés de soutenir les nouveaux combattants «Inyenzi». Lorsque le 28 janvier 1961, à Gitarama, la République fut proclamée - ce qui, une année auparavant était encore impensable - et la monarchie abolie, les unaristes-féodaux-monarchistes se sentirent menacés, et, au lieu de se soumettre à la volonté populaire, ils crurent pouvoir intervenir de force et se livrèrent à des opérations suicides. Ainsi: «Une série d'agressions, de vols à main armée et d'assassinats devaient débiter le mois suivant dans la région du Mutara. C'est ainsi qu'une trentaine de terroristes franchissent la frontière à Bweya, descendent vers Gatsibo (Byumba), incendient 60 huttes mitraillent, blessent deux personnes à Kigosha, Commune actuelle de Ngarama et abattent une grande quantité de bétail. Les assaillants étaient porteurs d'armes calibres 45 Thompson, cal 9mm Long ainsi que des armes blanches. C'était le 19 mars 1961.»⁽³³⁾ Un rapport relatif à cette opération est minutieusement détaillé par Lizinde, je ne puis que proposer au lecteur la lecture de son livre pp.141-152. L'auteur clôture son rapport avec: «Le va et vient, contacts divers et à tous les échelons du trio des grands Chefs Inyenzi SEBYEZA, MUDANDI, RUKEBA; les entraînements intensifs de Kigeri lui-même et des réfugiés sous le commandement des Chefs Militaires MUNZENZE et MUSONI à Mubende (Uganda), les voyages de MUDANDI en Tchécoslovaquie; tout cela augurait des intentions prévisibles de menace de paix, d'ordre et de sécurité pour la Répu-

blique Rwandaise».⁽³⁴⁾ L'auteur continue dans son oeuvre son rapport consacré aux activités d'Inyenzi, et: «En 1964, certains éléments Tutsi de l'extérieur avaient dû et menaçaient encore la paix intérieure en troublant la tranquillité publique et en violant des personnes humaines. Le PARMEHUTU qui «reconnaissait l'opposition constructive et qui entendait réprimer l'opposition destructive» avait dû réagir et réagissait efficacement contre ces terroristes INYENZI, tueurs à gages, ainsi que contre leurs complices de l'intérieur...»⁽³⁵⁾

3. Position de la IIème République sur la question des réfugiés

Les dirigeants de la deuxième République ont longtemps cru que la politique déclaré de l'unité nationale allait faire tomber les masques et apporter cette «fraternité» interethnique que les féodaux Tutsi ont nié en 1958. L'instinct de supériorité des Tutsi est en fait resté vif. Ils sont demeurés sourds aux appels à l'unité et à la concorde nationales. Les cœurs des Tutsi de l'intérieur sont restés tournés vers leurs frères en exil tandis que ceux-ci continuaient à concocter des cabales pour revenir au pouvoir à Kigali.

La naïveté des Hutu qui croyaient en la politique d'unité nationale les empêcha de faire face à la réalité, à savoir que cette unité des ethnies n'était pas possible tant que les Tutsi ne la voulaient pas. Ceux-ci ont cependant profité de cette naïveté pour se hisser dans la hiérarchie sociale en acquérant notamment une puissance économique considérable. En effet, un peu plus de 70% du commerce national sont entre les mains des Tutsi.

Ils ont su superbement contourner la politique d'équilibre ethnique grâce aux moyens économiques dont ils disposent et dans lesquels ils puisent pour corrompre des Hutu naïfs. La supercherie et la ruse ont été également des instruments privilégiés pour tromper la vigilance des politiciens Hutu et même pour obtenir des privilèges parfois illégaux.

Pendant que, grâce à la politique d'unité nationale, les Tutsi de l'intérieur devenaient puissants, ceux de l'extérieur égusaient leurs appetits et fourbissaient leurs armes et se préparaient à la reconquête du royaume perdu. La deuxième République leur en donna encore inconsciemment l'occasion en leur refusant le droit au retour collectif. Mais à la décharge des dirigeants de la deuxième République, il faut reconnaître que les contraintes économiques auxquelles le Rwanda fait face ne pouvait guère inciter à une politique plus hardi de rapatriement massif des réfugiés: exigüité du territoire (26.338 km²), surpopulation (7,5 Millions d'habitants soit 285 ha. au km² et dans certains cas 1000 habitants au km² utile), sous-développement (le Rwanda est compté parmi les pays les moins avancés du monde). Il est donc impensable que ce modeste pays assez pauvre et surpeuplé puisse absorber par ses propres moyens environs un demi million de réfugiés.

Cependant les dirigeants de la deuxième République auraient pu déjà depuis longtemps invoquer la nécessité de l'assistance extérieure massive pour rendre possible le retour des réfugiés. Les extrémistes Tutsi ont profité encore une fois du manque de suplesse de la part du gouvernement rwandais pour radicaliser leurs approches grâce surtout aux positions stratégiques qu'ils avaient acquises dans les pays limitrophes. L'instabilité en Uganda leur permis notamment de mettre au point leur ambition de retour au pouvoir par la force. Ils s'engagèrent en grand nombre dans les rangs des soldats d'Idi Amin et aidèrent plus tard MUSEVENI à s'emparer du pouvoir avec la promesse que celui-ci faciliterait leur retour au pouvoir à Kigali.

Les dirigeants de Kigali, animés d'idées apparemment généreuses mais toujours naïves croyaient, suite aux menaces sérieuses de retour des réfugiés par la force, que les négociations avec l'Uganda pouvaient désamorcer la situation. Ils n'ont pas compté avec la fourberie de MUSEVENI et non plus avec le fait que la solidarité ethnique (MUSEVENI est Muhima donc frère de sang des Tutsi) passait avant les engagements d'un macquisard autoproclamé Chef d'Etat. Maintenant, le droit au retour sans condition aucune a été reconnu aux réfugiés. Que veulent encore les Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi?

4. Identité de cause et de méthode entre les Inyenzi et les Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi

D'aucuns se poseront la question de savoir pourquoi je donne au FPR-Inkotanyi le nom d'INYENZI RAJEUNIS. Comme je l'ai expliqué ci-avant, les Inyenzi sont les bandes de terroristes qui, de 1961 à 1967, ont mené des attaques meurtrières contre le Rwanda. Elles étaient formées par des Tutsi appartenant aux familles de féodaux qui venaient de perdre le pouvoir suite à la Révolution Sociale de 1959 et à l'établissement d'institutions républicaines. Ces derniers avaient comme objectif de rétablir le système féodo-monarchique qui venait d'être aboli. Ils voulaient par ailleurs rétablir la suprématie de la minorité Tutsi. Ils étaient basés dans les pays limitrophes d'où ils lançaient des attaques armées. Les recrutements de leurs troupes avaient cependant pour base principale, le Burundi. Ils jouissaient du soutien actif de ce pays dont la composition ethnique est identique à celle du Rwanda, mais où le régime monarchique est resté en place jusqu'en 1965. Même après l'abolition de la monarchie, les Tutsi ont gardé au Burundi la suprématie au pouvoir alors qu'ils forment une ethnie minoritaire comme au Rwanda.

Animés d'une haine farouche contre les Hutu qui venaient de leur arracher le pouvoir, les terroristes Inyenzi ont usés de brutalité et de sauvagerie à leur égard. Ils tuaient les hommes, les femmes et les enfants. Ils mutilaient les vieillards ou les femmes enceintes et violaient les jeunes filles et les adolescentes. Ils tranchaient les têtes des récalcitrants ou les découpaient en morceaux pour les montrer aux autres afin de les terroriser et les inciter à la collaboration. Ces terroristes Inyenzi ont utilisé des Hutu y compris parmi leurs dirigeants (RUKÉBA) pour amadouer le peuple. Mais la réaction du peuple a été aussi brutale envers ses ennemis.

Les INKOTANYI (FPR) ressemblent comme les jumeaux aux INYENZI des années soixante. Ce n'est pas d'ailleurs étonnant, puisque les premiers sont les fils (filles) ou petits-fils (filles) des second. L'objectif des Inkotanyi est identique à celui des INYENZI, à savoir

la réinstauration du pouvoir Tutsi au Rwanda. Comme les INYENZI des années soixantes, les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI eux aussi utilisent la force des armes pour atteindre cet objectif. La seule différence est que les Inkotanyi (FPR) disposent d'armes sophistiquées et plus meurtrières. Ils viennent du Nord, où se trouve leur base principale à l'opposé de leurs aînés. C'est l'Uganda qui a pris le relais du Burundi, pour servir de sanctuaire aux terroristes. Ils sont cependant animés de la même haine farouche à l'endroit des Hutu et promettent une vengeance implacable pour le sang de leurs pères ou grands-pères tués dans les années soixante. Ils sont dès lors d'une cruauté inhumaine voire même bestiale à l'endroit de tout MUHUTU qui se trouve sur leur chemin. Ils éventrent les femmes enceintes, égorgent les enfants et enfoncent leurs têtes dans les ventres béants de leurs mères! Ils organisent des viols collectifs sur des adolescentes et des vieilles femmes, ils écrasent des villages entiers sous les bombes, ils minent les routes et les maisons de paysans innocents.

Ici aussi, les Inyenzi rajeunis ont utilisé certains Hutu dans les organes dirigeants du FPR, e.g. Alexis KANYARENGWE, pour gagner le peuple. Dans le cas présent également la réaction du peuple a été brutale contre les agresseurs. Ils croyaient prendre Kigali en 4 jours, ils piétinent depuis plus d'une année de l'autre côté de la frontière. Les populations aident l'armée rwandaise à les pourchasser dans les zones frontalières où ils n'osent s'aventurer, en provenance de l'Uganda, que de nuit pour piller et tuer.

Comme leurs prédécesseurs, les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI ont perdu la guerre du moment que le peuple ne veut pas d'eux. Vont-ils - comme leurs pères et grands-pères - tenir cette guerre pendant sept ans en vue de reconquérir le pouvoir? Il y a lieu d'en douter puisque l'Uganda va sûrement se lasser bientôt et lâcher ces criminels pour s'occuper de ses propres problèmes.

Ce sont toutes ces similitudes qui m'ont amené à appeler les nouveaux terroristes INYENZI RAJEUNIS.

5. Naissance des INYENZI RAJEUNIS alias FPR- Inkotanyi.

29 ans, 6 mois et 11 jours après l'invasion du 19 mars 1961, le 1 octobre 1990, revoici une fois de plus une invasion du Rwanda par les Inyenzi rajeunis et désormais baptisés Inkotanyi. Qu'en est-il en fait?

Les Inyenzi de jadis avaient perdu la guerre et avec elle la réinstauration de la monarchie au Rwanda, mais ils n'ont jamais cessé de travailler pour atteindre leur but. Ils ont plutôt changé de méthode et ont préféré faire tout avec un plan apparemment bien étudié. Ainsi, après la perte de la guerre, les réfugiés qui avaient perdu beaucoup d'hommes attendirent d'abord quelques années pour pleurer leurs morts auxquels ils promirent vengeance avant qu'ils ne se dispersèrent dans plusieurs pays du monde.

5.1. Dans leurs pays d'exil, ils adoptèrent silencieusement une autre stratégie politique. Ils s'y installèrent d'abord et beaucoup d'entre eux adoptèrent les nationalités des pays hôtes. Ceci leur ouvrit presque toutes les portes, ils accédèrent ainsi à toutes les institutions qu'ils influencèrent en leur faveur et contre les «Hutu» et contre KAYIBANDA en particulier. Main dans la main, ils collaborèrent avec le noyau resté au Rwanda.

5.2. Le deuxième point de la stratégie politique Tutsi est classique, car elle a été depuis longtemps utilisée même à l'intérieur du Rwanda: leurs filles. Mon séjour des 18 ans en Europe m'a permis une observation intéressante en la matière. En effet, la plupart des femmes rwandaises mariées à l'étranger et plus particulièrement en Europe, étant issues de l'ethnie Tutsi, elles ont formé un des piliers servant aux visées obscures des Inyenzi. Non seulement leurs époux sont dans leurs réactions influencés contre les Hutu, mais aussi ils réagissent face à un Hutu comme des Tutsi. Ainsi pour eux, les Hutu sont des êtres inférieurs aux Tutsi. Par ce biais, les Tutsi ont réussi brillamment à intoxiquer l'opinion internationale qui a malheureusement

avalé tout ce qu'on lui servait sur la problématique Hutu-Tutsi au Rwanda sans pour autant ruminer! Ils sont ainsi, omniprésents, dans la presse écrite et odieuse, dans les ONG (Organisations Non Gouvernementales), ils sont partout. Car si ce n'est pas leur soeur, c'est le gendre, le frère, le cousin, le beau frère ou la belle soeur et dans l'entretemps le neveu ou le petit-fils!

5.3. Le troisième point stratégique est la scolarisation intensifiée, cette fois-ci sous l'étiquette des nationaux français, belges, américains, ougandais, tanzaniens, zairois, burundais, allemands, suisses etc...). Aussi en ce moment intensifiaient-ils les manifestations devant les représentations diplomatiques rwandaises, contre la «ségrégation» raciale toujours pratiquée dans l'éducation au Rwanda. Pourtant, les statistiques de 1972 sur l'Education au Rwanda montrent clairement que 40% de tous les élèves et étudiants au Rwanda en 1972, donc une année avant le coup d'état du 5 juillet 1973 contre feu Grégoire KAYIBANDA, revenaient à l'Ethnie Tutsi. Il faut avouer ici que: même sous le régime actuel suite à la politique dite de l'équilibre ethnique et régional, les Tutsi ont toujours profité en matière de formation du séjour d'un frère, d'une soeur ou d'un cousin à l'étranger. Ainsi quand un jeune Hutu ne parvient pas à franchir la porte du secondaire, il n'a aucune autre alternative pour continuer ses études. Le jeune Tutsi quant à lui est envoyé aussitôt chez son oncle qui vit au Zaïre, au Burundi, en Uganda, en Tanzanie ou ailleurs et là il fera son secondaire, et, après s'être déclaré réfugié il bénéficiera peut-être d'une bourse d'études du HCR ou de l'OUA.

L'orgueil séculaire des Tutsi devait cependant provoquer un phénomène de rejet qui est à l'origine de la précarité de leur situation malgré les positions stratégiques occupées par certains d'entre eux dans la hiérarchie sociale des pays d'asile. Leur complexe de supériorité les empêche en effet de s'intégrer parmi les populations locales. Ils se retrouvent toujours entre eux pour exprimer leur nostalgie face au passé glorieux de leurs ancêtres et pour louer la beauté de leur race. Hormis des cas de mariages d'intérêt - avec les

européens par exemple - ils refusent souvent les mariages mixtes avec les nationaux des pays d'exil pour garder la pureté de la race. Et quand ils ont atteint des niveaux très élevés dans la hiérarchie sociale, ils n'hésitent pas à s'entourer des gens de leur ethnie et à les combler de privilèges souvent par des moyens détournés ou illégaux au détriment des nationaux des pays d'asile (Rwema BISENGIMANA au Zaïre, Fred RWIGEMA en Uganda).

Le phénomène de rejet acheva de convaincre les réfugiés de la nécessité d'acquiescer leur droit au retour. Les extrémistes parmi eux en profitèrent pour avancer leur ambition de reprise du pouvoir au Rwanda par la lutte armée. Cette ambition commença à se concrétiser spécialement grâce aux encouragements et au soutien actif du Président MUSEVENI à leur cause.

6. Les Hutu, victimes de leur naïveté, de la supercherie et la mauvaise foi des Tutsi

L'histoire rwandaise nous apprend que le Tutsi s'est toujours considéré comme plus malin et plus intelligent que le Hutu. En fait la vérité est plutôt que le Hutu est naturellement bon, honnête et sincère, alors que le Tutsi est méchant, cynique, fourbe et rusé. Ce dernier a abusé de la sociabilité du Hutu pour l'asservir et celui-ci a succombé au charme enchanteur du flatteur Tutsi pour tomber et demeurer longtemps dans ses griffes. La Révolution Sociale de 1959 a heureusement permis aux Hutu de s'émanciper politiquement et socialement alors que l'émancipation mentale reste encore à faire. La situation actuelle que traverse le Rwanda illustre bien cette affirmation.

Après l'instauration de la République en 1961, les autorités rwandaises ont tenté de panser les plaies laissées par la Révolution Sociale de 1959 notamment rétablir la paix et la concorde nationales mais les extrémistes Tutsi ont préféré le terrorisme. La deuxième République est venue aussi avec des idées généreuses mais naïves fondées sur le slogan de paix et unité nationales. Les dirigeants Hutu ont cru avec une naïveté déconcertante que le moment

était propice de parler de l'unité et de la symbiose socio-ethnique alors que les Tutsi ne pensaient encore qu'à deux choses: la vengeance et la réinstauration du pouvoir Tutsi au Rwanda par tous les moyens. Mais cette fois-ci, ils ont su profiter de l'ouverture des coeurs Hutu pour s'y engouffrer malicieusement laissant pour un moment de côté leur penchant pour la violence. Ils se sont infiltrés dans tous les milieux Hutu jusqu'aux plus hauts échelons. Ils ont usé et abusé de leurs relations pour acquérir beaucoup de biens au moyen desquels ils ont pratiqué une corruption systématique dont les cibles étaient les dirigeants Hutu. Ils ont ainsi réussi petit à petit mais à coup sûr à exercer une influence considérable sur le pouvoir. Leur objectif n'était nullement l'unité nationale proposée par les Hutu mais plutôt la division chez ces derniers pour pouvoir les mâter plus facilement!

La guerre d'octobre a montré que la pénétration insidieuse des Tutsi dans les milieux Hutu était très profonde et catastrophique. Ils ont réussi à tailler en pièces l'unité des Hutu illustrée par la Révolution Sociale de 1959. Les rivalités entre les Bakiga (Nord) et les Banyanduga (Sud) devinrent une réalité politique sans être un fait géographique. Ce processus qui a débuté au cours de la première République a atteint son apogée à la veille du déclenchement de la guerre d'octobre. Le vrai visage des Tutsi est apparu avec l'affaire KAJEGUHAKWA (avril 1990) lorsque celui-ci mit en cause tous ses «meilleurs amis», hauts dignitaires du régime, dans une tentative imaginaire d'assassinat. Ce stratagème devait lui permettre de rejoindre en Uganda la bande d'assassins du FPR pour mettre avec eux à exécution leur invasion du Rwanda qui eut lieu quelques semaines seulement après sa fuite bien organisée avec la complicité de l'ex-Préfet de Gisenyi François NSHUNGUYINKA, un des Tutsi infiltrés se faisant passer pour Hutu. Monsieur KAJEGUHAKWA a laissé beaucoup d'autres complices parmi lesquelles je puis citer André KATABARWA, Charles SHAMUKIGA, Antoine SEBERA, Mgr. Innocent GASABWOYA, Faustin TWAGIRAMUNGU et en particulier M. Jean-Marie-Vianney MUGEMANA encore Ministre de l'Intérieur au moment de son recrutement au FPR sans parler de nombreux complices (ibytso) arrêtés suite au déclenchement de la guerre et dans l'entretemps relâchées.

Les Hutu de l'intérieur connaissent d'ailleurs mieux que moi tous les complices identifiés ou pas qui continuent de soutenir la cause perdue des INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI et qui se cachent derrière des partis politiques et s'expriment librement dans les journaux résolument favorables aux thèses des agresseurs du Rwanda.

Cette pénétration insidieuse des Tutsi avait été pourtant dénoncée depuis 1980 par quelques Hutu révoltés et conscients des conséquences néfastes de la corruption rampante initiée par les Tutsi et qui a contribué à semer la division parmi les Hutu.

Au début des années 80, quelques tracts furent lancés timidement pour dénoncer cet état de chose. La vague de tracts fut amorcée par la lettre de M. Jean-Berchmans BIRARA, alors gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda, dans laquelle il dénonçait les abus de certains officiers hautement décorés. Un de ces tracts qui portait la signature anonyme de «Les partisans du changement» et qui s'adressait au Président HABYARIMANA, lui reprochait entre autres d'avoir écrasé les Hutus et favorisé les Tutsis en des termes suivants: «...Depuis 1975 nous avons assisté avec regret à une effroyable décadence du pays, une paralysie progressive des administrations, une presque-institutionnalisation du vol surtout vos collègues d'armes, un état de corruption sans précédent, des situations d'injustice, censure, répression et persécution de plusieurs intellectuels et même de véritables savants rwandais communément acceptés comme tels à l'étranger développé, n'ont pas eu droit de cité afin de rentabiliser leur génie et leur bagage intellectuel, plus de quarante pourcent de vos ministres sont et étaient de la race que nous Bahutu avons vaincu en 1959. Vous vous êtes montrés fort agressif envers les Bahutu en protégeant avec une vigueur inégalée des Tutsi qui sont devenus vos proches collaborateurs de salon ou de porte de cuisine pour écraser la masse Hutu...»⁽³⁶⁾ Emprisonné dans les griffes de ses «amis-conseillers», le régime resta sourd d'oreille à ces reproches. Il opta au contraire aux arrestations massives de personnes souvent innocentes et les accusa de subversion d'une part et de tentative de coup d'état d'autre part. Tout cela, naturellement, sous le regard approbateur des Tutsi monarchistes-unaristes.

A la vague des tracts, suivit celle des arrestations et emprisonnements massifs. Pour la première fois depuis l'indépendance du Rwanda, un homme politique Hutu, plia bagages et prit le chemin de l'exil, en la personne du Colonel Alexis KANYARENGWE. Les Tutsi se voyaient une fois de plus débarrassés d'un de leurs ennemis potentiels. Ainsi, à Fidèle NKUNDABAGENZI, Léonidas MUNYANSHONGORE (Ambassadeurs du Rwanda respectivement aux Etats-Unis et au BENELUX sous KAYIBANDA: Fidèle NKUNDABAGENZI, s'était exilé en Belgique le lendemain du coup d'état du 5 juillet 1973 et a regagné le Rwanda en 1988, tandis que Léonidas MUNYANSHONGORE, reste toujours au Luxembourg où il est exilé depuis la même date) s'ajouta une 3ème personnalité politique Hutu en exil. Pour les Tutsi ambitieux, le fruit devenait de plus en plus mûr et la cueillette approchait.

En 1985, débute la phase finale des préparatifs pour la tentative de reconquête du pouvoir au Rwanda. Les féodaux monarchistes entament leur campagne de sensibilisation de l'opinion tant nationale qu'internationale. Le réseau de communication étant bien organisé, tout Tutsi fut invité à donner sa contribution pour la cause. Aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire rwandais, tout est bien organisé. C'est ainsi qu'un appareil gigantesque destiné à suffoquer l'opinion tant nationale qu'internationale fut mis en marche. Les journaux *Intego* (Paris/France), *Impuruza* (Sacramento/Californie/USA), *Inkotanyi* (Kampala/Uganda) pour ne citer que ces trois principaux, furent créés. Dans tous ces journaux le thème des réfugiés rwandais est à la une. Le lecteur y trouve la vérité et la contre-vérité sur le Rwanda. Une grande partie de ce qui y est décrit sur le régime actuel au Rwanda est vrai, notamment en ce qui concerne la violation des droits de l'homme, hormis le fait que les auteurs des articles divers sur la problématique rwandaise entendent par la violation des droits de l'homme uniquement la violation des droits des Tutsi. A titre d'exemple le problème de la scolarisation des enfants: les articles de ces journaux rapportent unanimement les injustices exercées en matière des répartitions des places aux enfants Tutsi dans des écoles pour ainsi critiquer la supposée politique de l'équilibre ethnique et régional de la deuxième République, et oublient complètement que les jeunes Hutu qui, suite à

leur appartenance à une telle ou telle région ou au manque de moyens matériels, ou de parents influents ont très peu de chance d'accéder au secondaire. Un lecteur étranger, sans informations de base sur la réalité rwandaise est ainsi gagné pour la cause Tutsi!

Comme cité plus haut dans le texte: au jeune Tutsi s'offrent plusieurs possibilités pour la poursuite de ses études. Non seulement l'aide possible apportée par la famille habitant l'étranger, mais aussi, on oublie souvent de signaler que, la haute position sociale occupée par les Tutsi leur permet de financer des écoles privées. On oublie aussi qu'en raison de leur position économique et de leur ruse, ces derniers, qui depuis le 5 juillet 1973 ont eu une influence politique énorme, sont toujours parvenus à ouvrir à leurs enfants la porte du secondaire. Ces jeunes Tutsi, grâce à ces facteurs non négligeables sont, parvenus avec la complicité des fonctionnaires corrompus à falsifier des documents (cartes d'identité portant jusqu'il y a quelques mois seulement la mention ethnique du porteur) pour décrocher les bourses d'études et vont suivre leurs études à l'étranger avec l'étiquette de «Hutu». C'est le cas de M. Jean-M.-V. MASABO, leader du groupe extrémiste «ABADHA» qui de Tutsi est devenu Hutu et puis pour les besoins de la cause, redevenu Tutsi!

En 1987, c'est la guerre médiatique contre le Rwanda qui est amorcée. Elle fut ouverte par la fameuse conférence tutsi de Washington, d'où la création de l'«International Conference on Rwandan Refugees» dont le Président clandestin est le Prof. Alexandre KIMENYI! C'est dans cette même année qu'à partir de l'Uganda, l'organisation Tutsi commença à chercher des contacts avec les Hutu au Rwanda et ailleurs. Les premiers contactés sont des hommes d'affaires les plus influents du Rwanda dont Silas MAJYAMBERE, ce qui allait de soi, suite à des relations commerciales extrêmement étroites qu'entretenait ce dernier avec le nouvel homme fort en Uganda, Yoweri MUSEVENI. Il faut noter ici que durant la rébellion de l'actuel Président ougandais Yoweri MUSEVENI contre Milton OBOTE, c'est Silas MAJYAMBERE qui négociait à l'étranger, les armes pour les rebelles ougandais.

La reprise du pouvoir par les Tutsi au Rwanda étant clairement impossible sans la participation active des Hutu, le mouvement des Tutsi, entama la phase de recrutement des membres Hutu. Tout d'abord à l'intérieur, et ensuite à l'extérieur du pays. Ils trouvèrent grâce à la corruption quelques éléments à l'intérieur du pays.

Afin de pouvoir embrigader les Hutu de l'extérieur, les éléments les plus importants du mouvement tutsi au Rwanda, dont SHAMUKIGA Charles (actuel Consul Honoraire du Luxembourg au Rwanda), bons connaisseurs de la scène politique rwandaise furent consultés par les dirigeants du mouvement, désormais concentrés à Kampala d'où ils reçoivent jusqu'aujourd'hui un soutien logistique massif pour la guerre qu'ils mènent contre le Rwanda! M. Charles SHAMUKIGA désigna le Colonel Alexis KANYARENGWE, alors en exil en Tanzanie, au Chef du FPR, Général-Major Fred RWIGEMA.

7. Le FPR, une organisation monoethniste Tutsi

Le Front Patriotique s'est toujours présenté comme une organisation regroupant les Tutsi et les Hutu dans les mêmes proportions. La vérité est pourtant l'extrême contraire de ce que cette organisation terroriste a fait avaler à l'opinion.

En effet, on m'a toujours fait croire que le Comité Exécutif du FPR compte 26 membres dont 11 Tutsi et 15 Hutu. Je voudrais cependant informer le lecteur que le FPR est formé en réalité d'une direction bicéphale (voir organigramme en annexe): Le Comité Exécutif (Direction Politique) et le Haut-Commandement militaire (Direction Militaire).

Le Comité Exécutif constitue la branche politique du FPR composée de neuf membres dont un seul Hutu le Col. Alexis KANYARENGWE, après ma démission, le 17 mai 1991. A sa Présidence figure le Colonel Alexis KANYARENGWE lui-même avec comme Vice-Président, le Major Paul KAGAME.

Le Haut-Commandement militaire dont le Colonel A. KANYARENGWE n'est pas membre est, lui, présidé par le Major Paul KAGAME. Il est composé d'officiers Tutsi, membres effectifs de l'armée régulière ougandaise (NRA), dont le nombre, les noms, les grades, ne sont connus que d'eux-mêmes et du Président ougandais Yoweri MUSEVENI. Même le Colonel KANYARENGWE, Président nominal du FPR ignore tout de l'organisation et de la structure du Haut-Commandement militaire. Il faut souligner par ailleurs que les décisions importantes de l'organisation terroriste sont prises en réalité par le président du Haut Commandement Militaire. En outre les décisions du Colonel KANYARENGWE, en sa qualité de Président du FPR, ne sont exécutoires qu'après approbation du Major KAGAME. Telle est en réalité la pratique au sein de la direction du FPR mais cela n'apparaît nulle part dans les documents officiels.

Il est clair donc que le FPR est une organisation purement Tutsi dont les quelques rares membres Hutu ne sont que des figurants et des pantins. Mon expérience personnelle illustre bien cette conclusion. En effet, chaque fois à l'issue de mes conférences de presse, les Tutsi se pressaient autour de moi pour me féliciter en me disant que je venais de bien travailler pour eux (Yewe sha Barahinyura we! Wadukoreye pe!). Je n'étais donc pas, à proprement parler membre de leur corporation mais plutôt un simple pantin pour ne pas dire une marionnette. Voilà ce que sont réellement mes congénères Hutu, restés au FPR, le Colonel Alexis KANYARENGWE et M. Pasteur BIZIMUNGU!

Ainsi, je les invite instamment à libérer leur conscience et à fuir avant que le gouffre ne s'ouvre sous leurs pieds. Je profite de cette occasion pour leur lancer un appel solennel à cet égard dans une lettre ouverte ci-annexée.

L'on peut d'ailleurs se demander pourquoi ils n'ont pas le courage de quitter alors qu'ils sont parfaitement conscients de cette triste réalité. Cette question que se pose le Père Maurer et bien d'autres compatriotes rwandais s'adresse bien à ces deux messieurs.

Je vais cependant tenter de donner quelques explications à leur attitude. Le père Franz MAURER, un prêtre allemand, installé depuis près de trente ans au Rwanda (à Ruhengeri) et ancien ami du colonel KANYARENGWE n'a pas voulu garder sa pensée pour lui, ce qui l'intrigue dans le comportement du colonel KANYARENGWE, il a plutôt préféré s'adresser par écrit dans un document qu'il a intitulé «LETTRE OUVERTE À MONSIEUR KANYARENGWE ALEXIS, RWANDAIS, RÉSIDANT «QUELQUE PART» EN EUROPE, OU EN UGANDA/AFRIQUE» (voir en annexe) au colonel KANYARENGWE même. Il dit entre autre: «Aux temps où vous me partagiez votre soif de justice, votre soif de développement pour le peuple rwandais auquel vous appartenez, je vous ai compris, je vous ai cru. [...] Vous étiez d'autant plus crédible que, étant Ministre, vous étiez de ceux qui, à l'avènement de la IIe République, ont proclamé leur détermination de faire vivre les populations de ce pays, votre pays, dans une ère de paix, facteur de prospérité et d'épanouissement. En ces temps-là, vous étiez contre tout ce qui pouvait être cause de troubles et de souffrance pour le Rwanda. A l'heure actuelle toutefois, vous vous êtes fait le collaborateur de ceux-là même que vous condamnerez jadis! Tous ceux qui vous ont connu, comme moi, ne comprennent aucunement votre comportement actuel à l'égard de ce peuple, à la défense duquel vous participiez autrefois si activement. Ce peuple, que vous prétendiez servir, et qui vous a cru tant que vous faisiez partie de ses gouvernants, que vous prétendiez mener plus loin et plus haut dans le développement intégral, est actuellement la victime d'agressions armées, dirigées ou commandées par vous-même ou par vos collaborateurs. Vos armes, particulièrement celles à longue portée, installées sur le territoire ugandais proche de notre frontière, visent à détruire la ville de Ruhengeri, tuent des civils hommes, femmes et enfants, détruisent bétail, cultures, maisons de cette population simple et laborieuse pour laquelle vous saviez montrer respect et pitié quand vous l'approchiez.»⁽³⁷⁾

Comme le Père MAURER donc beaucoup de compatriotes n'ont jamais compris comment et pourquoi une personnalité comme le Colonel Alexis KANYARENGWE a pu se laisser embrigader dans un mouvement terroriste qu'il a pourtant vaillamment combattu dans

les années soixante. Beaucoup n'ont pas compris comment le même Colonel Alexis KANYARENGWE lui-même originaire de Ruhengeri a pu faire attaquer et soumettre sa ville d'origine sous une pluie de bombes!

Il est un fait, que depuis sa fuite en Tanzanie, le colonel KANYARENGWE a toujours été pour le régime de Kigali une menace. La trouille était générale au Rwanda, surtout au cours des trois dernières années. Il suffisait seulement de prononcer son nom pour être mis en taule! En conséquence, tout a été mis en oeuvre pour le supprimer ou pour l'enlever. Au niveau de la diplomatie, tout fut également mis en oeuvre afin d'obtenir de la Tanzanie, son pays d'exil, son extradition. Ceci dit, le colonel était, depuis sa fuite du Rwanda, soumis à une menace de mort quotidienne.

Le deuxième facteur ayant influencé son comportement est qu'il était indigné, suite à tous ces problèmes dont en grande partie le régime de Kigali doit, qu'il le veuille ou non, accepter la responsabilité. Il avait été réduit au néant et le régime de Kigali se réjouissait de sa misère. Une des personnes innocentes qui avaient été arrêtées et incarcérées pour le nom de KANYARENGWE, le Dr. Aloys SEBIZIGA, a décrit dans sa lettre du 3 mai 1989 au Président de la République, entre autre la situation dans laquelle se trouvait le colonel KANYARENGWE comme suit: «...l'ex-Colonel était toujours menacé par les maladies et la misère. Il en était réduit à solliciter un secours pécuniaire auprès de ses propres enfants. [...] J'ai même contribué à envoyer à leur père réfugié quelques-uns de mes effets personnels (pantalons, chemises, chaussures) usagés faute de trouver mieux parce qu'il s'agissait d'un cas d'extrême nécessité et qu'humainement parlant, le Colonel KANYARENGWE que je respectais comme mon père, n'avait pas à se trainer dans les rues comme un clochard et surtout dans un pays d'asile...»⁽³⁸⁾

C'est surtout ce point extrêmement fort qui sert de base à M. Charles SHAMUKIGA pour montrer à ses congénères de Kampala, le Colonel KANYARENGWE du doigt. En effet ceux-ci comptaient bien tirer parti de la situation matérielle misérable d'un Muhutu indigné qu'était le Colonel Alexis KANYARENGWE. Selon leur cal-

cul, ce dernier n'attendait que la possibilité de se venger contre ses congénères et anciens «amis» restés au pouvoir à Kigali qu'il a toujours rendu responsables de sa misère. Bon connaisseur de la scène politique rwandaise, SHAMUKIGA savait bien combien et à quel point le Colonel KANYARENGWE était célèbre et populaire au Rwanda. Il serait donc, en cas d'invasion proche contre le Rwanda, un élément très important pour la sensibilisation des Hutu aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national d'une part et pour l'opinion internationale d'autre part. Ceci fait, le FPR, se ferait nommer «mouvement mixte issu de Hutu et de Tutsi, donc non raciste. Ce calcul n'était pas faux au départ, car effectivement ne connaissant pas le Rwanda, les combattants du FPR voyaient en lui un guide et un informateur précieux sur la stratégie militaire rwandaise.

Les Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi ont donc profité de la situation désespérée dans laquelle se trouvait le Colonel KANYARENGWE pour le récupérer. En effet, comme cela ressort du présent récit, ce n'est pas par conviction idéologique qu'il se retrouve membre du FPR. Il est vrai cependant, qu'aucune situation aussi grise soit-elle ne peut justifier la trahison de son peuple.

C'est Mlle Aloisea INYUMBA (Membre du Comité Exécutif du FPR) confidente politique du Général-Major Fred RWIGEMA en compagnie d'un certain KALIMBA, qui a été, début 1987 envoyée de Kampala à Dar-Es-Salaam à la recherche du Colonel KANYARENGWE. Celui-ci a apparemment beaucoup hésité avant d'épouser les thèses du FPR. Quelques documents à ma disposition et portant sa signature (il s'agit de ses lettres à mon adresse) montrent que jusqu'au 06. 09. 1988, l'éventuelle invasion des Tutsi au Rwanda à partir de l'Uganda l'inquiétait. Cela me mène à croire que, jusque là, même si les contacts entre lui et le FPR-INKOTANYI avaient eu lieu, il n'avait pas encore épousé leurs idées. Ainsi, m'informa-t-il de l'existence de ce groupe dans sa lettre du mois d'août 1988 en ces termes: «...Il est également une certaine effervescence à Kigali provoquée par la position des réfugiés Tutsi en Uganda, qui sont en train de s'organiser pour le retour en force si besoin. Ils ont été révoltés, parce que le Rwanda ne les a pas laissés entrer, lorsqu'en 1982, ils furent chas-

sés de l'Uganda par Obote.»⁽³⁹⁾ Dans sa lettre du 6 septembre 1988, le colonel m'informait de sa décision prise de changer son pays d'asile, point sur lequel, vu sa menace perpétuelle et nos relations amicales et politiques, je l'avais encouragé. Ainsi m'écrivait-il: «...De ma part j'y avais également pensé et il ne me reste qu'à formuler la demande. En fait les raisons devant justifier ma demande sont certaines surtout que le gouvernement ici est toujours contacté en ce qui concerne ma situation. A chaque éternuement à Kigali, le bougre dépêche des missions en plus des gens engagés pour me traquer et saboter toute tentative d'action que j'entrevois de faire. Dès maintenant je vais m'occuper de la demande du changement du pays d'asile.»⁽⁴⁰⁾ Et puis il en arriva à son opinion sur ce que représentent les réfugiés Tutsi pour le Rwanda et confirme qu'ils sont soutenus par Yoweri MUSEVENI qu'il a surnommé «le tombeur d'Obote». Ainsi a-t-il écrit: «Dans une de mes lettres, je vous faisais part d'une certaine menace par les réfugiés Tutsi (réfugiés tutsi) à l'étranger, sur le Rwanda, en avez-vous écho? Qu'en est-il du congrès qui vient de se faire à New-York organisé par ces Messieurs (les Tutsis); et le Gouvernement Rwandais y aurait même été représenté. * Ne vaut-il pas la peine d'en connaître les conclusions?! De mon côté j'essaierai d'en avoir des informations, car ils (les Tutsi) présentent un danger qui pourrait nous conduire à la longue à la situation du Burundi. Car en déclarant ouvertement qu'il ne veut pas autoriser les Rwandais à rentrer, ceux-ci veulent réagir et forcer leur retour, et en cela le tombeur d'Obote semble les appuyer; ou bien alors obliger le gouvernement Rwandais à négocier avec eux...»⁽⁴¹⁾

Voilà l'homme qui est actuellement «Président» du FPR et qui conduit ces mêmes Tutsi dans une guerre fratricide contre son propre pays!

Pour des raisons d'ordre littéraire, j'ai dû modifier la phrase du colonel Alexis KANYARENGWE, la formule exacte de l'auteur étant: «Il est également une certaine effervescence à Kigali provoquée par la position des réfugiés Tutsi en Uganda, qui sont en train de s'organiser pour le retour en force si besoin. Ils ont été révoltés par le fait, que le Rwanda en 1982, a refusé l'entrée au Rwanda des Rwandais chassés par le Régime d'Obote.»⁽³⁹⁾

* NDRL: Le gouvernement rwandais n'aurait pas participé à cette conférence.

Une année plus tard, en 1989, les contacts entre lui et le FPR s'étaient apparemment intensifiés, et, bien qu'il n'ait pas encore adopté leur idée d'invasion du Rwanda, il en était néanmoins devenu vraisemblablement partisan et ici je dois souligner que l'état d'indignation dans lequel il se trouvait et que le FPR a exploité en conséquence, l'avait amené à ce point. Il en était arrivé, à me proposer une rencontre avec l'un d'eux qu'il qualifia déjà d'ami, le Dr. BAYINGANA Pierre, connu dans l'opinion comme Major BAYINGANA, devenu célèbre le lendemain de la mort mystérieuse du Général-Major Fred RWIGEMA. Ici déjà le langage du Colonel Alexis KANYARENGWE était très différent de celui employé dans ces précédentes lettres. Ainsi, il me le recommandait dans sa lettre du 6 sept. 1989 en ces termes: *«Je comptais confier cette missive à une certaine personne qui envisage une tournée en Europe. Il répond au nom de BAYINGANA Pierre de Kampala, ami, on se connaît depuis plus d'une année. C'est à la dernière minute qu'il fut rappelé à Kampala, sinon il devait prendre un avion pour l'Europe à partir d'ici. Il s'intéresse fortement à vos livres et, profitant de son voyage en Europe, il souhaiterait vous rencontrer. C'est un de ceux-là qui sont entrain de s'organiser pour plaider le droit des réfugiés rwandais mais avec une toute nouvelle conception. Bihehe (Ndrl. président Habyarimana) n'est pas tranquille, et il mène une campagne contre eux, un certain nombre de tutsi à l'extérieur même à l'intérieur sont contre lui et travaillent solidement à sa chute. Puis-je vous le recommander pour l'écouter (converser)?»*(42) Le vieux KANYARENGWE m'ayant demandé de lui faire passer des messages urgents par le biais de BAYINGANA, j'eus avec ce dernier deux ou trois conversations téléphoniques. Que ce BAYINGANA était un militaire voire même un officier (un major) de l'armée ougandaise, je ne l'appris que par la presse en rapport avec l'invasion du Rwanda.

Lorsqu'il vint me voir en 1990, je vis enfin, de mes yeux le célèbre colonel rwandais Alexis KANYARENGWE. Dans mes toutes premières discussions avec lui, il me parla d'un groupe de jeunes Tutsi, installés en Uganda et qui, avec le soutien de MUSEVENI seraient prêts à faire rentrer par force les compatriotes rwandais condamnés à l'exil éternel.

Ma réponse sur ce point était, que je soutenais bien-entendu le retour au pays pour les réfugiés (en tant que réfugié j'étais moi-même concerné) mais je plaçais plutôt pour une guerre politique et contre une guerre de canons. Vieux, je disais m'adressant à lui: «Pouvez-vous vous imaginer, vous KANYARENGWE et ce que vous représentez pour le Rwanda et pour les rwandais en général, un article d'un journal intitulé «l'ex-Colonel KANYARENGWE, célèbre pour son combat contre les terroristes féodaux-monarchistes INYENZI qui avaient envahi le Rwanda en 1961, est aujourd'hui à la tête des rebelles Tutsi qui ont envahi le Rwanda?» Il resta un peu plus d'un mois mon hôte, et plus les jours passaient, plus nous nous comprenions et plus il me donnait l'impression qu'il se laissait convaincre. Nous nous entretenions presque chaque jour sur le même sujet: «les possibilités de changement au Rwanda, en dehors des Tutsi, qu'il redoutait. Nous en étions à nous imaginer des dénominations d'un parti que nous avions (le vieux KANYARENGWE et moi-même) d'ores et déjà décidé de créer afin de contrecarrer les tutsi. Ainsi, comme par hasard, les dénominations des partis comme UPR (Union du Peuple Rwandais), USDR (Union Socio-Démocratique Rwandaise), PSD (Parti socio démocratique), le MDR (Mouvement Démocratique Républicain) et PDL (Parti Démocratique Libéral). Nous n'avions pas encore trouvé de compromis, lorsqu'il regagna Dar-Es-Salaam. Il me demanda, avant son départ, de tenter de prendre contacts avec les autres Hutu ici en Europe, afin qu'au cours de sa très prochaine visite, nous puissions nous rencontrer et éventuellement nous constituer en parti politique.

Comme prévu, Mzee KANYARENGWE revint un mois plus tard. J'en avais, entretemps parlé à nos compatriotes, Spridion SHYIRAMBERE en exil en Belgique et Léonidas MUNYANSHONGORE au Luxembourg, avec lesquels je partageais le même avis. Notre rencontre eut lieu chez Spiridion SHYIRAMBERE à Ethe un petit village situé près d'Arlon en Belgique. Notre but était de faire tout pour contrecarrer cette invasion qui devenait de plus en plus probable!

Le Colonel KANYARENGWE voulait, il n'y a aucun doute ici, tout tenter pour atteindre ce but. Au cours de notre entrevue, nous

avons discuté surtout de la procédure à suivre pour l'atteindre, mais ne trouvâmes aucune issue. Nous nous sommes ainsi décidés à prévenir les amis du Rwanda entre autres Jean-Paul HARROY. Notre visite chez M. HARROY n'apporta pas plus de lumière dans l'affaire. Elle fut de courte durée et malheureusement l'intérêt de M. HARROY pour cette affaire semblait plutôt limité.

Durant le reste du séjour du Colonel KANYARENGWE chez-moi, ce problème resta notre préoccupation majeure. Nous nous demandions si l'armée rwandaise était suffisamment préparée pour aller à l'encontre de l'attaque Tutsi. Au moment où cette invasion, n'était pour moi qu'in vraisemblable, elle était pour le Colonel KANYARENGWE une réalité et même une certitude! C'est seulement aujourd'hui, après avoir pris ma distance par rapport à tout cela, que je comprends qu'à ce moment-là déjà, il était informé du plan d'attaque. C'est seulement aujourd'hui que je comprends qu'en ce moment-là, c'est ce qu'il savait qui était à la base de son manque de sommeil! La situation le préoccupait tant, que même un jour il a projeté de prendre contact avec Kigali, car, disait-il «dans l'intérêt national» il faut tout faire pour prévenir. Il allait même jusque là, tenter de prendre contact avec le Service Central des Renseignements, afin de l'informer sur ce danger. Mais il ne le put, car il avait peur que ceci ne soit utilisé contre lui, il en aurait résulté sa liquidation par les Tutsi. C'est ainsi, qu'il a essayé un jour de parler avec Juvénal RENZAHU, alors Ambassadeur du Rwanda à Bonn, pour au moins le lui dire. Mais, lorsque RENZAHU s'annonça au téléphone, le vieux ne put sortir aucun mot à ce propos. Il s'effondra dans le fauteuil et commença à parler de tout et de rien! Il ne pouvait pas! Il avait une peur incroyable! Il était devenu, prisonnier de ceux qu'il combattait, car il dépendait d'eux à tout point de vue! C'est entre autres à leurs frais qu'il se déplaçait!

C'est après cet échec, que le vieux KANYARENGWE s'est pratiquement rendu, et, depuis lors, il essaya de me gagner pour le FPR au sein duquel il ne voulait plus volontiers rester seul! Puisque j'étais catégoriquement contre la guerre, il préféra ne plus parler d'une éventualité de guerre, au contraire! Il feignit de suivre ce que je proposais: une stratégie politique. Emotionnellement lié à cet

homme, j'avais toute confiance en ses dires. Je croyais pouvoir influencer dans un sens positif (contre la guerre) en parlant avec les gens du FPR compte tenu de leur revendication fondée, le droit de regagner leur pays. Car, à mon avis, nul rwandais n'a plus de droit à sa patrie qu'un autre rwandais quel que soit son origine régionale ou son appartenance à un quelconque groupe ethnique. La suite de mes propos étant décrite en détail dans ma déclaration du 17 mai 1991, je préfère m'arrêter ici et en guise de conclusion de ce point consacré à la nature du FPR proposer le résumé suivant:

1. Le FPR est une organisation terroriste appartenant exclusivement aux Tutsi et ayant pour objectif la réinstauration du pouvoir Tutsi au Rwanda.
2. Les quelques rares Hutu membres de ce mouvement terroriste sont des pantins frustrés ayant des comptes personnels à régler avec certains dignitaires du régime de Kigali. Ils ne sont pas en réalité considérés comme membres à part entière de la corporation FPR-INKOTANYI.
3. Par ailleurs, ces quelques Hutu du FPR ne sont que des leurres pour faire croire au monde que le FPR n'est pas une organisation monoethniste.
Je défis à cet égard la direction du FPR pour qu'elle prouve au monde qu'elle n'est pas cette organisation ethnocentriste avec des visées hégémoniques.

8. Les terroristes Inyenzi rajeunis face à la réaction populaire.

Malgré leur plan minutieusement préparé, une pierre de la mosaïque d'une importance capitale est restée cachée aux féodaux monarchistes. Quelques mois seulement avant l'invasion du Rwanda, le 1 octobre 1990, les milieux tutsi aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national, s'apprêtaient déjà à la prise du pouvoir certaine et proche! Effectivement tout avait été minutieusement calculé et planifié. Ils ont assez suffisamment puisé des ma-

ladresses politiques commises par les Hutu au Rwanda et ils nous le faisaient régulièrement sentir, à nous réfugiés Hutu en particulier. Nous sommes prêts disaient-ils à prendre le pouvoir, car vous Hutu, vous vous êtes montrés incapables. Vous n'avez fait que vous entretuer - même si cela nous favorise politiquement - mais cet argument fait pour nous une excellente carte pour l'opinion internationale! Ici en Europe, certains des Tutsi se présentaient aux autorités comme des futurs ministres au Rwanda! Ils avaient commencé à vivre leur rêve et à fêter leur victoire - à mon avis un peu trop tôt - mais dans tout ce qu'ils avaient planifié, ils avaient méprisé la réaction populaire face à leur attaque.

Selon leur plan, le peuple allait les acclamer et ils seraient rentrés en sauveurs au Rwanda. Là ils n'avaient pas de doute. Ainsi, se seraient-ils servi au départ des Hutu du sud du pays (défavorisés par le régime actuel et par conséquent vulnérables) en collaborant avec eux pour arriver au pouvoir d'abord, pour les exterminer ensuite. Le colonel KANYARENGWE aurait suffi pour prendre tout le nord du pays! Il doit être souligné que sur ce point les Tutsi ont été victimes de leur propre arrogance, de leur propre orgueil, et de leur complexe de supériorité vis-à-vis du reste des rwandais! Ils ont vraiment cru les Hutu dupes, au point de se laisser faire! Un de mes amis européens a récemment demandé à une femme Tutsi, si les Tutsi croient réellement à leur supériorité par rapport aux Hutu au Rwanda d'aujourd'hui? Celle-ci n'a donné qu'une réponse simpliste: «T'en fais pas mon ami! L'essentiel est que nous gagnions la guerre, car ceux-là, ils se soumettront comme ils se sont toujours soumis! Cela ne posera jamais un problème une fois que nous aurons gagné la guerre!»

Celle-ci est en effet la position générale des Tutsi, hormis quelques exceptions, car après ce que j'ai vécu lors de ma mésaventure au Front Patriotique Rwandais, je ne peux plus espérer ni une entente ni un respect mutuel entre Hutu et Tutsi au Rwanda, aussi longtemps que les Tutsi seront aussi arrogants, aussi longtemps qu'ils seront prisonniers de leur complexe de supériorité vis-à-vis du reste des rwandais. Les rwandais, ont reculé, en cette matière de 32 ans en arrière. Les idées que je me faisais sur l'égalité, l'entente et le

respect mutuel entre rwandais, indépendamment de leur appartenance à un quelconque groupe ethnique, ne sont plus pour moi qu'une illusion en dehors de toute réalité! C'est ce que tout Hutu «Membre du Comité Exécutif ou Membre ordinaire - s'il y en a - du FPR ou Sympathisant du FPR tout court, devrait savoir. Ce qui m'étonne aujourd'hui, c'est que: pas moins informé que moi sur les visées du FPR, le Colonel KANYARENGWE soutient tout de même le FPR. Je sais qu'il n'approuve pas les actes du FPR-INKOTANYI et c'est ce que, preuves à l'appui, je démontre. Vaut-il la peine de continuer à persévérer dans une erreur même quand on sait qu'elle en est une?

En tant que Membre du Comité exécutif du Front Patriotique Rwandais, je m'engageais pour ce en quoi je croyais. Aussi croyais-je mes compatriotes rwandais engagés à combattre pour la même cause. Je dois avouer ici que je me suis trompé, car ceux-là que je pris pour compatriotes engagés pour les libertés et les droits fondamentaux pour tous les rwandais ne sont rien d'autres que des criminels attirés à la solde de Yoweri MUSEVENI, leur ancien Chef dans la rébellion contre Milton OBOTE, qui aurait souhaité voir ses fidèles au pouvoir au Rwanda. En ma personne, ils ne voyaient qu'un instrument, pouvant servir dans leur combat pour leurs visées obscures, mais que l'on jeterait aussitôt après utilisation. Un fruit dont on jette l'écorce après en avoir sucé le jus!

Les envahisseurs comptaient donc sur un soutien populaire massif, mais ce fut juste le contraire qui se produisit. Les Hutus, encore tagés dans la période qui précéda la guerre, se réunirent le lendemain contre leur ennemi commun «INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI» pour défendre les acquis de la Révolution Sociale de 1959. Ils se coalisèrent désormais contre les agresseurs venus de l'Ouganda. Ils manifestèrent leur unité contre l'ennemi commun. Les contestations qui se prononçaient de plus en plus à haute voix contre le Général-Major HABYARIMANA et son régime se calmèrent. La cible des rwandais devint désormais les agresseurs. Afin d'éviter toute équivoque sur ma position politique face à HABYARIMANA, je dis qu'elle n'a pas changé. Elle reste telle que je l'ai écrit il y a un peu plus d'une année dans ma lettre ouverte du 10 mars

1990 au Général-Major HABYARIMANA: «Je n'ai personnellement rien contre la personne de Juvénal HABYARIMANA; je suis et reste seulement contre sa politique. C'est mon droit de citoyen rwandais. Par conséquent il n'y a aucun compte à régler entre Juvénal HABYARIMANA et moi, mais bel et bien entre le peuple rwandais opprimé depuis bientôt 17 ans et Monsieur le Président de la République Rwandaise.»⁽⁴³⁾ Mon engagement politique ayant toujours été basé dans la logique des choses, je ne suis pas prêt à condamner seulement par principe, mais, par des faits. Mon principe est de critiquer lorsqu'il y a à critiquer mais aussi de féliciter lorsqu'il y a à féliciter. Ainsi donc, je suis prêt à reconnaître ou à encourager voire même soutenir mon adversaire politique, lorsqu'il a commis un acte digne d'être encouragé ou digne d'être soutenu. Je suis prêt à le critiquer lorsque, à mon avis, je le vois dévier de la ligne politique droite. Je n'aime pas ce principe de critiquer, rien que pour critiquer.

J'ai toujours publiquement critiqué le régime de Kigali, je me suis attaqué même au Président de la République. J'ai mis à jour des choses qui me paraissaient fausses dans sa politique. Je l'ai fait, même au moment où ceux-là qui, aujourd'hui se disent opposants à son régime l'applaudissaient. Pourquoi donc je ne serais pas en mesure de le féliciter lorsque je vois et constate qu'il a fait un acte que je juge digne de foi?

Il y a d'ici un an, j'ai critiqué le Général-Major HABYARIMANA pour son entêtement face au multipartisme. C'est pourquoi je ne pouvais me fier à sa déclaration du 5 juillet 1990 dans laquelle il déclarait son ouverture au multipartisme. C'est un fait pourtant qu'il a tenu sa promesse et introduit le multipartisme. Bien que celui-ci n'en soit qu'à ses débuts et connaisse des difficultés, c'est un fait, il est, bien là. Pourquoi ne pourrais-je donc pas le féliciter pour son acte?

La veille de l'invasion de notre pays, HABYARIMANA était en voyage. Il aurait pu y rester comme beaucoup d'autres à sa place l'auraient fait. Il a quand même interrompu son voyage et regagné son pays désormais en guerre et s'est rendu sur le terrain. Pourquoi ne

pourrais-je pas le féliciter de ce courage exceptionnel, surtout lorsque je m'imagine qu'à sa place beaucoup de chefs d'état africains n'auraient pas agi comme lui? Le cas récent de l'ex-président d'Ethiopie MENGISTU Haile Mariam qui a laissé son armée seule contre les rebelles et pris fuite ne le démontre-t-il pas?

Je l'ai critiqué aussi longtemps qu'il cherchait toutes sortes d'excuses et de prétextes pour ne pas permettre aux rwandais de regagner leur pays. Aucun des arguments qu'il avançait contre le retour des rwandais dans leur pays ne me satisfaisait. Aujourd'hui, il l'a permis et sans conditions exceptionnelles. Pourquoi ne pas le féliciter pour cet acte?

Je ne lance pas de fleurs au Général-Major HABYARIMANA, je ne le flatte pas, je ne lui dis pas non plus «RAMBA SUGIRA SAGAMBA TURAGUSHYIGIKIYE», je ne le lui ai jamais dit, et ne le lui dirai jamais, car rien ne se fait chez-moi par commande. Et puis ceux-là qui le lui ont toujours dit, le lui disent-ils encore aujourd'hui? Ne l'ont-ils pas quitté la veille de l'invasion contre le Rwanda pour s'allier aux envahisseurs? Beaucoup de ceux-là qui le lui chantaient chaque jour, n'ont-ils pas servi de pions aux envahisseurs? Je le félicite aujourd'hui, convaincu que dans ces cas concrets il l'a mérité. Je voudrais l'encourager à faire davantage, car il est enfin, après 17 ans de dictature, sur la bonne voie et cela vient du fond de moi-même. Je le condamnerai pourtant et l'accuserai en conséquence, si demain j'apprends qu'il serait encore une fois en train de museler la presse, s'il continue à favoriser son parti MRND en quoi que ce soit au détriment des autres partis politiques nouvellement créés et reconnus comme tels, je l'accuserai si demain il se livre encore une fois aux arrestations arbitraires des rwandais et enfin je l'accuserai si par hasard il présente un obstacle du processus démocratique pluraliste qu'il a pourtant récemment déclaré.

Le FPR devrait se demander si vraiment, même avec le soutien de Monsieur Yoweri MUSEVENI, il se croit assez fort pour combattre sept millions de rwandais, qui, dans ce cas exceptionnel se sont enfin réunis et sont désormais décidés à combattre une fois pour toute leur ennemi commun? Etant donné que le problème extrême-

ment urgent à l'heure actuelle au Rwanda est la guerre à la base de laquelle sont le Président ougandais Yoweri MUSEVENI et le FPR qu'il faut combattre avec tous les moyens. Car le FPR étant anti-pluraliste est anti-démocratique, il est contre toute tentative de développement démocratique au Rwanda, il est contre la cohabitation des rwandais indépendamment de leur appartenance ethnique ou régionale, pour la simple raison qu'il veut à tout prix introduire une dictature Tutsi au Rwanda. Et contre ce fléau, je m'insurgerai tous les jours de ma vie!

9. Le FPR n'est qu'une bande de terroristes anti-démocratiques

Le FPR dans son essence n'est qu'une bande de terroristes armés visant à la réinstauration de la dictature Tutsi au Rwanda. Un cas flagrant dans la lutte du FPR contre les forces démocratiques et contre le pluralisme, et qui illustre son intolérance pour ceux qui pensent autrement que lui se manifesta pour la première fois en novembre 1990 à Bruxelles, lorsque Mr. Silas MAJYAMBERE, à l'étonnement de tous voire même du FPR qui avait préparé son texte et organisé sa conférence, déclara la création de son parti nommé «Union du Peuple Rwandais (UPR)».

Après cette déclaration de M. Silas MAJYAMBERE, les représentants du FPR, dont Tito RUTAREMARA furent déconcertés par ce geste inattendu de S. MAJYAMBERE (qu'ils qualifient d'ailleurs, de gros bébé devenu prématurément millionnaire, dont les connaissances politiques limitées et l'incompétence rendent inapte à servir leur cause).

C'est grâce à la création de l'UPR de MAJYAMBERE que je pus découvrir l'intolérance du FPR vis-à-vis d'autres partis politiques. Au cours de mon entrevue avec M. Tito RUTAREMARA; à Bruxelles, celui-ci m'adressa ses critiques envers S. MAJYAMBERE, me demanda d'aller le trouver, afin de le persuader de changer sa position (la création de son parti étant, cela va de soi, une réelle menace à l'influence politique tout comme au quasi-monopole du

FPR). A la suite de cet entretien, s'est effectué ma première rencontre avec M. S. MAJYAMBERE à Bruxelles.

Décontracté, comme la plupart du temps, Monsieur MAJYAMBERE me reçut à bras ouverts et commença aussitôt à me parler de lui-même, de ses conflits avec le régime de Kigali et de son nouveau Parti UPR dont il est désormais président! A ma question de savoir pourquoi il a jugé nécessaire de créer un autre parti à côté du FPR il répondit: «Parce que le FPR est un parti des Tutsi. Je voudrais qu'il y est à son côté un parti Hutu». En ce qui concerne les membres, Monsieur Silas MAJYAMBERE jamais pris de court, me répondit «Tu sais mon frère, je suis Président de la Chambre de Commerce du Rwanda et je suis élu par tous les commerçants du Rwanda, autrement dit, je suis leur président! Tous ceux-là donc qui m'ont élu leur Président, sont automatiquement membres de mon Parti UPR et puis, ajouta-t-il, je suis président d'une des plus grandes équipes de football du Rwanda. Peux-tu t'imaginer de combien de Fans cette équipe dispose? Tous ceux-là seront membres de l'UPR! Et puis ce soir, je donne une réception aux Rwandais à l'Hôtel Président, sans doute beaucoup d'entre eux vont adhérer ce soir-même à l'UPR!» Telle était la logique de M. Silas MAJYAMBERE sur la création de son parti et sur l'origine des membres de celui-ci. Notre conversation fut interrompue par un coup de téléphone duquel il revint fanné et...«Mon frère, je viens de recevoir une communication de Kigali - tu sais j'ai mes gars là bas qui m'informent sur chaque événement - ainsi donc, commenta-t-il, HABYARIMANA m'a démis de mes fonctions, donc je ne suis plus Président de la Chambre de Commerce du Rwanda, mais tant pis si je suis et reste Président de l'UPR.» Je n'eus aucune envie de le persuader en quoi que ce soit, au contraire je trouvai que, même si ses idées étaient enfantines, il était digne d'être soutenu. Je courus bien vite pour ne pas rater mon avion, il resta avec les journalistes d'un journal africain «Afriqu'events»! C'était au mois de novembre 1990. Je ne revus M. Silas MAJYAMBERE que plus tard, lors de sa conférence-débat tenue à Genève, (le 15 décembre 1990), après laquelle, il nous invita, mon épouse et moi à lui rendre visite à Bruxelles, la semaine suivante. Il avait, disait-il, des choses très importantes à discuter avec nous, notamment en ce qui concerne

son Parti UPR, le Colonel Alexis KANYARENGWE et le FPR-INKOTANYI.

Le FPR quant à lui, ne lui pardonnait pas sa déviation et il continua à faire pression sur lui. Ainsi, il commença par annuler la tournée aux Etats Unis qu'il avait prévue pour MAJYAMBERE, et continua apparemment ses tentatives pour le persuader de renoncer à son Parti.

Comme convenu à Genève, nous visitâmes, mon épouse et moi, M. MAJYAMBERE au cours de la deuxième quinzaine du mois de décembre 1990. A cette rencontre, étaient aussi conviés ses deux collaborateurs MM Joseph NDAHIMANA (alors Trésorier UPR) et Emmanuel TWAGILIMANA (alors Secrétaire Général UPR). Suivirent nos discussions, dans une atmosphère amicale et décontractée. Quelques attaques officieuses (du FPR à l'UPR) tout comme la tentative de persuader les membres de l'UPR, à adhérer au FPR, contribuaient à inquiéter les membres du parti présents. M. Silas MAJYAMBERE et ses collaborateurs me demandèrent, en tant que Membre du Comité Exécutif du FPR de leur faire des propositions pour arriver à une bonne solution de ce problème. Nous ne comprenons pas le FPR «disaient-ils unanimement». Qu'est ce qu'il attend de nous? Notre parti combat sans armes, certes, mais il mène un combat contre les injustices du régime actuel, pour le respect des droits de l'homme et pour la démocratie. Jusqu'à un certain point, nous avons soutenu sa lutte armée mais à présent, nous jugeons qu'il est grand temps que cette guerre s'arrête, afin qu'une action politique suive. Nous sommes prêts à collaborer avec le FPR, mais de grâce, qu'il ne tente pas de nous avaler!»

Pour M. MAJYAMBERE, il fallait faire tout pour que KANYARENGWE quitte cette «bande d'assassins». Sa conviction que le FPR allait tuer les Hutu était fermée. Il fallait extrêmement faire attention! «Ce n'est pas possible, «s'exclama-t-il» peux tu t'imaginer que lors de ma dernière visite à Kampala j'ai tout fait pour le voir, mais en vain? Ils ne voulaient pas me le montrer ces imbéciles de Tutsi! Et puis, sans mentir, moi je crois vraiment qu'il a été empoisonné, ses réactions ne sont plus normales! Lorsque je réussis finalement

à le rencontrer, il devenait agressif sur le mot Hutu et extrêmement doux sur le mot Tutsi! Ne pourrais-tu pas essayer de lui téléphoner? Je mets pour ça mon téléphone à ta disposition, sans doute, à toi, il te le passeront» Monsieur MAJYAMBERE était en ce moment très excité et je crois que ce qu'il disait, il le disait avec sincérité et conviction. Il était convaincant. Je suis aujourd'hui d'autant plus étonné de voir ce dernier membre actif du FPR après avoir sabordé son parti UPR!

Bien sûr, je ne pus résister à sa proposition de téléphoner, d'autant plus que je lui avais révélé mon intention de démissionner bientôt du FPR que je ne prenais plus au sérieux mais que je ne voulais pas le faire sans KANYARENGWE. Donc j'avais aussi intérêt à parler avec lui, même si je ne pouvais pas lui dire tout au téléphone (sa ligne de téléphone étant toujours mise sur écoute). Aussi pris-je le téléphone et appelai KANYARENGWE qui se trouvait en ce moment-là à Mbarara (Uganda). Je voulais tout simplement savoir quand il viendrait en Europe, car nous avions, MAJYAMBERE et moi prévu de le persuader à démissionner du FPR dont nous avions déjà découvert le jeu. Comme il avait déjà introduit sa demande d'asile en Belgique, nous voulions faire tout afin qu'il ne retourne plus en Uganda. Il me promit de venir très prochainement et qu'il allait me mettre au courant au moment opportun!

La soirée se termina par un accord entre l'UPR représentée par M. Silas MAJYAMBERE et ses collaborateurs d'une part et le FPR que je représentais en ma qualité de Membre du Comité Exécutif d'autre part. L'UPR se chargea de s'adresser officiellement au FPR (une lettre aurait dû être prédatée afin d'éviter que mes collègues Patrick MAZIMPAKA et Pasteur BIZIMUNGU présents à Bruxelles ne purent se rendre compte de ma présence dans cette même ville) à mon intention, ce qui m'aurait permis de suivre ce cas de près. J'avais la curiosité de voir la réaction du FPR, j'avais déjà constaté auparavant que le FPR ne réagissait jamais à mes propositions. Il en avait été ainsi lorsque je leur soumis mon projet de programme politique, dans lequel je prévoyais un système politique pluraliste et la séparation claire des trois pouvoirs.

Cette lettre dont il est question fut rédigée le lendemain (datée du 16 décembre 1990) et ma réponse fût écrite le 21 décembre 1990. Mais avec M. S. MAJYAMBERE, il faut s'attendre toujours à des surprises, aussi, peu avant Noël, j'appris qu'il était déjà à Kampala. De là, il me téléphona lui-même. Un mois plus tard, j'appris qu'il avait adhéré au FPR et, sans avoir consulté ses collaborateurs restés en Belgique, il avait déclaré l'union du FPR et de l'UPR. C'était pratiquement la liquidation de son Parti UPR (voir document en annexe). Ici je compris le jeu du FPR. Il avait sérieusement réussi à avaler l'UPR et de ce fait, dégagé de son chemin un adversaire éventuel qui risquait tôt ou tard de le compromettre. Je restai déçu et attendis avec l'espoir de voir bientôt d'autres partis se créer au Rwanda.

En ce qui me concerne, j'appris plus tard, que Monsieur Silas MAJYAMBERE avait dévoilé nos confidences de Bruxelles au FPR et avait ajouté que j'étais dans son camp! De tout ce qui a motivé Monsieur S. MAJYAMBERE, il n'y a ni idéologie politique ni quoi que ce soit de semblable. Dans tout ce qu'il fait, il est conscient de sa trahison du peuple Hutu, comme il aime souvent le dire, ceci est pour moi un fait! Ce qui le lie au FPR (si on peut vraiment croire en cette liaison puisque je ne serais pas étonné si demain il démissionnait du FPR et proclamait au même moment la réintroduction de son parti UPR) sont des affaires. Silas MAJYAMBERE est avant tout homme d'affaires. Il est aujourd'hui au FPR, parce qu'il se fait encore des illusions sur la prise du pouvoir au Rwanda par le FPR. Le jour où il se rendra compte de la réalité, il se déclarera de nouveau Président de l'UPR et démissionnera du FPR. M. Silas MAJYAMBERE a toujours voulu rester aux côtés des gagnants! Qui vivra verra!

Le deuxième point qui lie MAJYAMBERE au FPR est qu'il a, tout comme KANYARENGWE, des comptes à régler avec ses «grands amis» d'hier restés à Kigali dont le Général-Major HABYARIMANA, les colonels RWAGAFILITA et SAGATWA et beaucoup d'autres.

Le troisième point, sans doute que le FPR a utilisé pour persuader ce dernier à y adhérer, sont ses entreprises en Uganda et dans les-

quelles le président de l'Uganda Yoweri MUSEVENI est actionnaire. Je suis convaincu que MUSEVENI a joué un rôle primordial dans le recrutement de MAJYAMBERE au FPR et son abandon de l'UPR.

Pourtant, ces INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI ont encore l'audace de se déclarer pluralistes et démocrates! Je puis affirmer aujourd'hui en tant qu'ex-Membre du Comité Exécutif du FPR-INKOTANYI, que ces déclarations n'ont rien à faire avec la réalité. Ce ne sont que des phrases creuses sans consistance, mais suffisantes pour manipuler l'opinion internationale. Le seul but du FPR-INKOTANYI, est celui de s'imposer avec des armes à feu. Si par miracle, le FPR s'emparait du pouvoir à Kigali, il prévoit d'abord ce qu'il appelle «la pacification» (dans les régimes à connotation socialiste comme celui de Kampala, régime-phare pour le FPR «pacification» signifie «liquidation des adversaires»). ensuite «l'unité nationale» et enfin «le pluralisme»! Il est donc bien visible et clair que le pluralisme est le cadet de ses soucis alors que sans pluralisme il n'y a pas de démocratie. Il ose parler de la pacification alors qu'il mène une guerre contre le Rwanda. Il ose parler de la pacification alors qu'il sème la terreur au Rwanda! Il parle de l'unité nationale alors qu'avec son invasion il a complètement désuni le peuple rwandais! Il ose parler de l'unité nationale alors qu'il veut à tout prix réinstaurer un système à parti unique et fatalement monoethnique des Tutsi.

Soutenu dans son agression contre le Rwanda par leur chef clandestin, Yoweri MUSEVENI, les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI, se sont inspirés de celui-ci et le prennent comme exemple pour le Rwanda. Ils oublient pourtant volontiers, que les rwandais ont leurs héros entre autre aussi feu Grégoire KAYIBANDA duquel ils ont hérité «la Démocratie, la République et l'Indépendance Nationale». Ces INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI oublient volontiers que quels que soient les erreurs politiques commises au cours de ces 17 dernières années, au minimum 90% de rwandais sont prêts désormais à s'unir pour défendre les acquis de la Révolution Sociale de 1959 «la Démocratie, la République et l'Indépendance» héritage que nous a laissé le père de la Révolution Rwandaise, feu Grégoire KAYIBANDA! (Iyo abavandimwe bavumbitse

akarengwe, wowe wihutira gukuramwo akawe kuko utarebye neza kashya bikarangira). Les rwandais n'ont pas besoin d'un MUSEVENI pour régler leur problème!

Je tiens quant à moi à rappeler aux INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI, s'ils désirent réellement la démocratie, s'ils veulent faire respecter les droits de l'homme au Rwanda; ce qui suit:

- un des droits les plus élémentaires de l'homme étant le droit à la vie, qu'ils cessent immédiatement et anticipativement la guerre qu'ils ne mènent contre personne d'autre que contre le peuple rwandais, pour les droits duquel pourtant ces derniers prétendent se battre!
- un des droits les plus élémentaires de l'homme étant le droit au pain, je tiens à rappeler aux Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi que la guerre qu'ils mènent contre le peuple rwandais ne permet pas à ce même peuple issu à 95% des paysans de vaquer à son occupation quotidienne qu'est le travail de la terre. Elle ne permet pas la libre circulation des personnes et des marchandises. Elle bloque complètement l'axe du nord du pays qui est pourtant le cordon ombilical de son économie.
- un des droits les plus élémentaires de l'homme étant celui de choisir ses dirigeants, je tiens à rappeler aux Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi que c'est leur guerre qui est en train de freiner le développement normal de la jeune démocratie pluraliste qui à peine vient de naître! Par conséquent, je les invite à arrêter les hostilités et à venir participer à la construction de la démocratie dans la paix.
- si les Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi veulent la paix pour le peuple rwandais comme ils le prétendent, ils doivent reconnaître que la monarchie est, depuis le 28 janvier 1961 à Gitarama, prohibée au Rwanda et ne sera jamais restaurée.
- et enfin si les Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi veulent la paix pour le peuple rwandais comme ils le prétendent, qu'ils préconisent désormais la paix et non la guerre.

La clé de tout cela reste la cessation immédiate et anticipative de la guerre et cette clé les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI

l'ont en poche. Aussi longtemps qu'ils s'attaqueront au Rwanda, les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI ne doivent plus se déclarer ni démocrates ni amis du peuple rwandais! Aussi longtemps que les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI s'attaqueront au Rwanda, qu'il soit dit ici, ils devront être considérés à juste titre comme une bande d'assassins et de criminels attitrés à la solde de Yoweri MUSEVENI contre le peuple rwandais.

10. Intrigues internes au FPR-Inkotanyi

Avant que je ne me rende à Kampala en septembre 1990, le Colonel KANYARENGWE m'avait recommandé au départ Peter BAYINGANA et Mlle Aloisea INYUMBA, comme ses «meilleurs amis» à côté du Général-Major RWIGEMA, avec lesquels je pouvais discuter ou par le biais desquels je pouvais lui faire parvenir un message en cas d'urgence! Cette recommandation ne dura que très peu de temps, car, apparemment il y avait eu des conflits intérieurs dont je ne pouvais me rendre compte encore. Il me fut recommandé de ne plus parler de quoi que ce soit avec Peter BAYINGANA. Cela me semblait drôle que dans une si courte durée, Peter BAYINGANA n'ait plus la confiance de ses congénères! Que s'était-il passé? Selon le Colonel KANYARENGWE, Peter BAYINGANA aurait bouffé l'argent du FPR et aurait été extrêmement avide d'argent. En plus de cela, il aurait été supposé d'espionnage contre le FPR. Ceci me fut confirmé en novembre à Moutier dans le Jura (Suisse) par Antoine BALIKUNGERI qui ajouta: «Peter BAYINGANA était obsédé par l'argent. Il n'était partisan d'aucune idéologie politique en dehors de l'argent. Sa phrase la plus souvent répétée ayant toujours été: «After the struggle I will be a big businessman». Il manifestait en plus de cela, un extrême mépris vis-à-vis du Général-Major Fred RWIGEMA qu'il considérait comme demi-lettré, indigne d'être Président du FPR et encore moins, Président du Rwanda. Il n'a jamais accepté le fait que le Général-Major RWIGEMA soit plus gradé que lui!»

A mon arrivée à l'aéroport d'Entebbe, le 23 septembre 1990, où sur ordre du Général-Major GISA Fred RWIGEMA, je fus accueilli par

Mlle Aloisea INYUMBA je reçus consigne de ne pas parler avec n'importe qui. L'air était vraiment étouffant à Kampala lorsque j'y arrivai. Le climat sentait une extrême méfiance totale. Si je me fie à mes impressions, la majorité des employés de l'aéroport d'Entebbe sont des Tutsi d'origine rwandaise. Je me disais pourtant que cela ne pouvait être que normal étant donné que l'Uganda et le Rwanda sont voisins et que par conséquent il ne serait pas exclu que Kigali ait infiltré quelques uns de ses agents! Mais plus je restais chez le Général-Major Fred RWIGEMA, chez lequel je logeais, plus j'étais intrigué par la situation. Peut-être à cause de son projet d'invasion du Rwanda en cours de préparation! Sans doute que ce projet était une des origines de son inquiétude, mais, pas la seule. Je pense aujourd'hui que sa peur était liée aux intrigues internes du FPR notamment en ce qui concerne sa tentative d'intégration des Hutu au FPR, d'où la présence des Hutus (KANYARENGWE et moi-même) dans sa maison était en quelque sorte une menace pour lui. Ainsi s'explique pourquoi il avait insisté sur notre disparition chaque fois qu'une quelconque visite s'annonçait! Un jour, à table chez-lui, je dus violer cette consigne. Ainsi, je dus parler avec le Major BUNYENYEZI avec lequel je partageais le repas. La réaction du Général-Major RWIGEMA après le départ de celui-ci m'étonna et m'amena à me poser plus de questions sur ce qui se passait. RWIGEMA, qui m'avait donné l'impression d'un homme pacifique et calme me dit sur un ton un peu autoritaire: «Dis donc, ne t'ai-je pas défendu de parler avec qui que ce soit, surtout lorsque je ne te l'ai pas recommandé? D'où est-ce que tu connais Major BUNYENYEZI pour discuter avec lui?» Je dus lui dire que je ne pouvais pas supporter une telle atmosphère s'il ne me révélait pas au moins ce qui se passait! Calme qu'il était, il se tut et fit comme si rien ne s'était passé, et s'en alla aussitôt. Ainsi je restai assis dans son salon, les jeunes militaires qui dans ces jours devenaient de plus en plus nombreux chez le Général-Major Fred RWIGEMA, avaient pris place à son immense balcon, changèrent leur thème de discussion immédiatement après le départ de leur patron. Un des deux, s'adressant à son confrère disait: «Niko sha, ko abandi bose bapfuye bagashira, wowe wasigaye ahangaha ukora iki? (Eh gars! D'où cela vient-il que tu sois encore en vie, alors que tous les autres sont déjà morts?) Celle-ci étant une façon figurée de me faire comprendre

que, moi, Hutu, je devais mourir. Je me tus car je ne discutais pas avec eux, et ensuite j'étais chez-eux! (Inkoko ili iwabo ishonda umukara!). Donc prudence. Depuis lors je compris que quelque chose n'était pas en ordre mais je ne pouvais pas découvrir de quoi il s'agissait! C'est seulement après avoir pris ma distance par rapport au FPR, que l'image devint de plus en plus claire.

C'est à mon avis, suite à ces intrigues et conflits internes au FPR que le Général-Major Fred RWIGEMA a dû perdre sa vie. Je n'ai pas cru, une minute, que sa mort soit survenue à la suite de l'explosion d'une mine, comme l'a communiqué M. Tito RUTAREMARA fin octobre 1990. La seconde version selon laquelle le Général-Major Fred RWIGEMA serait mort d'une balle, n'est pas crédible non plus pour ne citer que ces deux là. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à ne pas y croire, beaucoup de rwandais, dont Antoine BALIKUNGERI (Général/Suisse), Georges RUTAGENGWA (Général/Suisse) avec lesquels j'ai longuement discuté sur ce point partagent cet avis même s'ils ne le disent pas publiquement. Plusieurs raisons me poussent à opter pour une autre version des événements:

1. Compte tenu de l'effet de surprise que l'invasion a causé au Rwanda, il est impossible d'imaginer un quelconque piège de mines de la part du Rwanda. Et, même en supposant que ces mines aient existé, le commandant en chef de l'armée le Général-Major Fred RWIGEMA, est supposé avoir toujours été derrière ses soldats et de ce fait, n'aurait pu être la seule victime.
2. Que le Général-Major Fred RWIGEMA ait été fusillé par les militaires rwandais, est une histoire inventée. Il n'y a pas eu une résistance extraordinaire au début de la guerre, le Rwanda n'ayant pas été préparé à une attaque à ce moment. A supposer même que ceci ait été le cas, comme tout à l'heure, le général-major Fred RWIGEMA aurait trouvé la mort avec d'autres.
3. Qu'il ait été tué par une des balles d'un hélicoptère de l'armée rwandaise, n'est pas vraisemblable pour les mêmes raisons. Fred RWIGEMA a été victime d'un complot entre le Major BUNYENYEZI et le Major BAYINGANA contre lui.

Si le défunt Général-Major Fred RWIGEMA avait trouvé la mort dans les conditions que le FPR a tenté d'imposer à l'opinion, celui-ci n'aurait pas dû attendre un mois avant d'en faire la déclaration. Pourtant, même les Membres du Comité Exécutif à quelques exceptions près, n'ont pas été informés. L'information sur sa mort ne me parvint que par la presse alors que presque tous les deux jours je téléphonais à Kampala pour avoir de ses nouvelles. Ils durent en parler, lorsqu'ils se rendirent compte qu'il y avait eu une fuite d'information. Les soldats qui pouvaient servir de témoins ont été liquidés sur le champ.

Les avis des Tutsi que je connais et avec lesquels je communiquais sont unanimes. Le général Fred RWIGEMA a été tué par ses rivaux, les majors BUNYENYEZI et BAYINGANA. Les deux étaient des extrémistes anti-Hutu et voulaient clairement la réinstauration du pouvoir Tutsi au Rwanda. Ils étaient en conséquence contre l'appartenance des Hutu au FPR et au Comité Exécutif en particulier. Ce sont eux d'ailleurs qui étaient à l'origine du retardement de ma rencontre avec les autres membres du comité exécutif en septembre 1990. Ils l'ont manifesté, dans la nuit du 29 au 30 septembre 1990, en ne se présentant pas à la seule et unique réunion des membres du comité exécutif, comptant la présence des Hutu en la personne du Colonel KANYARENGWE et de moi-même (voir ma déclaration du 17 mai 1991). Au cours de cette rencontre, le Général-Major Fred RWIGEMA parvint à s'imposer et la nomination du Colonel KANYARENGWE Vice-Président et Membre du Comité Exécutif du FPR et de moi-même Membre du Comité Exécutif, Président de la Commission de l'Information et de la Recherche du FPR eut lieu!

Les assassins du Général-Major RWIGEMA, Major BAYINGANA et Major BUNYENYEZI étaient condamnables d'office et ont eu la peine de mort tel que prévu dans ce qu'il est convenu d'appeler le code de conduite. Beaucoup d'autres officiers et sous-officiers qui leur étaient attachés ont été froidement exécutés par les partisans du Général-Major Fred RWIGEMA. Dans des cas comme celui-là, le «CODE DE CONDUITE du FPR» prévoit dans son Article 13 les cas dans lesquels une peine de mort se prononce:

«13: Provisions relating to the death sentence:

Only the supreme tribunal may impose the sentence or death penalty on a person.

The penalty of the death sentence may be passed in respect of following offences:

1. Treason
2. Being an enemy agent or infiltrator
3. Conscious disclosure of vital information to the enemies of the front.
4. Subversion as for instance persistent and incorrigible acts practices and conduct intended to gravely disrupt the activities of the front. The accused must be seen to have the capacity to disrupt the activities of the front.
5. Crippling embezzlement
6. Conscious misrepresentation of the front or engaging in acts or conduct which severely tarnishes the image and reputation of the mouvement or compromise the fronts operations.
7. Murder
8. a) Defection endangering the front
b) Imposing sentence, the judicial organs named in this code shall to be into account the following:-
 1. The nature and gravity of the offence
 2. The accused's character
 3. The possibility of reform by the accused
 4. The past conduct of such accused
 5. The threat posed to the front by the conduct of the accused
 6. The mitigating factors (if any) in favour of the accused.»⁽⁴⁴⁾

Le Major Paul KAGAME, qui, au début de la guerre était «en stage militaire» aux Etats-Unis, était entretemps revenu. Il a du appliquer l'article 13 du code de conduite du front patriotique rwandais. Les Majors BUNYENYEZI et BAYINGANA ont été exécutés par le FPR même!

Lors de la rencontre du Comité Central du FPR à Mbarara en novembre 1990, où les réfugiés rwandais du monde entier avaient envoyé leurs représentants, (C'est à cette occasion que je pus faire connaissance du Prof. Alexandre KIMENYI) la mort mystérieuse du Général-Major RWIGEMA, était entre autres un sujet de discussion. Le major Paul KAGAME, qui à ce sujet rapporta l'extrême contraire de ce que Tito RUTAREMARA (Président de la commission pour la mobilisation politique de la masse) avait déclaré à la presse à Bruxelles à ce propos. Le Major KAGAME rapporta à l'assemblée présente, que le Général-Major Fred RWIGEMA avait été tué par les balles de l'ennemi et qu'il ne devrait plus y avoir de discussions à ce propos. Or la majorité de ceux qui étaient présents, étaient convaincus du contraire. Mais, attention! Déjà être convaincu du contraire, est considéré par le FPR, comme une trahison, et la punition prévue par l'article 13 du code de conduite était appliquée.

Ceci montre clairement les visées du FPR. Quiconque se prononce contre lui est traître et doit être condamné à mort! Tel aurait été probablement mon sort si j'avais suivi ou répondu favorablement à l'invitation du FPR de me rendre à Kampala en février 1991. Le FPR savait déjà, depuis décembre 1991 que je m'apprêtais à démissionner. Et c'est le sort que risquent de subir le Colonel KANYARENGWE, MM. BIZIMUNGU et MAJYAMBERE, et bien d'autres s'ils continuent à s'entêter et à se laisser guider par une émotion basée sur leur règlement de compte avec le Général-Major Juvénal HABYARIMANA ou avec ses collaborateurs! Ils doivent savoir que leurs «partenaires» ont d'autres comptes à régler, ils veulent le retour du Rwanda à la période d'avant 1959! Ils ne toléreront donc aucune contradiction, le cas de M. S. MAJYAMBERE avec son parti UPR est plein d'enseignement à cet égard. Un homme averti en vaut deux!

CHAPITRE TROIS

Des sources de financement et appuis au Front Patriotique Rwandais

1. Cotisations et appuis individuels

Depuis le début de la guerre contre le Rwanda, le financement du FPR a été de la part des journalistes une des questions pertinentes. La réponse générale du FPR a toujours été qu'il était financé par les industriels rwandais installés à l'extérieur, d'une part, et par les cotisations du reste des réfugiés dans le monde entier d'autre part. Ainsi, le FPR par ces déclarations n'avancait qu'une petite partie de ses sources réelles de financement. Le facteur le plus important et à la base même du financement du FPR est l'endettement. Convaincu qu'ils allaient gagner la guerre très vite (ils prévoyaient au maximum quatre jours), les Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi avaient déjà contracté des dettes entre autres auprès de certains industriels européens auxquels ils promettaient des avantages, une fois au pouvoir au Rwanda.

En ce qui concerne les contributions financières de la majorité des Tutsis à l'invasion du Rwanda cela ne peut pas être mis en doute. Ils y ont effectivement contribué, même à partir du Rwanda signalons: Valens KAJEGUHAKWA, Silas MAJYAMBERE (un des premiers Hutu à avoir été contacté), Assinapol RWIGARA, André KATABARWA, Antoine SEBERA, Charles SHAMUKIGA, BISE-NGIMANA, MICO (lire Mitscho) et GAHIGA (au Zaïre) voire même quelques «religieux» Tutsi comme Mgr. Innocent GASABWOYA qui a toujours été un élément d'une importance capitale pour le FPR et le père Chrysologue MAHAME qui en a été le cerveau et beaucoup d'autres installés un peu partout dans le monde; au Zaïre, en Uganda, au Burundi, en Tanzanie, en Belgique, en Suisse, en France, aux Etats-Unis, au Canada et ailleurs! Et enfin les petites contributions de simples réfugiés.

Comme je l'ai souvent fait le long de ce texte, ici aussi, je vais me servir d'un exemple de tentative de financement d'un cas concret pour renforcer mes affirmations. Je sais que pour les concernés, l'utilisation de ce rapport dans ce document sera considérée comme trahison et comme indiscrétion de ma part! Mais il faut reconnaître une chose: c'est que je préfère mon peuple au FPR. Par consé-

quent, je n'ai pas le droit de garder ce document pour moi alors que je sais qu'en le publiant l'opinion pourra - j'espère - découvrir la vraie face du FPR. Or quiconque a compris le jeu du FPR, aura des difficultés à croire en ses déclarations.

Je profite de cette occasion pour mettre, industriels et hommes d'affaires étrangers (européens en particulier) amis du Rwanda, en garde face aux manipulations du FPR et en particulier ceux-là auxquels il a promis et continue à promettre des miracles, une fois conquis le pouvoir au Rwanda. A ceux-là je fais remarquer qu'il est à la fois naïf, illusoire et irréaliste de leur part, de croire que cette BANDE D'ASSASSINS s'emparera un jour du pouvoir au Rwanda! Il est un fait que le FPR ne peut et ne pourra jamais gagner une guerre qu'il mène contre plus de sept millions de rwandais décidés à le combattre. Soyez donc prudents, car ce que vous faites est dangereux. Votre soutien financier vous rend en partie responsables du massacre dont est victime le peuple rwandais. Ces terroristes, que j'appelle INYENZI RAJEUNIS, ne tiendront pas leurs promesses pour la simple raison qu'ils n'arriveront jamais au pouvoir!

Afin d'illustrer mes propos voici un exemple révélateur. Ceci s'avère nécessaire car je constate que suite aux démarches du Front, notre pays risque de devenir un deuxième Libéria en Afrique!

Je sais, que l'industriel-entrepreneur de nationalité suisse, dont je vais citer le nom, prétend être ami du Rwanda et ami du peuple rwandais. Cet homme dont j'ai eu le privilège de faire la connaissance, déclare ne rien vouloir d'autre que la fin de la guerre actuelle qui ensanglante le Rwanda. Mais la façon, dont il souhaite que la guerre prenne fin au Rwanda m'intrigue. Je ne crois pas qu'il puisse chercher la paix pour un peuple en armant ou en facilitant l'armement d'un mouvement terroriste comme le FPR. Je sais que ce que je vais révéler est extrêmement dangereux pour moi, mais j'en assume la responsabilité, pourvu que cela contribue à la fin de la guerre actuelle contre le Rwanda.

Le protocole suivant se passe de tout commentaire, car les faits parlent d'eux-mêmes. Il s'agit ici de ma mission pour le compte du FPR effectuée à Sion (Suisse) où je devais discuter avec un entrepreneur suisse, réalisateur de beaucoup de projets aussi bien au Rwanda qu'en Uganda. Ce cas illustre clairement de quelle façon le FPR engage déjà notre pays à l'étranger et comment il procède souvent pour obtenir le financement de ses activités diaboliques.

Compte rendu de la rencontre entre Jean BARAHINYURA,
et Jean VALTERIO à Sion (SUISSE) le 12 janvier 1991

Etaients présents:

(J.N.) Juvénal NDUWIMFURA (intermédiaire)

(G.R.) Georges RUTAGENGWA (secrétaire)

(J.V.) Jean VALTERIO (interlocuteur)

(J.B.) Jean S. BARAHINYURA (Représentant du FPR)

Après présentation d'usage, M. Juvénal NDUWIMFURA a souligné que le but de cette rencontre était d'aider le Rwanda à retrouver sa stabilité politique et économique, de recouvrer un climat de confiance.

J.B.: Je suis touché par le désir de M. Jean VALTERIO de me rencontrer et remercie mon ami Juvénal NDUWIMFURA d'avoir rendu cette rencontre possible. Je souhaite que celle-ci soit une bonne tentative de mener le Rwanda vers la paix à laquelle le peuple rwandais aspire depuis le début de la guerre.

J.V.: L'élan de sympathie du FPR du début est aujourd'hui retombé. Les gens ont peur, car en dehors de la force médiatique du Front, il n'y a rien d'autre et l'effort consenti ne se concrétisera peut-être pas. Il faut instaurer le dialogue dans les plus brefs délais car la situation se détériore très rapidement.

Bien sûr la situation socio-économique se serait détériorée même sans l'attaque, mais aujourd'hui l'on craint une libéralisation du Rwanda! Il est évident que le bouc émissaire sera le FPR!

Au Rwanda, le comportement des rwandais change du jour au lendemain. Il y a au Rwanda des extrémistes et des modérés. Mais j'ai pu remarquer, que dans l'espace de deux mois et demi seulement, certains modérés sont devenus extrémistes. Moi en tout cas je souhaiterais que les négociations entre le gouvernement rwandais et le FPR commencées à Goma, interrompues mais non rompues reprennent, mais cette fois-ci d'une manière plus explicite.

Le président HABYARIMANA est à mon avis jusqu'à présent incontournable, car:

- Il est crédible à l'intérieur du pays, et je suis convaincu que si les élections avaient lieu aujourd'hui, il les gagnerait sans aucun doute.
- Il l'est aux yeux des bailleurs de fonds, il est disposé par ailleurs, à laisser les rwandais négocier avec le FPR d'abord officieusement, ensuite officiellement. Malheureusement les rencontres ont été jusqu'aujourd'hui très peu discrètes.

J.B.: Il est faux, Monsieur Valterio, de dire que HABYARIMANA pourrait gagner les élections si celles-ci avaient lieu aujourd'hui. Ce qui est certain, c'est que le FPR les perdrait dans les conditions actuelles. Je considère plutôt qu'une coalition entre le FPR et l'UPR pourrait dans l'avenir être une bonne carte à jouer pour gagner les élections.

J.V.: Je pense quant à moi que le machialévisme du président ne doit pas empêcher les négociations, car s'il était assassiné et les extrémistes portés au pouvoir, ce serait dramatique pour le pays. Les modérés quant à eux, manifestent une volonté de négocier avec le FPR.

J.B.: Le FPR voudrait une preuve écrite de cette volonté, preuve que ces négociations secrètes deviendront ultérieurement officielles, une preuve que cette demande est sérieuse notre expérience ne nous autorise pas à le croire.

J.V.: Je soutiens la volonté du FPR de participer à ces négociations et je crois que les préalables que vous donnez sont réalisables, même, si à mon avis la première rencontre ne sera certainement pas fructueuse, il ne faudra pas se décourager. Car dans des négociations, les premières rencontres consistent toujours à se positionner par rapport à la partie adverse. Je présume que les conditions du début se sont aujourd'hui adoucies et que le préalable de cessez-le-feu est passé dans les pertes et profits. Croyez vous, M. Barahinyura que l'on pourrait proposer des noms de négociateurs modérés d'un côté comme de l'autre?

J.B.: Il est hors de question d'imposer qui que ce soit; modérés ou pas, le FPR négociera avec celui qui sera envoyé à condition que celui-ci soit légitimé par le président.

J.V.: Je pense dans tout ça à André KATABARWA comme négociateur: il est modéré, compétent et discret! Je vous fais ensuite remarquer qu'il faudrait agir le plus rapidement possible, car sinon le président risque d'être éliminé!

J.B.: Ne serait-il pas plus intéressant dans ces conditions de négocier avec les extrémistes car ce sont eux qui ont le pouvoir!

J.V.: Non! Je ne pense pas qu'il serait dans l'intérêt du Rwanda de laisser les extrémistes prendre le pouvoir.

J.B.: HABYARIMANA peut changer la situation par exemple en reconnaissant le FPR.

J.V.: Je crois que cette requête passerait. En avez-vous peut-être une autre à formuler?

J.B.: Pour le FPR, sa reconnaissance officielle comme opposition armée ouvrirait la voie à une foule de possibilités dont:

- le cessez-le-feu
- la libération des prisonniers politiques
- l'élaboration d'un calendrier d'élections présidentielles et législatives et bien-entendu le retour des réfugiés etc.

J.V.: HABYARIMANA fait ce qu'il peut mais il peut peu de choses. Il a par exemple supprimé la mention ethnique sur les cartes d'identité, mais aussi il ne faut pas oublier qu'il est prisonnier du clan de sa femme sans assentiment de la quelle aucun négociateur ne peut venir, sauf en prenant des risques énormes. Toutes ces requêtes sont à mon avis réalisables à condition que les modérés de part et d'autre essayent de mener les négociations, en excluant les opportunistes!

J.B.: Mais quel est le but de ces négociations puisqu'il ne peut quand même pas y avoir des négociations sans qu'il y est un but concret à viser?

J.V.: Le but est d'empêcher les extrémistes de prendre le pouvoir (les extrémistes de tout bord).

J.B.: Eh bien dans ce cas, le FPR serait prêt à négocier.

J.N.: Je pense en tout cas que les négociations seront difficiles raison pour laquelle il faudra au préalable préciser: Qui va négocier, quoi négocier et le timing. En parallèle, la guerre continuera tant militaire que médiatique.

J.B.: Mais dans tout cela, quelle est la position de l'armée rwandaise?

J.V.: L'armée est très mécontente, peu motivée et très divisée.

J.B.: Ici je crois que vous avez raison M. VALTERIO. L'armée est très divisée. Les ressortissants de Ruhengeri et du Bugoyi sont marginalisés depuis le procès de LIZINDE et la fuite de KANYARENGWE. Le Colonel Aloys NSEKALJE, pourtant cou

sin de KANZIGA (épouse du président) a été récemment limogé pour des raisons personnelles et économiques.

J.V.: L'armée rwandaise peut changer en devenant également extrémiste ou en s'opposant au président, mais c'est une armée vraiment pitoyable!

J.N.: Croyez-vous donc qu'une victoire militaire pour le FPR est possible?

J.V.: Je pense que pour que l'armée du FPR remporte cette guerre contre le Rwanda, il lui faudrait un appui extérieur. Dans ce conflit: l'Afrique du sud soutient le gouvernement rwandais, l'Uganda n'a pas assez de moyens pour soutenir l'armée du FPR, le Zaïre est incertain, il est peut-être en train de changer. Le soutien donc ne peut venir que de l'Uganda; car, même si l'Uganda n'a pas de moyens, il peut néanmoins les négocier.

Exemple: Si SALIM SALEH me trouve et me le demande, je peux le faire, mais il faut faire très rapidement; car à présent le Rwandais moyen ne sait même pas que l'armée du FPR occupe le Nord-Est du Rwanda et beaucoup ne comprennent pas la position actuelle du FPR.

Si HABYARIMANA négocie avec le FPR, il y aura ouverture des vannes des aides administrées à dose homéopathique pour le moment. Si les extrémistes prennent le pouvoir, les vannes resteront fermées d'où strangulation de l'économie et sa cohorte de conséquences néfastes. En guise de conclusion à ce chapitre; je m'engage à obtenir de HABYARIMANA:

- la preuve écrite de sa volonté de négocier avec le FPR officiellement d'abord et officiellement ensuite. Cette preuve, serait consignée chez un notaire après avoir été lue par le FPR, elle pourrait être rendue publique à une date convenue.

- la reconnaissance du FPR et négociation du cessez-le-feu et avec lui, pour aboutir à l'intégration des combattants de l'armée du FPR dans l'armée nationale, la libération des prisonniers politiques, la négociation d'un calendrier des élections.
- la légitimation des négociateurs de HABYARIMANA.

Ma modeste contribution à l'instauration de la paix au Rwanda: je m'engage à payer les frais de voyage et d'hôtel des négociateurs du FPR chaque fois qu'ils viendront négocier.

Deux autres points ont été discutés au cours de cette soirée notamment le «financement du FPR» et le «sabotage de la centrale électrique de Ntaruka».

Comme suit, M. J. VALTERIO veut passer pour financer le FPR:

Par le biais de l'UEB (Uganda Electricity Board). Offres en date du 21 janvier pour réhabilitation des sous stations.

Financement: Banque Mondiale Bureau d'études: «Une entreprise allemande LA MEYER». Afin que M. Jean VALTERIO puisse aider financièrement le FPR, la condition sine qua non est que lui soit confié la réalisation des travaux.

Dans son offre, (il croit, malgré la concurrence des autres entrepreneurs, que la réalisation de ces travaux lui sera confiée suite à des relations privilégiées voire même amicales entre lui et M. RUTTA, PDG de l'UEB d'une part et les relations amicales entre lui et SALIM SALEH) il prévoit un montant de 5 ou 10% qui seraient libérés à SALIM SALEH (frère de MUSEVENI) qui à son tour donnera un crédit au FPR. Le FPR remboursera ce crédit par la même procédure sur le projet d'adduction d'eau Kigali dont le financement sera supporté par la BAD, Caisse Centrale de la Coopération Economique et d'autres bailleurs de fonds encore inconnus (affaire qui ne se déblocquera qu'à la fin de l'année. En tout état de cause, a ajouté Monsieur VALTERIO, il faut que MUSEVENI ait un partenaire favorable au Rwanda, car il a des problèmes politiques énormes à l'intérieur de l'Uganda.

M. VALTERIO préconise le sabotage de la Centrale électrique de la Ntaruka (C'est lui-même qui a fait toutes les installations de cette Centrale électrique) afin d'aider le FPR à prouver aux Rwandais moyens qu'il est encore là et que la guerre continue, afin que les sympathisants du FPR au Rwanda reprennent confiance.

Pour arriver d'une façon efficace au sabotage, et sans trop de peine, M. VALTERIO se servira des hommes à sa disposition dans la centrale électrique même. Le FPR devra procéder comme suit:

- Entrée par le Lac Ruhondo
 - Détruire la distribution à l'entrée
 - Détruire le poste de commande à l'étage
- Ces dégâts seraient réparables dans 8 mois environ.

De ce qui précède, il faut retenir ce qui suit:

- 1) Il a été confirmé au cours de mon entretien avec M. VALTERIO, que M. Yoweri MUSEVENI a besoin de cette guerre pour résoudre ses problèmes politiques intérieurs. «MUSEVENI a besoin d'un partenaire favorable au Rwanda. C'est pourquoi, pour atteindre ce but, il finance la guerre contre le Rwanda, afin d'installer au pouvoir les gens de son choix!
- 2) Ce cas devrait servir de preuve à tout ami du Rwanda en ce qui concerne la malhonnêteté qui caractérise le FPR, qui, n'ignorant pas sa position minable sur le champ de bataille, continue à se vanter à l'étranger qu'il sera bientôt le maître à Kigali. Ainsi, contracte-t-il aujourd'hui déjà des dettes chez les amis du Rwanda.
- 3) Avec l'aide de l'Uganda, le FPR parvient ainsi à détourner les fonds destinés au peuple ougandais comme dans le cas précédent, pour plus tard - si un plus tard pour lui il y a - rembourser ces dettes grâce aux aides destinées au peuple Rwandais! Qui peut encore prendre le FPR au sérieux?

Un autre personnage étranger résidant en Suisse joue un rôle non négligeable. Je me suis souvent demandé quel rôle ce physiothérapeute burundais, pratiquant à Moutier dans le Jura, répondant au nom de Juvénal NDUWIMFURA, joue au FPR et par qui il est mandaté dans ce conflit qu'on présente comme rwando-rwandais? Je trouve que M. NDUWIMFURA manifeste un intérêt louche aux problèmes rwandais! Sympathisant du FPR? Je n'y crois pas, car son comportement révèle plutôt un intérêt exceptionnel! Est-ce dû par le fait que ce dernier, Tutsi, soit marié à une réfugiée rwandaise? Tout laisse croire que Monsieur NDUWIMFURA est mandaté par quelqu'un qui ne veut pas se dévoiler pour témoigner la solidarité avec le FPR non seulement par des conseils fraternels mais aussi et surtout par une assistance financière appropriée, sinon pourquoi cet homme participe-t-il régulièrement aux réunions du FPR? Sa dernière présence dans une réunion de ce genre remonte au jeudi, 18 juillet 1991 de 15h30' à 1 heure du matin à l'Hôtel du Boulevard 1900 (Lausanne)! Cette réunion était dirigée par Mlle Aloisea INYUMBA (Commissioner for Finance du FPR) assistée des MM Antoine BALIKUNGERI, Pierre KAREMERA, KARERGE, Gaspard GASANA,... etc. Celle-ci était venue justifier la débacle financière actuelle du FPR et rendait entre autre aussi, le Dr. Innocent GAKWAYA (Bruxelles) responsable de cette misère. Mais ceci ne m'étonne guère, car c'est aussi de la bouche de celle-ci, que j'appris un jour, que le défunt Général-Major Fred RWIGEMA aurait été, lui aussi responsable de cette débacle financière. Selon cette dernière, (il serait dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1990) parti à la guerre avec tout le capital du FPR en poche. Et depuis sa mort personne ne sait où est l'argent!

Dans l'entretemps les rwandais sympathisants du FPR en Europe et ailleurs, sont complètement déplumés. Rare encore sont les familles des concernés dont les lignes téléphoniques fonctionnent pendant 2 mois de suite sans avoir été coupées! Les sommes d'argent ainsi recueillies auprès de ces familles Tutsi servent de capitaux de base aux hommes d'affaires Tutsi avec résidence en Uganda qui ont pu ainsi se faire un nez d'or grâce à cette guerre sans issue.

Les dirigeants du FPR jusqu'au plus haut niveau ont détourné l'argent de l'organisation qui ne suffit même pas pour mener la guerre. Et pourtant les familles Tutsi se sont beaucoup dépensées et se privent encore pour satisfaire aux ambitions démesurées et égoïstes des dirigeants du FPR. Aussi toutes ces malheureuses familles Tutsi sont-elles dépouillées non seulement de leur biens mais aussi perdent-elles beaucoup de leurs enfants, frères, cousins ou autres membres de familles pour une cause floue et perdue d'avance. On peut alors se demander où le FPR trouve autant d'argent pour continuer la guerre?

La machine de propagande de cette organisation terroriste (j'en ai été personnellement témoin) continue à tromper l'opinion Tutsi et internationale que la guerre sera bientôt gagnée pour soutirer encore quelques sous des poches de leurs congénères réfugiés ou restés au Rwanda. On leur fait croire faussement que les combattants du FPR occupent déjà tout le nord du Rwanda et qu'il ne manque qu'un dernier sursaut pour prendre le pouvoir à Kigali. On leur fait avaler ce mensonge depuis la débacle du 30 octobre 1990. En effet, les dirigeants du FPR n'admettent pas que leurs combattants ont été chassés du Rwanda, mais parlent plutôt de repli tactique en vue de préserver la vie des populations qu'ils massacrent pourtant froidement dans leurs tentatives d'occuper ne fut-ce qu'une portion du territoire rwandais à partir de l'Uganda.

A cause de leur haine viscérale contre les Hutu, les Tutsi continuent malgré tout à se dépenser en espérant bientôt se venger contre ceux qui les ont chassés du pouvoir en 1959. Mais cette haine si viscérale soit-elle à elle seule ne suffit pas pour alimenter la guerre. Les seules cotisations des familles Tutsi dont les membres n'atteignent pas deux millions d'âmes même si on compte tous les Tutsi de l'intérieur et tous les réfugiés et exilés de la diaspora y compris les vieillards et les enfants, leurs seules cotisations, ne peuvent pas acheter les célèbres KATYOUSHA (Orgues de Staline), les canons 120 et 80mm et autres canons sans reculs et anti-aériens tous installés en Uganda ainsi que leurs munitions! Les aides individuelles provenant de sympathisants étrangers ne peuvent pas non plus permettre d'entreprendre les quelques attaques sporadiques.

diques contre les zones frontalières rwandaises, attaques qui n'ont d'autre résultat que celui de semer la terreur parmi les populations innocentes et de détruire les infrastructures économiques et sociales du Rwanda.

Qui donne alors les armes à cette BANDE D'ASSASSINS? Qui leur permet de tuer, de commettre des crimes abominables contre le peuple rwandais et de faire tuer ou rançonner leurs propres frères Tutsi, les réduisant ainsi à la misère pour une cause déjà perdue d'avance?

La réponse est sans équivoque. Ce complice n'est que M. Yoweri MUSEVENI, Président de la République de l'Uganda qui a mis tout son pays et toute son armée au service de ses congénères Tutsi! Mais l'Uganda est épaulé par le Burundi qui, malgré ses déclarations officielles, contribue au recrutement et à l'entraînement des terroristes du FPR sur son territoire et lui accorde une assistance financière.

2. L'Uganda de MUSEVENI, allié des INYENZI RAJEUNIS alias FPR-Inkotanyi

Yoweri MUSEVENI a toujours prétendu ne pas être impliqué dans la guerre que les terroristes Tutsi mènent contre le Rwanda. La réalité est cependant toute autre. Les correspondances que j'ai eues du Colonel KANYARENGWE avant le déclenchement de la guerre sont assez explicites à ce sujet. Selon ces correspondances, ses «amis» Tutsi lui ont fait comprendre que le «tombeur d'Obote» soutenait leur projet d'envahir le Rwanda et de fait, ils ne pouvaient rien faire sans son consentement et même sa participation active puisque les hommes qui devaient conduire cette invasion appartenaient à son armée, la NRA; les armes à utiliser devaient provenir fatalement de l'armée ougandaise. Parmi les officiers Tutsi qui devaient conduire les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI figuraient ses meilleurs hommes, selon MUSEVENI lui-même, y compris son ami personnel et confident le Général-Major Fred RWIGEMA, Chef d'Etat-Major Adjoint de la NRA et ancien Vice-

Ministre de la défense. C'est cet homme très habile du point de vue militaire, surtout en ce qui concerne la guerre de guerrilla, allié de longue date et compagnon de maquis de Yoweri MUSEVENI qui devait mener les terroristes Tutsi à la reconquête du pouvoir au Rwanda.

Selon les Tutsi eux-mêmes que j'ai côtoyé et suite à mes constatations personnelles lors de mes différentes visites à Kampala, les préparatifs de l'agression contre le Rwanda se sont faits avec l'assistance directe de la NRA et de MUSEVENI lui-même. J'ignore cependant si l'ensemble du gouvernement ougandais était au courant. Ce que je sais par contre et que je puis affirmer sans peur d'être démenti, c'est que si les populations ougandaises avaient été consultées, surtout celles des zones limitrophes du Rwanda elles auraient refusé de cautionner cette guerre qui n'est pas la leur mais qui leur a apporté des souffrances atroces à cause de ces agresseurs. En effet, ces agresseurs se sont accaparés de leur territoire et les empêchent de vaquer à leurs travaux champêtres parce que c'est à partir de là qu'ils attaquent le Rwanda.

Ainsi lorsque le Président MUSEVENI prétend avoir été surpris par l'invasion du Rwanda je ne le prends nullement pas au sérieux et je suis loin de croire que lui-même prend au sérieux ses propres déclarations. Car, il disposait régulièrement des rapports de ces préparatifs par les soins de ses Chefs Militaires dont le Général-Major Fred RWIGEMA et son frère SALIMSALEH ainsi que des informations émanant des services de renseignements et de sécurité qui sont entre les mains des Tutsi et des Hima.

Les personnes non averties, surtout les occidentaux, se posent la question de savoir quel intérêt aurait MUSEVENI de soutenir les terroristes Tutsi. Voici la réponse:

1. Le Président MUSEVENI a conquis le pouvoir grâce à de nombreux combattants Tutsi avec qui il a conclu un pacte selon lequel, une fois arrivé au pouvoir à Kampala, il devait leur donner tous les moyens nécessaires pour qu'ils prennent à leur tour le pouvoir à Kigali;

2. Yoweri MUSEVENI appartient à une petite ethnie minoritaire Hima qui représente une unité congrue parmi les tribus ougandaises. Il a pu prendre le pouvoir par la force, il ne se maintient que par cette même force et par la terreur qu'il exerce sur tout le pays grâce notamment aux militaires Tutsi et Hima qui forment le tiers de l'armée ougandaise. Si ces hommes qui l'aident à se maintenir au pouvoir lui manquaient, il ne resterait pas une semaine de plus à Kampala. Ce sont d'ailleurs ces mêmes Tutsi-Hima qui forment la garde présidentielle et qui assurent sa sécurité personnelle;
3. Yoweri MUSEVENI considère et à juste titre, que les Tutsi sont ses frères de sang. Certains pensent d'ailleurs que ses parents seraient d'origine rwandaise, si pas tous, du moins son père. MUSEVENI serait lui aussi donc, comme les terroristes du FPR, d'origine rwandaise! En tout état de cause, il a des raisons suffisantes d'être complice de ses frères. N'a-t-il pas exprimé publiquement et à plusieurs reprises - notamment lors de son retour du sommet de l'OUA tenu à Abuja (Nigeria) en juin 1991 - son indignation du fait que les Hutu sont au pouvoir à Kigali. Le sort des Tutsi a toujours constitué un sujet de préoccupation pour lui, convaincu qu'il est, que ses frères seraient l'objet de discrimination au Rwanda;
4. Il y a un autre trait de caractère de Yoweri MUSEVENI souvent occulté qui est cependant essentiel pour comprendre pourquoi il s'est lancé corps et âme dans l'aventure rwandaise. Il est de formation socialiste et a subi l'influence des apôtres du socialisme africain comme Julius NYERERE, Kwame N'KRUMAH, SEKOU TOURÉ et Samora MACHEL. Il a aussi des croyances maoïstes sur l'inéluctabilité de la révolution mondiale et sur les idées selon lesquelles «le pouvoir est au bout du fusil». Il a par ailleurs été beaucoup influencé par les chantages du tiers-monde et croit en la lutte implacable contre ce que Franz FANON appelle «La bourgeoisie compradore». Tout ce méli-mélo d'idées aboutit à diverses théories de libération faisant la trame du discours de Yoweri MUSEVENI qui brûle de devenir un jour un grand leader africain ayant à son actif «la libération et l'unifica-

tion» du continent africain. Ceux qui ont eu à le côtoyer savent notamment qu'il affectionne le thème de «fédération» évidemment conformément à ses visées idéologiques. «L'empire Hima-Tutsi des Grands Lacs» dont on parle n'est pas une invention gratuite de journalistes en mal de sensation ou de politiciens véreux, mais bien une hypothèse de travail dont l'expérimentation a débuté avec le Rwanda.

Yoweri MUSEVENI rejoint en cela feu BISENGIMANA Barthélemy RWEMA qui a toujours rêvé de devenir un jour président de la République dite des Volcans en exécution du «Plan de recolonisation» élaboré par les féodo-monarchistes Tutsi vers la fin des années cinquante (voir document en annexe). Cette fameuse République devait être composée du Rwanda, du Nord-Est du Kivu (Zaire) et du Burundi. Bien avant l'invasion du Rwanda; BISENGIMANA a pu harmoniser ses projets avec ceux de MUSEVENI puisqu'ils collaboraient étroitement dans le cadre d'assistance aux Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi. Les deux avaient convenu de confier l'exécution de leur «Plan» au Général-Major RWIGEMA. Celui-ci devait succéder à BISENGIMANA en qualité de Président de la «République des Volcans». Ce dernier voulait en être le premier président avant de succomber au cancer dont il se savait déjà condamné.

Quant à MUSEVENI, il avait pour ambition de créer un ensemble plus grand comprenant la «République des Volcans» et l'Uganda. Cet ensemble devait constituer l'empire Hima-Tutsi.

Je me souviens à cet égard, que le Général Fred RWIGEMA me disait souvent que le problème de surpopulation du Rwanda serait résolu dans le cadre d'une fédération avec l'Uganda. Il faisait en fait allusion à ce «Plan» dont il gardait jalousement secrets les détails auxquels même beaucoup de ses collègues Tutsi n'avaient pas accès.

5. L'implication de MUSEVENI est par ailleurs attestée par l'influence déterminante qu'il exerce sur la direction du FPR. Le cas de la nomination du Colonel A. KANYARENGWE à la Présiden-

ce de l'organisation terroriste est assez explicite. En effet, c'est MUSEVENI qui l'a imposé aux dirigeants du FPR après la mort de RWIGEMA, alors que ceux-ci voulaient le remplacer plutôt par l'un des leurs. La nomination de KANYARENGWE a ainsi provoqué beaucoup de dissensions au sein de cette organisation terroriste. Il faut reconnaître d'ailleurs que ce pauvre Hutu perdu au milieu des terroristes Tutsi m'a confié lui-même qu'il n'a jamais été pris au sérieux ni accepté comme Président du FPR!

Mais malgré toutes ces preuves irréfutables et d'autres qui ont été déjà exposées par la presse internationale ou qui émanent des chancelleries occidentales et africaines, MUSEVENI continue à nier toutes les responsabilités dans l'agression contre le Rwanda. Je me permets pour ma part de lui dire que tout ce qu'il affirme publiquement est faux. N'avons-nous pas (au moment où j'étais encore Membre du Comité Exécutif du FPR) tenu beaucoup de réunions à Kampala avec l'assistance des autorités ougandaises? Que dire notamment de la conférence que nous avons tenue près de Mbarara dans la propriété privée du frère du Président MUSEVENI, le Général-Major SALIM SALEH en novembre 1990 et qui a rassemblé plusieurs membres du Comité Central du FPR venus du monde entier? Et que dire donc de la protection que le gouvernement ougandais assure aux dirigeants du FPR qui voyagent notamment avec les passeports ougandais? Il va sans dire qu'ils vivent et se déplacent librement sur tout le territoire ougandais. Les combattants du FPR partagent d'ailleurs les mêmes camps militaires avec la NRA. Celle-ci participe aussi activement aux attaques des terroristes contre le Rwanda. Ainsi, depuis la débâcle du 30 octobre 1990 au cours de laquelle plusieurs milliers de soldats et d'officiers du FPR ont perdu la vie, c'est pratiquement la NRA qui affronte l'armée rwandaise puisque les combattants de cette organisation terroriste ne sont que des recrues peu motivées (des jeunes, souvent mineurs venus des pays limitrophes et forcés à combattre pour le FPR sous prétexte de défendre les intérêts de leur race menacée au Rwanda) et peu entraînées à l'art militaire!

En outre, le Président MUSEVENI ne peut convaincre personne lorsqu'il affirme que les terroristes du FPR ne sont plus sur son ter-

ritoire. Une anecdote me vient ici à l'esprit qui est quand même révélatrice de la réalité. J'ai su, lors de mes séjours à Kampala que le FPR a l'habitude de prendre des photos de gens dans les bananeraies ou les bois de la ville de Kampala et font croire à l'opinion que ces photos auraient été prises au Rwanda en territoire conquis! Cette mascarade a été tentée sur moi au mois de novembre 1990, mais, faute de temps, la séance de prise de photo et l'interview spécialement arrangée avec le journal NEW VISION, n'ont pu avoir lieu. Le Colonel KANYARENGWE s'est lui prêté à plusieurs reprises à de telles supercheries.

Si le Président MUSEVENI est vraiment sincère maintenant, puisqu'il a déjà menti à plusieurs reprises aux rwandais en promettant que personne n'attaquerait leur pays à partir de l'Uganda (e.g. BUTARE - RWANDA, en 1986), qu'il cesse de fournir armes, vivres et munitions aux INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI, qu'il cesse de leur prêter un sanctuaire, qu'il renvoie ses terroristes chez leurs parents, qu'il rassemble leurs dirigeants à Kampala et demande au Président en exercice de l'OUA de l'aider à régler leur problème immédiatement avec le gouvernement rwandais.

3. La complicité du Burundi avec les terroristes Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi

Le Rwanda et le Burundi sont cousins, frères ou soeurs peu importe la dénomination, les deux ont en tout cas un passé commun, une culture semblable et bien sur les mêmes difficultés résultant de la composition sociale des deux sociétés. Ainsi l'on trouve aussi bien au Rwanda qu'au Burundi les mêmes ethnies Hutu, Tutsi et Twa. Beaucoup de personnes que j'ai rencontrées, en grande partie des européens, éprouvent des difficultés pour comprendre d'où sont nés les deux petits états au coeur de l'Afrique et n'arrivent pas à comprendre que les deux n'ont jamais été un même état. Pourtant, malgré les mêmes composantes sociales, malgré leur culture à quelques exceptions presque identiques, les deux pays ont toujours eu des difficultés de cohabiter. Il y a eu toujours des guerres entre les rois rwandais et burundais, tous issus de la classe dominante Tutsi!

L'on trouve même aujourd'hui, dans les langues des deux pays les séquelles de ces vieux conflits et rivalités voire même de haine éternelle entre les deux pays. Ainsi, l'on qualifie en langue du Burundi (le kirundi) quelqu'un de méchant ou d'ennemi lorsqu'on dit «umugesera» du mot Bugesera (une région située à l'est du Rwanda, en préfecture de Kigali). Tandis qu'au Rwanda, on dit, pour exprimer la même chose que tel est un «murundi», ceci ne se limitant sur aucune ethnie! Les problèmes du Rwanda, qu'on le veuille ou non, sont aussi les problèmes du Burundi. Il faut souligner ici que les massacres de Hutu au Burundi avaient toujours des répercussions dramatiques au Rwanda. Le Burundi à son tour a toujours eu de difficultés exceptionnelles lorsqu'au Rwanda une vague de démocratisation était en cours. Il a toujours tout fait pour déranger le développement démocratique du Rwanda afin d'éviter un soulèvement populaire quelconque sur son territoire.

Après la Révolution Rwandaise de 1959 mais aussi et surtout après la proclamation de la République et la destitution du Mwami KIGERI V. NDAHINDURWA et avec ce dernier l'abolition de la monarchie le 28 janvier 1961 à Gitarama, tous les féodo-monarchistes aussi bien au Rwanda qu'au Burundi, furent désemparés. Cet événement représentait sans doute pour le Burundi encore royaume, un danger. En l'occurrence le Mwami burundais d'alors MWAMBU-TSA, craignait, de subir le même sort que son homologue rwandais. De là à mon avis, est né cet esprit de solidarité tutsi que le Burundi manifesta dans son soutien aux terroristes INYENZI d'alors qui voulaient à tout prix la réinstauration de la monarchie au Rwanda.

C'est sans aucun doute au nom de cette solidarité Tutsi que le Burundi abrita beaucoup de terroristes «Inyenzi». Les camps des réfugiés devinrent de vrais camps d'entraînements militaires avec le résultat que «le 14 novembre 1963, un fort contingent de réfugiés embrigadés par les mêmes criminels que nous retrouvons depuis avant 1959, partirent de Kayongozi, Kigamba et Muramvya (Burundi) et franchit la frontière rwandaise»⁽⁴⁵⁾ pour attaquer le Rwanda. Ce ne fut que sous pression de certaines missions diplomatiques accréditées à Usumbura (Bujumbura) que le gouvernement du Burundi se vit obligé de donner instruction à ses troupes d'intercepter

les assaillants et de les faire retourner dans les camps d'où ils étaient partis. «Suite à cette tentative manquée, la police du Burundi arrêta quatre des importants meneurs «inyenzi» dont: François RUKÉBA, Jean KAYITARE (fils du précédent et tueur professionnel), et deux leaders incontestés des réfugiés au Burundi: KABALISA et SAYI-NZOGA. Un stock d'armes à feu et quelques milliers de cartouches furent saisis.»⁽⁴⁶⁾ Mais ces arrestations ne signifiaient rien du tout, car les personnes arrêtées furent aussitôt relâchées malgré que le Rwanda avait demandé officiellement leur extradition.

Seulement quelques semaines après la mise en liberté de ces derniers, dans la nuit de vendredi, le 20 décembre 1963, les terroristes attaquèrent une fois de plus à partir du Burundi. «Partant du Burundi, une nombreuse bande terroriste [sic] franchit la frontière du Rwanda surprend à Gako, dans le sud du pays, un camp militaire rwandais encore en construction, s'en empare rapidement[...] Après cela, les terroristes remontèrent le Bugesera vers Kigali, trouvèrent l'appui immédiat de la majorité des tutsi très nombreux dans cette région. Ils massacrèrent les Hutus et Tutsi qui leur résistèrent. Beaucoup d'habitants de la région attaquée furent retrouvés plus tard, les yeux crevés, les crânes défoncés à coups de marteau, les hommes châtrés et les femmes sauvagement éventrées par les terroristes.»⁽⁴⁷⁾ Il est ainsi clair que le Burundi était complice des terroristes auxquels il accordait en dehors de l'abri tous les moyens logistiques.

Cet appui du Burundi aux terroristes provoqua une offensive diplomatique du Rwanda. Dans son télégramme n° 80521/60.20 du 23 décembre 1963 adressé au Secrétaire Général des Nations Unies, aux Chefs d'Etat des pays membres de l'OUA, de l'UAM, et au Secrétariat de l'UAMD, le président Grégoire KAYIBANDA, après avoir énumérés nombreuses attaques des terroristes il précisa entre autre: «Le gouvernement du Rwanda était prévenu depuis un certain temps déjà que les extrémistes parmi les réfugiés Tutsi groupés dans les camps au nord du Royaume du Burundi, se préparaient à une agression contre la République Rwandaise. Au début de ce mois le Représentant du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à Bujumbura avait dû intervenir. Un nom-

bre considérable de réfugiés armés s'étant rassemblés pour se mettre en marche en direction de la frontière du Rwanda, sur ces objurgations, les autorités locales se sont résolues à les désarmer en arrêtant quelques uns des principaux meneurs.

Depuis lors, des informations dignes de foi sont venues à la connaissance du gouvernement du Rwanda que les autorités du Burundi n'ont pas seulement relâché ces instigateurs, toléraient ouvertement les préparatifs d'agression contre le Rwanda. Cette agression partie de l'étranger a incontestablement pour but de renverser les institutions de la République Rwandaise.»⁽⁴⁸⁾

Et dans son télégramme n° 906/24/60.20 du 27 janvier 1964, le président Grégoire KAYIBANDA s'adressa encore une fois au Secrétaire Général des Nations Unies en lui décrivant encore une fois la situation rwandaise qui devenait de plus en plus à la fois critique et inquiétante et dénonça ouvertement la complicité du Burundi dans cette affaire. Le texte intégral de ce télégramme se passe de tout commentaire:

«906/24/60.20 ai l'honneur vous informer trois autres attaques lancées récemment par terroristes protégés du royaume burundi stop entraînement terroristes se poursuit au burundi stop pendant dernières attaques nombreuses personnes tutsi fideles au regime démocratique massacrées par les terroristes stop autres tutsi emmenés de force au burundi grossir bandes devant attaquer plus tard rwanda stop plusieurs cadavres de hutu et tutsi ont été trouvés dans forêts rivières frontières ou terroristes abandonnent ou les jettent après tortures stop gouvernement rwandais vous signale que burundi responsable de tous ces assassinats stop burundi lance bruits sans fondement pour fausser opinion internationale stop gouvernement rwanda proteste énergiquement contre complicité du burundi hébergeant bandits tueurs tutsi nous attaquant périodiquement stop gouvernement rwandais dénonce duplicité du burundi expédiant partout paperasse pour masquer son vrai visage stop gouvernement rwandais prie tous pays épris justice paix intervenir et demander au burundi de mettre fin aux assassinats a notre fron-

tière commune d'interdire sur son sol activités des bandits terroristes tutsi menaçant sans cesse nos populations stop haute considération fullstop».⁽⁴⁹⁾

A ces télégrammes s'en suivirent diverses correspondances entre le ministre rwandais des affaires étrangères alors Lazare MPAKANIYE et le ministre burundais des affaires extérieures Pierre NGENDANDUMWE. Une fois, c'était le Rwanda qui accusait le Burundi de complicité avec les terroristes Inyenzi hébergés par le Burundi, de responsable des assassinats perpétrés par ces mêmes terroristes au Rwanda. Une autre fois, c'était le Burundi qui accusait le Rwanda d'avoir violé ses frontières et plus tard la guerre des correspondances et de plaintes au Nations Unies de part et d'autre fut complétée d'une guerre des ondes à partir de Radio Burundi. Cette première guerre de tentative de réinstauration du pouvoir tutsi au Rwanda, continua jusqu'en 1967.

En novembre 1966, l'ancien premier Ministre du royaume du Burundi sous le règne de NTARE V., le colonel Michel MICOMBERO organisa un coup d'Etat contre celui-ci et proclama la République du Burundi dont il devint premier président. Ce fut sous la présidence de celui-ci, en 1972 que commença au Burundi l'extermination organisée des Hutu du Burundi. Dans toutes les écoles tant primaires que secondaires et supérieures, dans l'administration tant public que privée, dans les villages, partout les Hutu, hommes et femmes, vieillards et enfants furent massacrés. Plus d'un demi-million de Hutu furent ainsi sauvagement et froidement assassinés sous l'impulsion du sanguinaire Arthémon SIMBANANIYE. Face à ce génocide, le président Grégoire KAYIBANDA ne pouvait pas rester indifférent. Il invita dans sa lettre à son homologue burundais le colonel Michel MICOMBERO, du 26 mai 1972 entre autre à arrêter les tueries. Il écrivait: «...Cher ami, nous apprenons qu'avec les difficultés provenant de politiciens, Vous avez à faire à des meurtres de gens simples, avec des assassinats d'enfants à l'école, avec des incendies de voitures d'étrangers. Tout cela est négatif surtout si, contrairement aux déclarations de collaborateurs plus malicieux qu'humains, plus arrangeurs que nationalistes africains, le Burundi, Etat frère et voisin poursuivait sa marche dans la tuerie.

La tuerie, à quoi cela peut-il servir? Les féodaux qui chez-nous, ont décidé d'organiser une tuerie massive et bien étudiée, à quoi cela leur a-t-il servi?»⁽⁵⁰⁾

Trois ans après ces massacres, le Colonel Michel MICOMBERO fut lui aussi écarté du pouvoir par son collègue d'armes et congénère Tutsi Jean-Baptiste BAGAZA pas moins extrémiste que lui. Celui-ci fut écarté à son tour par l'actuel président du Burundi, le Major Pierre BUYOYA. Tous les trois, Tutsi originaires du même village de la région du Bururi firent tout pour stabiliser le pouvoir minoritaire Tutsi face aux Hutu du Burundi et pour lequel, la majorité Hutu qui est au pouvoir au Rwanda, représente une menace perpétuelle.

Compte tenu de ce qui précède, il serait extrêmement naïf de croire que le Burundi n'est pas impliqué dans l'invasion du Rwanda du 1 octobre 1990. Certes, comparativement aux attaques terroristes des années soixante, le Burundi a, cette fois-ci adopté une autre tactique. Il n'y a eu jusqu'aujourd'hui aucune attaque du Rwanda en provenance du Burundi et puis, le Burundi n'a jamais déclaré quoi que ce soit pouvant le compromettre devant l'opinion internationale. Depuis l'invasion du Rwanda par les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI, le 1 octobre 1990, le gouvernement du Burundi ne s'est jamais montré partisan d'aucun côté. Il n'a officiellement soutenu ni le gouvernement rwandais ni les INYENZIRAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI. Pourtant, le Burundi tolère voire même soutient, cautionne et encourage, clandestinement certes, mais réellement, les entraînements des agresseurs du Rwanda. Bien avant le début de la guerre, le Burundi était informé du plan d'attaque du Rwanda. Les multiples documents audio-visuels que j'ai pu voir lors de mes séjours à Kampala, montrent que le Burundi est une fois de plus impliqué dans le coup de la nouvelle tentative de réinstauration du pouvoir Tutsi au Rwanda. Les entraînements et les recrutements qui ont lieu au Burundi ne se déroulent pas sans la complicité du gouvernement du Burundi! Je sais parfaitement que longtemps avant l'invasion récente du Rwanda il y a eu diverses réunions clandestines entre certains dirigeants burundais dont le plus connu est l'actuel Ministre des affaires étrangères, Cyprien

MBONIMPA qui préconise clairement et ouvertement la reprise du pouvoir au Rwanda par les Tutsi.

Après l'invasion des terroristes au Rwanda, le Burundi s'est gardé de commettre de maladresse politique face à ces déclarations relatives à la guerre rwandaise d'octobre 1990. Il est resté prudent. Mais en réalité il est engagé au même titre que l'Ouganda d'où les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-Inkotanyi ont envahi le Rwanda et qui, à juste titre, est depuis lors la cible de l'opinion tant nationale rwandaise qu'internationale. Le Burundi fait croire qu'il est hors de tout soupçon, malgré qu'il continue à ravitailler en matériels et en particulier en hommes la bande terroriste. Il n'est un secret pour personne, que des recrutements massifs de jeunes Tutsi dans presque tous les camps de réfugiés rwandais au Burundi se sont souvent faits à la lumière du jour et au su des autorités du Burundi.

A l'extérieur, le Burundi a agi dans son action clandestine par des éléments non officiels mais d'une efficacité incroyable. Le plus connu et le plus actif de ces éléments étant celui que j'ai cité tout à l'heure, un burundais installé en Suisse, le physio-thérapeute de Moutier, Monsieur Juvénal NDUWIMFURA, qui, selon ses dires, est en étroite collaboration avec le gouvernement du Burundi. Il me le révéla lors de la conférence-débat qu'il avait organisée pour le FPR dont j'étais encore le représentant et que j'ai dû tenir à Délémont (Suisse) en novembre 1990. C'est lui qui sert de trait d'union entre les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI et les industriels et les hommes d'affaires européens (pour collecter quelques aides financières pour le FPR), les hommes politiques européens (celui-ci dispose de relations politiques énormes aussi bien en France, en Belgique qu'en Suisse) pour faire accepter politiquement les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI. Il sert aussi d'intermédiaire auprès des journalistes pour les mass-média européens.

M. Juvénal NDUWIMFURA collabore étroitement avec M. Nicolas BWAKIRA, Directeur pour la région Afrique au HCR. Celui-ci a empêché le HCR de réagir à l'invasion du Rwanda par entre autres des réfugiés rwandais. Il bloque actuellement en connivence avec

le FPR le plan d'action destiné à faciliter la solution durable du problème des réfugiés rwandais. Ce plan d'action a été confié au HCR et à l'OUA par la conférence régionale de Dar-Es-Salaam (février 1991) consacrée à la question des réfugiés rwandais et devait être déjà au stade avancé. Mais le blocage de M. N. BWA-KIRA a causé des retards considérables, ce qui recule notamment le retour des réfugiés rwandais qui le souhaiteraient et qui demeurent otages de l'organisation terroriste FPR qui, à cause de ses ambitions politiques démesurées, n'est pas du tout intéressée par la solution pacifique du conflit rwandais. Ce même BWA-KIRA constitue la bête noire pour les réfugiés Hutu burundais qui réclament sa démission dans leur lettre du 12 novembre 1991 adressée à Mme SADAOKO OSAKO, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Il est clair donc que le Burundi assiste discrètement et malicieusement mais avec détermination les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI comme il l'a fait pour leurs pères et grands-pères dans les années soixante, dans leur tentative de réinstaurer le pouvoir Tutsi au Rwanda.

4. Autres appuis au Front Patriotique Rwandais

En plus du soutien de l'Uganda et du Burundi et hormis la solidarité des Tutsi, les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI jouissent de l'appui de certaines personnes prises individuellement et qu'on trouve sous divers cieux et dans différentes couches de société. Il y a d'abord ceux qui croient naïvement que le FPR défend une cause juste, en l'occurrence les droits de l'homme bafoués par le régime de Kigali. Aussi, appuient-ils honnêtement les associations-bidons de «défense» des droits de l'homme au Rwanda ou autres créés ici et là en Occident par les Tutsi. Ces Associations ne servent en réalité que de la récolte des fonds pour la continuation de la guerre. Cette catégorie de personnes ignorent cependant un certain nombre de choses:

1. On ne peut jamais défendre les droits de l'homme ou imposer la démocratie par la force et la violence;
2. Les droits de l'homme au Rwanda ne se limitent pas et ne doivent pas être confondus avec les droits des Tutsi.

D'autres pensent que le FPR combat pour la démocratie. Là aussi, il faut dire que, nonobstant les différentes théories maoïstes, la démocratie ne se trouve pas «au bout du fusil». Par ailleurs, le Rwanda s'est ouvert depuis juin 1991 au pluralisme politique. Si donc le FPR veut réellement la démocratie, qu'attend-t-il pour profiter de cette ouverture?

La troisième catégorie de personnes qui sont tombées dans le piège de la propagande du FPR est formée par quelques hommes d'affaires ou industriels véreux qui ont acheté la peau de l'ours avant qu'il ne soit tué. J'en ai déjà donné un exemple. Ces personnes devraient savoir que le peuple rwandais a exprimé son sentiment de rejet à l'endroit de ces terroristes. Quelle que soit l'issue de la guerre, le FPR ne pourra jamais régner à Kigali. Ces hommes d'affaires et industriels devraient plutôt s'empressez de réclamer leurs créances avant la liquidation du débiteur, si celui-ci est encore solvable.

La quatrième catégorie de gens qui soutiennent le FPR, est constituée de journalistes qui, en mal de sensation ou d'espèces sonnantes et trébuchantes ont depuis le début de la guerre et même avant, vendu leur âme pour faire avaler le mensonge au public. Il faut reconnaître cependant que certains journalistes ont été des victimes innocentes de la machine de propagande du FPR qui a abusé de leur honnêteté et de leur devoir d'informer. Ceux-ci ont d'ailleurs déjà quitté la scène rwandaise où règne l'intrigue et le mensonge. D'autres persistent cependant et signent des papiers tendancieux destinés à louer le FPR et à salir le Rwanda ou à disculper MU-SEVENI et son pays.

A toutes ces personnes, je recommande de saisir mon témoignage au bond et de faire la paix avec leur conscience en reconnaissant la vérité même si cela contrarie leurs croyances antérieures. En tout

cas qu'ils sachent que la vérité finit toujours par triompher. L'histoire leur demandera des comptes dans un avenir très proche.

CHAPITRE QUATRE

De la démocratie au Rwanda et la fin de la guerre

1. Les Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi préfèrent la dictature Tutsi

Lorsque j'ai rejoint le FPR, en septembre 1990, j'avais naïvement cru que cette organisation visait réellement le rétablissement de la démocratie au Rwanda. Je croyais sincèrement que j'avais trouvé un cadre approprié pour exprimer mes idées sur le respect des droits de l'homme et le pluralisme politique. Ma déception a été grande, lorsque je découvris que la démocratie à laquelle rêvait le FPR est en fait la dictature de l'ethnie Tutsi qu'il voulait imposer par les armes. Mon analyse a été confirmée lorsque j'ai constaté que malgré l'instauration du pluralisme politique au Rwanda depuis juin 1991, les terroristes du FPR continuent à mener la guerre contre le peuple rwandais. On peut dire donc que les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-Inkotanyi ne se battent pas pour la démocratie. Ils ont sûrement peur du pluralisme politique qui risque de porter un coup fatal à leurs ambitions. En effet, ils savent que dans la meilleure des hypothèses, ils ne peuvent compter que sur l'appui des Tutsi qui n'atteignent pas 10% de la population rwandaise, même si on y ajoutait tous les réfugiés Tutsi au cas où ceux-ci se décidaient à rentrer. On comprend dès lors pourquoi ils ne veulent pas déposer les armes pour se lancer dans la bataille politique. Pour eux, seules les armes leur permettraient d'arriver au pouvoir ou d'arracher des concessions importantes au gouvernement rwandais. Et pourtant, l'établissement du multipartisme aurait pu constituer pour eux une sortie honorable. Mais le complexe et l'instinct de supériorité des Tutsi ainsi que leur orgueil démesurés ont pris le dessus!

Faut-il alors céder le pouvoir à ces INYENZI RAJEUNIS alias FPR-Inkotanyi pour avoir la paix? Mon avis est que, même si on leur cédait tout le pouvoir, le Rwanda n'aurait pas la paix. En effet, comment le peuple rwandais, composé à 90 % de Hutu pourrait-il tolérer ses bourreaux et ses oppresseurs d'avant 1959? Comment les Hutu accepteraient-ils encore une fois d'être les cerfs des «seigneurs» Tutsi? Comment verraient-ils les massacres de leurs leaders que les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-Inkotanyi ont déjà

planifiés s'ils prenaient le pouvoir? Comme dans les années soixante, le peuple se révolterait assurément et la vengeance serait plus terrible et plus meurtrière! Le pays serait alors plongé dans une guerre civile incontrôlable.

2. Partage du pouvoir

Partager alors le pouvoir avec ces Tutsi? OUI. Mais, selon les principes démocratiques, donc à travers des élections libres. Le pouvoir émane du peuple, c'est lui qui choisit librement ses dirigeants. Ces terroristes Tutsi devraient à mon avis déposer les armes, former leur parti s'ils le souhaitent et plonger dans la mêlée. Je leur ai dit cela déjà lorsque j'étais encore membre du Comité Exécutif du FPR, je ne peux que le répéter ici.

Cependant, il serait bon de leur permettre de former les partis de leur choix. Je sais notamment que beaucoup parmi eux souhaiteraient créer un parti à base ethnique avec l'espoir de rassembler toutes les voix Tutsi et celles de Hutu égarés, sympathisants ou corrompus. D'autres pensent créer ou ressusciter des partis monarchistes. La constitution et la loi sur les partis devraient à mon avis être aménagées pour ne pas brimer ces personnes pour autant que leurs partis ne portent pas atteinte aux droits des autres et à la sécurité publique. De leur côté, les Hutu ou les Twa qui le souhaiteraient pourraient créer des partis de même nature. Je suis persuadé, pour ma part que la loi sur les partis ne devrait pas imposer la nature ou l'orientation des partis à créer, mais se limiter à veiller au respect de l'ordre et la sécurité publique.

Bien que je sois foncièrement anti-monarchiste ou plutôt républicain engagé, je reste profondément attaché à la défense intégrale des droits de l'homme. Il faut d'ailleurs reconnaître que ces monarchistes ne peuvent pas ébranler les institutions républicaines qui reposent sur la volonté de l'écrasante majorité de la population. Les monarchistes restent fortement minoritaires et mêmes marginaux, ainsi seraient les partis qu'ils mettraient en place. Mais cela leur permettra de se dénévroser. Le peuple pourra, par les urnes, trancher qui de Tutsi ou de Hutu, de monarchiste ou de républicain doit

diriger le pays. Il faudra cependant que le vaincu se soumette à la règle de la majorité communément acceptée dans la démocratie.

Mais que faire si ces terroristes refusent de déposer les armes et de se laisser guider par les règles de la démocratie? Je crois que la démocratie se fera sans eux. Ils seront combattus et pourchassés par l'armée nationale et la population jusqu'à leur écrasement. Tous les démocrates du monde, à commencer par les premiers concernés par ce cas, les rwandais, doivent les dénoncer. Et ceux qui appuient leur cause (ibiyitso), doivent s'en dissocier.

3. Eviter la collaboration

C'est ainsi que je m'insurge contre les partis qui, au Rwanda, collaborent avec ces terroristes, non pas pour les convaincre de déposer les armes, mais pour les pousser à continuer la guerre. Je dénonce les leaders politiques qui prétendent avoir la clé pour faire cesser la guerre, mais continuent à se faire les complices ou les alliés objectifs des agresseurs du Rwanda. La guerre que mènent les Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi n'est pas une guerre contre HABYARIMANA, n'en déplaise aux politiciens véreux qui veulent induire le peuple en erreur. C'est plutôt une guerre contre les Hutu, qu'ils soient du Nord ou du Sud, de l'Est ou de l'Ouest et du Centre. «Il faut prendre parti. La neutralité favorise l'oppresseur, jamais la victime. Le silence encourage le persécuteur, jamais le persécuté.»⁽⁵¹⁾ Aussi tous les Hutus devraient-ils oublier leurs querelles byzantines pour tourner leur courroux contre l'ennemi commun. En ces temps où cet ennemi est à nos portes, la priorité pour les Hutu ne devrait pas être la compétition pour le pouvoir, mais la fin de la guerre. Qu'arriverait-il en effet si, profitant de la division des Hutu, les terroristes Tutsi prenaient le pouvoir à Kigali? Qui parmi les leaders Hutu peut jurer qu'il serait épargné? Qui pourra se sauver de ce carnage déjà planifié? Que les complices Hutu se désillusionnent, car ils seront sûrement les premiers à être liquidés. Ce qui est sûr en tout cas c'est que les KATYOUSHA, les canons et les mitrailleuses ne font et ne feront pas déjà la différence. Que vous soyez du MDR, du MRND, du PSD, du PL

du PL, du PDC, du PSR ou des autres partis, la bombe ou la balle ne vous épargnera pas. Pour ma part, j'ai déjà choisi mon camp, j'ai déjà pris parti pour la majorité du peuple, car je suis convaincu que l'unité des Hutu est indispensable pour pouvoir affronter, par des moyens démocratiques, celle plus solide et plus «naturelle» des Tutsi.

Je serai sans doute taxé d'extrémiste mais pourquoi aurais-je honte d'être fier de ce que je suis, HUTU, alors que mon «frère» TUTSI lui, s'enorgueillit de sa race qu'il considère supérieure? Je reste persuadé que c'est seulement de l'unité des Hutu que dépendra la victoire sur les terroristes Inyenzi. J'invite à cet égard tous les Hutu à méditer sur le testament politique (voir document en annexe) de Monsieur Germain GASINGWA, l'un des leaders historiques de la lutte pour la libération de la masse Hutu du joug féodo-monarchique Tutsi.

Conclusion

La rivalité Hutu-Tutsi remonte loin dans l'histoire du Rwanda comme le témoignent les différents acteurs de la politique et de l'histoire rwandaise, à commencer par les colonisateurs eux-mêmes: allemands et belges ainsi que les seigneurs féodaux Tutsi. Les conflits ethniques et même régionaux ne sont nullement le fait de la colonisation, mais sont liés à la structure sociale antécoloniale du Rwanda. Il est vrai cependant que la colonisation a permis aux féodaux Tutsi de renforcer leur domination sur les cerfs Hutu. Mais il faut aussi reconnaître que c'est grâce à l'action de certains démocrates belges notamment, que la conscience des leaders Hutu pour la libération de la masse a pu prendre de l'ampleur. La Révolution de 1959, contrairement à ce qu'affirment les Tutsi n'a pas été un complot ourdi entre les colons et les extrémistes Hutu mais plutôt le ras-le-bol d'une masse longtemps opprimée et dont les leaders étaient objets d'exactions inhumaines et même d'assassinats.

Les féodaux Tutsi et leurs congénères n'ont donc pas fui l'injustice mais plutôt la démocratie et les institutions républicaines instaurées suite à la Révolution sociale. Leur long exil n'est pas le fait des gouvernements républicains mais l'effet de leur volonté délibérée et de leur libre décision de ne pas collaborer avec les Hutu dont ils ne voulaient pas être les égaux selon les principes démocratiques. C'est le mythe de la supériorité des Tutsi qui a été générateur des injustices d'avant 1959. C'est lui qui a été à l'origine de l'exil des Tutsi et c'est le même mythe qui les a contraints à ignorer les nombreux appels lancés par le Président Grégoire KAYIBANDA pour leur retour pacifique. Il est regrettable que des gens modestes parmi les réfugiés qui auraient souhaité rejoindre la mère patrie ont été priés violemment et fermement par les terroristes impénitents de ne pas bouger d'où ils étaient. Les seigneurs féodaux espéraient un jour revenir triomphalement pour reprendre par les armes leur place de «maîtres» que les Hutu leur auraient usurpée.

Ne se comparaient-ils pas à leurs «valeureux» ancêtres qui à l'instar de KIGERI IV RWABUGIRI étaient réputés invincibles? Ainsi, il est aisé de comprendre les véritables mobiles des INYENZI RAJEUNIS lorsqu'ils ont décidé de porter le nom des INKOTANYI dérivé du nom ABAKOTANYI, milice farouche et batailleur qui sous le règne du roi YUHI IV GAHINDIRO était dirigé par SEMUJYENDE fils de VUNINGOMA de NYARWAYA KARURETWA, fils du roi YUHI III MAZIMPAKA D'après l'historien rwandais Alexis KAGAME cette milice connue une défaite cuisante de la part des forces coalisées pour défendre SEMUGAZA pourchassé par les milices du roi. Il y a lieu de remarquer que parmi les coalisés se trouvaient la milice ABASHAHUZI composée de guerriers Hutu. Ainsi, les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-Inkotanyi furent défaits en octobre 1990 à Nyakayaga comme par hasard au même endroit où furent écrasés leurs congénères ABAKOTANYI du temps de YUHI IV GAHINDIRO. Ceci est un mauvais présage pour les Tutsi et autres féodomonarchistes qui devraient comprendre une fois pour toutes que les Hutu n'ont pas toujours été naïfs et complaisants. Ils savent défendre la bonne cause et vaincre. La population rwandaise en majorité Hutu a montré avec éclat sa détermination à défendre les acquis de la Révolution Sociale de 1959 et spécialement les institutions républicaines. Les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-Inkotanyi, leurs commanditaires et tous leurs partisans devraient comprendre une fois de plus que sans la démocratie il n'y a pas de salut. Ils devraient savoir du reste que le pouvoir ne s'impose pas par la force et la violence mais qu'il est l'émanation du peuple qui, grâce aux élections libres choisit lui-même ses propres dirigeants.

Du moment que le Président HABYARIMANA s'est converti au pluralisme politique, les Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi devraient également se convertir aux idéaux démocratiques, sinon ils seront écrasés par la roue de l'histoire. D'où tirent-ils encore quelques prétextes de continuer la guerre alors que leurs revendications ont été toutes satisfaites? Le pluralisme politique a été reinstauré, la question des réfugiés va trouver sa solution dans le cadre

de la mise en oeuvre des décisions du Sommet régional tenu à Dar-Es-Salaam (Tanzanie), le 19 février 1991.

Cependant la guerre va surement continuer puisque les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-Inkotanyi ne veulent que le pouvoir sans passer par les urnes parce que représentant une infime minorité, ils sont incapables de gagner les élections par voie démocratique. Alors, en même temps qu'ils font des pressions militaires sur le gouvernement de Kigali grâce au soutien inébranlable de l'Uganda de MUSEVENI et à la complicité insidieuse du Burundi, ils cherchent par la ruse et la supercherie à gagner les faveurs des partis d'opposition à l'intérieur et à diviser les Hutu pour pouvoir les battre et les dominer de nouveau. Les Tutsi entretiennent toujours un rêve nostalgique de Gihanga et du pouvoir céleste selon lequel ils seraient nés pour régner. Les Inyenzi rajeunis espèrent dès lors avec la complicité de leur frères restés à l'intérieur et grâce aux soutiens extérieurs, à établir avec leurs alliés ougandais et burundais l'empire Tutsi des Grands Lacs. Certains partis au Rwanda se sont constitués - peut-être sans s'en rendre compte - en alliés objectifs des visées diaboliques de ces terroristes, oubliant ainsi que leur priorité est de lutter contre les agresseurs.

Je reconnais bien sûr que le processus démocratique au Rwanda est irréversible. Mais les leaders politiques doivent avoir à l'esprit que le Rwanda est en guerre contre un ennemi redoutable, vicieux, rusé et cruel, un ennemi qui véhicule une idéologie de domination et une philosophie anti-démocratique. Nous devons bâtir la démocratie sur des bases saines en ayant extirpé de nos esprits l'idée de race supérieure et de pouvoir à caractère céleste. Je concède cependant aux féodo-monarchistes le droit d'exprimer leurs idées monarchisantes ou autres pour autant qu'ils respectent l'ordre et la sécurité publique. Les autres tendances devant bénéficier évidemment des mêmes droits. La défense des intérêts ethniques, que je situe au niveau de la protection des droits de l'homme, doit se faire pacifiquement. Il est un fait qu'«aucun homme n'a reçu de la nature

le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du ciel, et chaque individu de la même espèce a le droit d'en jouir aussitôt qu'il jouit de la raison.»

De mon côté, je m'évertue à défendre, avec acharnement les intérêts des Hutu menacés sérieusement par les Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi. Ma croisade est d'autant plus fondée que j'ai vécu pendant quelques mois parmi ces terroristes. Je connais maintenant leurs véritables motivations. Si la défense des droits des Tutsi est légitime, l'idée d'imposer leur pouvoir par la force et la violence relève par contre d'instincts archaïques, bestiaux et anti-démocratiques. Je combattrai ces avatars en tout lieu et en tout temps. Je m'associerai à tout MUHUTU dévoué à la cause de la masse Hutu sans complexe et sans nécessairement être animé d'un esprit sectaire ou ethnocentriste. Mais au même titre que les Tutsi qui ont le droit de se rassembler en front, je revendique pour mes frères Hutu le même droit de se regrouper pour défendre leur cause face aux féodo-monarchistes qui menacent dangereusement la démocratie. Jamais je ne tolérerai qu'un Ntega-Marangara ou les événements qui l'ont précédés, arrivent au Rwanda.

J'en appelle à tous les démocrates Hutu pour qu'ils fassent une sainte alliance contre les anti-Hutu de tout bord, à l'intérieur comme à l'extérieur du Rwanda. Priorité à la victoire totale contre les Inyenzi rajeunis, mes frères. Priorité à la fin de la guerre, sinon celle-ci va nous sevrer de notre démocratie et nous jeter sur les baïonnettes de l'ennemi terroriste.

La Communauté internationale doit aussi comprendre que ces Inyenzi rajeunis se cachent sous la peau de mouton alors que ce sont de véritables loups ravisseurs. Leurs slogans ne sont que des enseignes de façade, leurs coeurs sont des tombeaux! Il faut cesser de les encourager, sciemment ou inconsciemment à continuer cette guerre insensée. Qu'ils aillent au Rwanda s'ils sont réellement démocrates comme ils le prétendent, participer au jeu démocratique puis-

que le pouvoir en place leur en a donné la possibilité. Qu'ils remplacent leur KATYOUSHA par le bulletin de vote.

Pour ma part j'approuve le chemin déjà parcouru dans la voie vers la démocratie pluraliste. Je crois pouvoir bientôt en profiter pour faire entendre ma voix et avoir ma place au soleil à côté des autres démocrates. J'aimerais cependant que la loi sur les partis soit modifiée afin de permettre à ceux qui le souhaitent de fonder des partis sur la base de leurs ethnies ou sur la base de leurs idées monarchiques ou républicaines. Je ne saisis pas en fait pour-quoi la loi doit sanctionner quelqu'un en l'empêchant de créer un parti qui prend comme point de départ sa propre ethnie qui constitue son identité naturelle et peut-être la base de son électorat. Comment les Hutu ont-ils si vite oublié que c'est grâce à la masse Hutu regroupée au sein des partis Hutu PARMEHUTU et APROSOMA que la Révolution sociale de 1959 a pu se réaliser avec succès? Le fait d'être Hutu est pour moi un droit inaliénable dont je puis user selon ma conscience. Aucune loi, quelle que soit sa force, ne peut me priver de cette faculté. En démocrate convaincu, je reconnais ce même droit à ceux qui appartiennent à d'autres groupes ethniques.

La lutte politique qui serait ainsi engagée aurait le mérite d'être claire et basée sur des règles connues et non surnoises, la minorité devant cette fois-ci se soumettre à la majorité et non retourner en exil.

ANNEXES

Testament politique de GASINGWA Germain au peuple rwandais

A Son excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Excellence Monsieur le Président,

En ma qualité de patriote ayant fait partie des premières leaders incontestés de la Révolution Rwandaise et promoteurs de l'indépendance au Rwanda et sur le Continent Africain, je me permets d'émettre à votre intention quelques considérations sur la situation alarmante que vit notre pays.

Excellence monsieur le Président, la révolution de 1959 avait pour objectifs de mettre fin à l'exploitation et à l'injustice et de mettre le pouvoir aux mains du peuple, composé en grande majorité par les agriculteurs-éleveurs. Les promoteurs de cette révolution dont je fais partie n'étaient pas guidés par la soif du pouvoir et des richesses mais par le souci du bien-être et de la libération des masses populaires. Ils l'ont prouvé tant par leur action que dans la simplicité de leur vie quotidienne et aucun d'eux n'a dévié de cette ligne au point de trahir la révolution en s'alliant aux anciens oppresseurs.

Etant notre héritier, vous aviez le devoir de continuer sur la ligne tracée par la révolution. Je ne mets pas en doute votre volonté et votre honnêteté à ce sujet. Mais les événements actuels montrent hélas que vos efforts n'ont pas abouti et que les acquis de la Révolution risquent d'être compromis.

La raison principale en est que les collaborateurs les plus influents que vous vous êtes choisis ont été presque exclusivement guidés par leurs propres intérêts et ne se sont pas souciés des intérêts de la masse. Ceci les a poussés à intriguer constamment contre les éléments élus et appréciés par le peuple et à les écarter de la direction des affaires publiques. Dans leur aveuglement égoïste, ils ont introduit dans les sphères du pouvoir des personnes douteuses, sans attache dans le peuple, mais avec qui ils réalisaient des affaires lucratives. Il s'est ainsi constitué autour de vous une petite minorité composée aussi de tutsi que de Hutu dont l'action abouti au même résultat que celui de l'ancienne minorité féodale: confisquer le pouvoir et exploiter le travail du peuple à son propre profit.

Ce n'est pas étonnant dès lors que certains d'entre eux se soient ralliés, ouvertement ou secrètement aux agresseurs féodo-monarchiques pour constituer un front commun destiné à prolonger le pouvoir minoritaire dans le pays. Pendant ce temps, la majorité du peuple et ses éléments démocratiques et progressistes restent impuissants, faute de structures adéquates pouvant les mobiliser pour faire face à ces deux fronts, puisque le MRND dont la politique est restée floue en la matière, est noyauté par les groupes anti-révolutionnaires ci-haut mentionnés.

Pour sauver le pays, deux actions que vous seul pouvez entreprendre en votre qualité de Chef de l'Etat me semblent indispensables et urgentes:

- 1) Réhabilitation de toutes les personnes, anciens élus et serviteurs du peuple, connus pour leur compétence et leur dévouement envers la nation, qui ont été injustement écartées suite à des manoeuvres d'intrigues menées par le groupe anti-national dont j'ai parlé plus haut.
- 2) Concrétiser immédiatement l'ouverture démocratique annoncée dans votre discours du 12 novembre 1990. Ceci permettra à

la majorité actuellement muselée de reprendre sa place et de se mobiliser pour défendre le pays qui est en danger. A cet effet, la modification de l'article 7 de la Constitution et le vote d'une loi sur les partis politiques s'avèrent d'une extrême urgence.

Excellence monsieur le Président, les idéaux de paix et d'unité nationales que vous ne cessez de prêcher au peuple rwandais ne peuvent pas être atteints uniquement par magie de la parole. Leur base doit être plutôt la vérité, l'honnêteté et la justice pour tous dans la conduite des affaires publiques. Telles sont les armes que les promoteurs de la Révolution ont utilisées pour conquérir le pouvoir et construire le Rwanda moderne. Ce Rwanda ne peut pas survivre si les mêmes armes ne sont pas employées. Même les interventions extérieures, si puissantes et bienveillantes soient-elles, ne seront d'aucune efficacité durable, si ces préalables ne sont pas réalisés.

Au soir de ma vie, ayant beaucoup reçu de mon pays, et lui ayant consacré le meilleur de moi-même, ma jeunesse et mon énergie, je serais ingrat si je ne lui donnais pas ma dernière contribution, fort de l'expérience acquise au cours de ma vie active. Je crois sincèrement que des mesures urgentes ne sont pas prises et que par conséquent la confusion actuelle risque d'aboutir à un chaos, générateur de souffrance et de destructions, comme cela se constate actuellement dans de nombreux pays africains.

Puisse Dieu préserver notre cher pays de tels événements. Tel est mon souci le plus profond au moment où j'écris ces lignes, considérées comme mon testament politique que je laisse par votre intermédiaire au peuple rwandais et spécialement à tous ceux qui sont animés des idéaux de démocratie, de liberté et de justice qui ont été à la base de la Révolution Rwandaise.

Je laisse cette lettre avec une copie sous pli fermée avec l'ensemble des documents exprimant mes dernières volontés

à charge de mon légataire universel pour la faire parvenir à votre Excellence et en communiquer le contenu au public par voie de presse. La seule arme puissante capable de faire face au Front Patriotique Inkotanyi est celle contenue dans le présent message.

Excellence Monsieur le Président, cet écrit n'engage que ma seule responsabilité. Je compte sur votre habituelle intégrité pour que personne ne soit poursuivi pour vous l'avoir transmis et mis à jour dans la presse.

Fait à Gafumba, le 25 Février 1991 (signé) GASINGWA Germain
Un des leaders de la Révolution de 1959
et Ex-Président du Parti de la Masse APROSOMA
B.P. 178 BUTARE

LETTRE OUVERTE
à Monsieur KANYARENGWE Alexis, rwandais,
résidant «quelque part» en Europe,
ou en Ouganda/Afrique

Ruhengeri, le 25 mars 1991

Monsieur,

C'est au nom des bonnes relations amicales qui ont existées entre nous pendant de nombreuses années, que je me décide de m'adresser à vous par cette présente missive.

Je voudrais vous dire combien votre attitude actuelle m'étonne, me déconcerte, m'horripile même. Aux temps où vous me partagiez votre soif de justice, votre soif de développement pour le peuple rwandais auquel vous appartenez, je vous ai compris, je vous ai cru. Et, autant que possible, avec d'autres, je n'ai pas manqué de vous manifester mon désir de participer, à ma place, à la réalisation de ce qui me paraissait faire l'objet de votre conviction, à savoir: mettre tout en oeuvre pour promouvoir le bonheur du peuple rwandais. Vous étiez d'autant plus crédible que, étant Ministre, vous étiez de ceux qui, à l'avènement de la IIème République, ont proclamé leur détermination de faire vivre les populations de ce pays, votre pays, dans une ère de paix, facteur de prospérité et d'épanouissement. En ces temps-là, vous étiez contre tout ce qui pouvait être cause de troubles et de souffrance pour le Rwanda.

A l'heure actuelle toutefois, vous vous êtes fait le collaborateur de ceux-là même que vous condamnerez jadis! Tous ceux qui vous ont connu, comme moi, ne comprennent aucunement

vosre comportement actuel à l'égard de ce peuple, à la défense duquel vous participiez autrefois si activement. Ce peuple, que vous prétendiez servir, et qui vous a cru tant que vous faisiez partie de ses gouvernants, que vous prétendiez mener plus loin et plus haut dans le développement intégral, est actuellement la victime d'agressions armées, dirigées ou commandées par vous-même ou par vos collaborateurs. Vos armes, particulièrement celles à longue portée, installées sur le territoire ougandais proche de notre frontière, visent à détruire la ville de Ruhengeri, tuent des civils hommes, femmes et enfants, détruisent bétail, cultures, maisons de cette population simple et laborieuse pour laquelle vous saviez montrer respect et pitié quand vous l'approchiez. Et vous-même - sans être régionaliste - avez-vous oublié que vous êtes originaire de cette même région persécutée actuellement? Que vous ont-ils fait, ces pauvres gens, pour que vous vous révéliez leur ennemi? Et moi, que vous ai-je fait? Que vous a fait Monseigneur Phocas NIKWIGIZE, Evêque de Ruhengeri, pour que vous nous fassiez envahir, à l'Evêché le 23 janvier dernier, fouillés, interrogés, traités comme des malfaiteurs, par vos troupes (commandées par les cadres ougandais) armes pointées sur nous, le doigt sur la gachette?

Sont-ce là des agissements visant la «libération», le développement intégral de votre peuple, de ses amis? Je n'y comprends plus rien, Colonel KANYARENGWE, vraiment rien. Vous êtes-vous laissé abuser à ce point? Vous êtes-vous laissé berner par des mensonges, de fausses promesses? votre intelligence et votre bon sens doivent vous montrer que le chemin que vous avez pris ne mène qu'à la destruction, ne mène qu'à la mort. Quel mauvais esprit vous pousse à agir de la sorte?

Pour ma part, je dénonce énergiquement ces agissements inhumains, sans exception. Je les condamne vivement au nom de la sympathie qui caractérisa nos relations passées, au nom de la justice, au nom de l'Evangile de Jésus-Christ dont je suis le serviteur dans votre pays.

Veillez croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

(signé)

Père Franz MAURER
Evêché Ruhengeri
P.P. 45
RUHENGERI - RWANDA

LE PLAN DE LA COLONISATION TUTSI AU KIVU ET REGION CENTRALE DE L'AFRIQUE

Lors du trouble du 15 septembre 1962 à Matanda Karuba-Kibari au Nord du Kivu, une lettre a été découverte à Nyamitabo en date du 6 août 1962.

En voici la teneur:

«Puisque nous sommes numériquement faibles au Kivu et que nous, pendant les élections de 1960 avons réussi d'une façon très magistrale à nous fixer au pouvoir en nous servant de la naïveté Bantoue et que d'autre part notre malignité a été découverte un peu plus tard par les Congolais, tout Mututsi de quelle région qu'il soit est tenu à appliquer le plan ci-dessous et d'y présenter une très large diffusion dans les milieux tutsi du District des Volcans.»

1. Sachez que les Bahutu sont apparentés aux Congolais et que notre méthode de colonisation doit par conséquent s'appliquer à ces deux sujets.
2. Mettez tous les moyens que nous avons employé au Rwanda en oeuvre pour soumettre les Bahutu du Congo et de toutes les autres ethnies qui les entourent, procédez méthodiquement et progressivement car une moindre préoccupation risquerait d'éveiller leur appel à la conquête de Rwabugili, notre héros national.
3. Première tâche de tout intellectuel est d'essayer de décrocher un autre commandement dans le [?] territorial car vous êtes sans ignorer l'importance de ce service dans la diffusion des idées politiques dans la masse ignorante.

4. Tout intellectuel Mututsi est tenu de se faire un ami dans tous les services administratifs de la République du Congo pour lui permettre de s'initier à la machine administrative de ce service en vue de se préparer au remplacement éventuel, à la responsabilité de ce service.
5. Puisque nous ne pouvons pas remplacer les élus Bahutu, faisons-en des amis. Offrons-leurs quelques cadeaux et surtout de la bière afin de leur tirer les vers du nez. Offrons-leur nos filles et au besoin marions-les à eux, les Bahutu résisteront très difficilement à leur beauté angélique.
6. Quand nous aurons acquis tous les postes importants, nous serons bien placés pour muter tous les ennemis Bantous à notre guise et surtout les remplacer par nos agents.
7. Envers la masse hutu, usez du pacte de sang, vous connaissez d'ailleurs l'inefficacité du pacte, ne l'avons-nous pas déjà violé sans aucun mal?
8. Servez-vous de la crédulité (crédibilité) des évolués Bahutu et faites-vous en les instruments pour défendre notre cause et admettre notre campagne électorale. Dès que la campagne est passée, payez-les en monnaie de singe pour montrer leur incapacité.
9. Tout territorial tutsi est tenu à user de la peur pour affermir son autorité auprès de la masse crédule Bantous.
10. Les fonctionnaires à notre domination, nous les ridiculiserons auprès des Bantous ignorants et les traiterons d'ambitieux, ils seront d'ailleurs très peu nombreux car un hutu se soucie peu du sort de ses semblables.
11. Dès que la conscience ethnique naît, divisons les promoteurs de cette conscience. «Diviser pour régner».

12. Soumettons les gens des autres ethnies qui sont dans nos filets et surtout nos vendus Bahutu pour qu'ils fassent une campagne à notre faveur.
13. Sachez qu'un hutu est créé pour servir et que jamais il ne briguera un poste de responsabilité. Quand ils s'en rendront compte, ce sera trop tard. Commencez par occuper tous les postes territoriaux et chaque territoire du District des Volcans, un administrateur veille à nos intérêts.
14. Essayez de maintenir les agents de l'Etat Bahutu dans le complexe d'infériorité.
15. Les Bahutu conscients du sort de leurs frères seront éloignés de ce District afin qu'ils n'aient pas d'influence auprès de la masse.
16. Nous faisons appel toute la jeunesse tutsi pour qu'elle rejoigne l'AJIR car si malgré notre finesse, nous ne réussissons pas, nous ferons appel à la violence.
Cette jeunesse aura pour devoir de soutenir les territoriaux tutsi et répondre par la terreur et se servir de la sûreté de nos agents acolytes.
17. Pendant ces moments difficiles, nous demanderons à tous les Batutsi de soutenir le gouvernement de Jean Miruho où nous étions représentés par deux ministres, car la chute de ce gouvernement est notre propre chute. Miruho n'était-il pas déjà dans nos filets?
18. Combattre les Wanande et Bahunde ennemis de notre protégé Miruho Jean, en nous servant bien entendu des Bahutu naïfs. Sachez que les Bahutu sont gourmands. Offrez-leur beaucoup de la bière et distribuez-leur beaucoup d'argent. Nous avons beaucoup d'argent fraudé et 65 000 000 F qu'on devait aux missionnaires catholiques.

**EXTRAIT DES ARCHIVES DE L'ASSEX
(ASSOCIATION DES ELÈVES AU KIVU):**

Nous voterons pour la province du nord-Kivu parce que nous voulons l'unité Rwandaise au Kivu. Nous n'abandonnerons pas nos frères de Massissi et Walikale à leur propre sort et nous ne voulons pas cette unité par le versement de sang.

- L'unité bantoue: pour combattre la dictature hamite soutenue au sein du gouvernement Miruho par deux ministres.
- L'égalité: nous ne l'opposerons jamais à la Province du Nord-Kivu parce qu'elle a été votée par la chambre des représentants nationaux. Nous ne voulons pas aller à l'encontre du désir du Président Kasavubu de voir les terroristes de Goma et de Rutshuru faire partie de la Province du Nord-Kivu, afin de ne pas subir le sort de Patrice Lumumba et de tous les ambitieux qui l'ont combattu après l'accession du Congo à l'indépendance.

Copie certifiée conforme à l'original (sauf modification d'un style gauche).

Mweso, 31 mars 1980 - minuit.

N.B.: Traduction en Anglais par Sebiswi Mugabo Ayad.

NDRL: Après une lecture et analyse profondes de ce document il serait naïf de croire en des déclarations diverses du mouvement terroriste INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI. Le document dont l'intégralité du texte est repris ci-dessus ne diffère guère du document suivant daté du 26 juin 1961. Il s'agit d'une lettre d'un Tutsi signée sous le pseudonyme de BANYENZI F. adressée à son congénère sous le pseudonyme de SARUHARA, S.

Maza, le 26 juin 1961

A mon frère bien-aimé SARUHARA, S.

Je te salue. Je voudrais porter à ta connaissance, que nous sommes actuellement dans la période des élections et que ce sont ces élections qui conduiront le Rwanda à son indépendance. Sachez donc que si vous n'entrez rien, vous serez tous exterminés. Afin de neutraliser les Bahutu, il faudra les tromper et les terroriser. Les Bahutu craignent plus les rumeurs que la lance et les militaires. Vous êtes sans doute au courant de combien d'armes et de munitions nous disposons! Il ne nous reste rien d'autre que la parole comme arme, mais vaincre les idiots ne demande pas trop d'efforts.

Dites aux Bahutu que ceux d'entre eux qui sont libérés de la prison, sont libérés par KIGERI. Mais dans tout ce que nous disons, j'ai peur que nous ne perdions notre temps, car la famine risque de nous exterminer, nous et nos enfants. Le fils de chien KAVUMBUTSE et l'ennemi du Rwanda RUKENYA nous a exterminés. On dirait que tous les Bahutu ont été ensorcelés; ils portent tous la bande rouge. Je t'assure que nous n'avons même pas un seul. Il ne nous reste que nos femmes si les Bahutu ne s'en emparent pas mais d'habitude ils ne sont pas capables de penser à plusieurs choses à la fois. Ainsi, avant qu'ils ne se rendent compte de la présence de nos femmes, trompez-les. Cherchez MUNYAMAKOMBE, RUTSOBE, NTASONI et les autres qui sont allés chercher les pâturages pour leurs troupeaux dans la forêt, qu'ils convainquent les Bakiga (nordistes) car si vous ne parvenez pas à gagner leurs âmes ce sont eux qui vous extermineront au cas où vous ne gagniez pas les élections. Aussi, afin de maîtriser les Bahutu, soyez malins et créez des liens d'amitiés avec leurs bourgmestres et conseillers. Là alors, puisqu'ils auront confiance en vous, vous pourrez faire votre campagne sans peur. Même s'il le faut, payez-leur les pots de vin car nous les aurons le jour où le roi aura regagné le pays. Trompez-les afin qu'ils votent

pour le roi, car en votant pour celui-ci c'est pour nous qu'ils auront voté. La République a porté malheur aux Tutsi. Par conséquent, il faut que nous puissions un jour faire payer cher à ces Hutu qui se sont emparés de nos (ibikingi) propriétés. Si les Bahutu ne votent pas pour le roi, il ne regagnera pas le pays et dans ce cas ni nos biens, nos vaches, nos bananeraies et nos plantes ainsi que les coups que nous avons subis ne seront payés. Persévérez donc et vous verrez plus tard comment nous arrangerons ces Hutu sans choisir. Nous les massacrerons avec les machettes comme on coupe les bananes. Trompez-les, utilisez la ruse et faites-les entrer dans notre parti afin qu'ils puissent voter pour notre roi. Vous pouvez vous imaginer quand même la façon dont ces Bahutu ont maltraité notre roi, celui-ci à son tour ne restera pas bras croisés une fois qu'il aura regagné le pays. Et puis vous n'ignorez pas les dettes qu'ont contracté nos leaders. Ce seront ces Bahutu qui les payeront lorsque nous les aurons mâtés.

Celui qui t'aime BANYENZI, F. Immaculée te salue. SEMUSAMBI va à l'école à Nyanza. Je n'ai malheureusement pas eu de l'argent, sinon je l'aurais envoyé à l'école à Rwamagana.

(signé) BANYENZI, F.

NDRL: La tactique des Inyenzi rajeunis alias FPR-Inkotanyi ne diffère en rien de celle de leurs pères les terroristes INYENZI des années soixante. Depuis qu'ils ont pratiquement perdu la guerre sur le terrain, ils se limitent aujourd'hui à quelques attaques sporadiques pour ainsi manifester leur présence et comme jadis, ils ont commencé - grâce au pluralisme politique récemment réinstauré au Rwanda - à utiliser certains Bahutu prisonniers de l'esprit de vengeance et de leurs ambitions pour le combat pour le pouvoir. Ainsi comptent les terroristes de nos jours, les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKOTANYI sur ces derniers pour s'imposer au Rwanda. A ce genre de Hutu je dis: «AGAPFA KABULIWE NI IMPONGO - UN AVERTI EN VAUT DEUX».

Maza, le 26. 06. 1961

Ku muvandimwe nkunda cyane SARUHARA, S.

Ndakuramutsa. Ndakumenyesha ko ubu ali igihe cyo gutora, aliko umenye muli ili tora lizahabwa ubwigenge, nimudakora muzaba mupfuye; igishobora abahutu ni ukubashuka mubatera ubwoba, abahutu batinye imhuha kurusha icumu n'abasilikare, muzi ko nta masasu n'abasilikare dufite, dusigaye ku rulimi gusa, aliko kunesha ibifura ntibirushya.

Mujye mubwira abahutu: abafungurwa ubu bafungurwa na Kigeri. Aliko nubwo dutarataza ay'ubusa inzara igiye kutulimburana n'urubyaro. Inyana yimbwa KAVUMBUTSE n'inyanga Rwanda y'umuhutu-Tutsi RUKENYA yatulimbuye. Abahutu bose bararozwe bambaye imitu-ku nta n'umwe tugifite. Dusigaye ku bagore niba abahutu batabirayemo; aliko bagira umutima umwe, umwanya batarabyibuka, nimubashuke. Uzashake Muryamakombe, Rutsobe, Ntasoni n'abandi baragiliye ku ishyamba muhindure abakiga kuko nimutabahindura alibo bazabatsemba ubu nimudatsindira mur'il'itora muzashira. Kandi kugirango mushobore abahutu, nimushake ubucuti ku bajyanama n'abatware babo. Nibamara kubizera noneho mukore mudafite impungenge. Ndetse munabagulire tuzabafata umwami yaje; muzabashuke bitorere umwami kuko nibamutora ali twe tuzaba dutowe. Republika ntiyahiliye abatutsi. Ibikingi byacu ni ibihutu bibituye, bakaba baratuguliye ubwatsi bazabilihe. ubu niba abahutu badatoye umwami, ibyacu, inka zacu, intoke zacu n'imyaka yacu n'inkoni twakubiswe ntibizalihwa umwami ataje. Nimwihangane muzarore. uko dufata ibihutu tutarobanuye tubitema nk'ibitoki. Muzabashukashuke bajye mu mutwe wacu bimaze gutora umwami wacu; abahutu aho bagejeje umwami ubona ko we ntacyo azakora kuli bo. Kandi muzi imyenda abarwanashyaka bacu barimo. Izalihwa n'abahutu tumaze kubashyikira.

Nije ugukunda BANYENZI, F. Ngo utaha na Immaculata, Semusambi arig'i Nyanza. Nabuz'amafaranga aba yiga i Rwamagana.

(signé) BANYENZI, F.

NDRL: Le document suivant sert de base à la politique du mouvement terroriste «INYENZI RAJEUNIS alias FPR-INKO-TANYI» Que quiconque est intéressé à faire connaissance de la «démocratie» que ces derniers, auraient appliqué au Rwanda, lise et analyse attentivement ce document. Afin d'en garder l'authenticité, je n'ai pas voulu en faire la traduction. Il s'agit du fameux «code de conduite» du FPR. En lisant le document, on a l'impression d'avoir à faire à une société secrète (point VIII, a) dont les membres et leurs biens appartiennent pratiquement à une communauté fermée, régie par des règles extrêmement dures (points IV, V et VII). Les membres sont soumis à un «centralisme démocratique» (point III, a) qui ne tolère aucun libéralisme (point V, 2). Toute déviation est sévèrement réprimée (point XII) y compris par la mort (point XIII). Ce document m'avait été caché, je n'ai pu que faire par hasard sa connaissance seulement quelques jours avant ma démission.

RWANDESE PATRIOTIC FRONT (RPF)

Code of Conduct

I) Role of code of conduct

The role of the code of conduct shall be:

- a) To educate members about their rights duties and obligations towards the rwandese Patriotic Front.
- b) To regulate members' conduct

II) Parties to whom the code shall apply

This code shall apply to all members of Rwandese Patriotic front (hereafter referred to as the front and shall bind all the members and officials alike. membership shall be open to all rwandese nationals who subscribe to our cause. every person being recruited shall be required to study the code understand it and be in agreement with it before being sworn in.

III) The organisation's methods of work

The organisation's method of work shall be guided by the following principles:

- a) Democratic centralism
- b) Obedience to elected officers of the front and mutual respect amongst all our members
- c) Autocriticism at all echelons of the organisation
- d) Open and constructive criticism.

IV) Individual discipline

It shall be required of every member of the front at all times:

- a) To act in the utmost of good faith

- b) To put the interests of the organisation first and foremost and to consider the attainment of its goals more valuable than anything else.
- c) Where duty calls to act with diligence and honour
- d) To act with humility
- e) To act and behave in a selfless manner and as far as is possible and reasonable to put one's resources at the disposal of the front and to share with fellow members who are in need.
- f) To study the political line of the Front and any other related subjects
- g) To be honest and truthful
- h) To avoid indisclined sexual behaviour as this may lead to:
 - Unwanted pregnancies
 - Diseases and
 - Adverse social and political implications
- i) Never to use hard drugs like opium, marijuana and cocaine
- j) To avoid as much as possible the consumption of alcohol as this may lead to:
 - loose talk
 - neglect of and inefficiency in duty
 - adverse effect on public image of the front
 - misuse of personal and public ressources
- k) To be organised, serious and punctual.

V) Negative tendencies

Negative tendencies which every member of the Front must guard against include:

- 1) Quest for cheap popularity
- 2) Liberalism
- 3) Intrigues
- 4) Sectarianism
- 5) Corruption
- 6) Loose talk

Classeur 17 pièce 6

<p>FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS (FPR) Code de Conduite</p> <p>I. But du Code de Conduite</p> <p>Le but du code de conduite est :</p> <ul style="list-style-type: none">a) d'éduquer les membres au sujet de leurs droits, leurs obligations et leurs obligations envers le Front Patriotique rwandaisb) de régler la conduite des membres <p>II) Personnes à qui ce code s'applique</p> <p>Ce code s'applique à tous les membres du Front Patriotique Rwandais (appelé ci-après « le Front») et liera tous les membres et officiels de la même façon. Pourront être membres tous les nationaux rwandais qui souscrivent à notre cause. Toute personne recrutée devra étudier le code, le comprendre et être d'accord avec ce code avant d'être assermenté.</p> <p>III) Les méthodes de travail de l'organisation</p> <p>La méthode de travail de l'organisation sera régie par les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le centralisme démocratiqueb) l'obéissance aux officiers élus du Front et le respect mutuel entre tous nos membresc) l'autocritique à tous les échelons de l'organisationd) la critique ouverte et constructive <p>IV) La discipline individuelle</p> <p>Chaque membre du Front devra à tout moment :</p> <ul style="list-style-type: none">a) agir avec la plus grande bonne foi possible <p>134</p>	<ul style="list-style-type: none">b) Placer les intérêts de l'organisation en premier lieu et avant tout autre et considérer la réalisation de ce but comme plus important que toute autre chose.c) Agir avec diligence et honneur lorsque de devoir appelle.d) Agir avec humilité.e) Agir et se comporter de façon altruiste et, dans la mesure du possible et du raisonnable, mettre ses ressources à la disposition du Front et partager avec ses camarades membres qui sont dans le besoin.f) Etudier la ligne politique du Front et tout autre sujet s'y rapportant.g) Etre honnête et véridique.h) Eviter les attitudes sexuelles indisciplinées qui pourraient mener à :<ul style="list-style-type: none">- des grossesses non désirées- des maladies et- des implications politiques sociales défavorables.i) Ne jamais consommer de drogues dures comme l'opium, la marihuana ou de la cocaïnej) Eviter au maximum la consommation d'alcool qui peut conduire à :<ul style="list-style-type: none">- des bavardages incontrôlés- la négligence et l'inefficacité dans l'exécution de devoir- un effet contraire quant à l'image publique du Front- une mauvaise utilisation des ressources personnelles et publiquesk) Etre organisé, sérieux et ponctuel. <p>V. Tendances négatives</p> <ul style="list-style-type: none">1) la recherche de popularité à bon compte2) le libéralisme3) les intrigues4) le sectarisme5) la corruption6) les bavardages incontrôlés. <p>135</p>
--	---

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.

Jean SCHOYSMAN Dr. Jur.
Beëdigd. Vertaler
Traducteur juré
Sworn Translator

- 7) Clique formation
- 8) Subterranean activities
- 9) Unrevolutionary ambition
- 10) Love for "easy life"

This may be exemplified by:

- a) conspicuous splending on non-important priorities
- b) failure to perform duty when the duty entails some hardship.

Every member of the Front found guilty of any of the above tendencies shall be disciplined.

VI) Performance of Duties

- a) It shall be expected of every person charged with any duty by the front to perform the same personally wherever possible.
- b) If for any reason it is not possible or appropriate for any person charged with any duty to do it himself such duty shall then be delegated to any other persons deemed fit provided that the person delegating the duty shall remain personally answerable for the performance of the duty in question.
- c) No duty shall be delegated to a non-member of the Front where the organisations' secrets are involved.
- d) Before delegating authority, the person required to act personally shall consider:
 - 1) The merits, abilities and trust worthiness of the person to whom the duty proposed is to be delegated.
 - 2) The complexity of the matter in question.
- e) Any person to whom any duty is given shall act strictly in accordance with the instructions received and it shall be an offence to exceed such authority.

- f) Except in exceptionally compelling circumstances it shall be an offence for any member to purport to act for or on behalf of the Front without authority by for exemple:
 - a) Soliciting funds
 - b) Negotiating agreements on behalf of Front
 - c) Representing the Front
 - d) Civing interviews
 - e) Publishing articles, letters, books etc.

In the exceptional circumstances where a member may find it necessary to act without authority the member shall whenever possible consult with and the opinion of the immediate administrative unit, or in the absence of such unit, any other members available.

VII) The resources of the organisation

- a) If any member of the front:
 - 1) Shall receive any money or property on behalf of the Front, he shall declare and account for it to the organisation.
 - 2) Shall in course of the performance of his duties receive substancial money or property in his individual capacity, he shall declare the money or property to the front but keep it as his, if the Front has no objection. Small gifts need not be declared, but what is "small" or "substancial" will depend on the recommendation of the Front.
 - 3) Shall receive any money or property in circumstances which leave him in doubt as to whether the money or property is a personal gift to him or meant for the Front, he shall declare the money or property to the Front, which

Classeur 17 pièce 7

- 7) Formation de cliques
- 8) Activités souterraines
- 9) Ambitions non révolutionnaires
- 10) Aimer la « vie facile »

Quelques exemples

- a) dépenses manifestes pour des priorités non importantes
- b) manqué d'exécuter son devoir lorsque ce devoir exige certaines privations

Chaque membre du Front trouvé coupable de deux de ses tendances précitées est sera disciplinairement sanctionné.

VI) Exécution des devoirs

- a) Chaque personne chargée d'un devoir par le Front sera supposée l'exécuter personnellement chaque fois que c'est possible
- b) Si pour une raison quelconque il est impossible ou convenable pour une personne chargée d'une mission de l'exécuter personnellement ce devoir sera alors délégué à d'autres personnes considérées capables, à condition que la personne déléguant le devoir reste personnellement responsable de l'exécution du devoir en question.
- c) Aucun devoir ne sera délégué à un non membre du Front lorsque les secrets de l'organisation sont en cause.
- d) Avant de déléguer une autorité la personne demandée d'agir personnellement devra prendre en considération :
 - 1) Les valeurs, capacités et la confiance que mérite la personne à laquelle le devoir proposé est délégué
 - 2) La complexité des problèmes en questionEt toute personne à qui un devoir est donné agira strictement en conformité avec les instructions reçues et le fait de dépasser l'autorité attribuée sera considéré comme un délit.

136

- e) A l'exception de cas de circonstances contraignantes exceptionnelles ce sera un délit, pour tout membre, de se présenter en prétendant agir au nom du Front sans autorité, par exemple :
 - a) en sollicitant des fonds
 - b) en négociant des accords au nom du Front
 - c) en représentant le Front
 - d) en donnant des interviews
 - e) en publiant des articles, des lettres, des livres, etc.

Dans les circonstances exceptionnelles où un membre estime qu'il est nécessaire d'agir sans autorité, le membre consultera chaque fois que c'est possible avec et tiendra compte de l'opinion de l'unité administrative immédiate, ou à défaut de ce genre d'unité, tous autres membres disponibles.

VII) Les ressources de l'organisation

- a) Si un membre du Front:
 - 1) reçoit d'argent ou des biens au nom du Front il en sera responsable et en fera immédiatement une déclaration à l'organisation.
 - 2) reçoit, dans l'exécution de ses devoirs, une somme importante d'argent ou des biens en sa qualité personnelle, il déclarera l'argent ou les biens au Front mais les gardera pour lui si le Front n'y voit aucune objection. De petites donations ne doivent pas être déclarées, mais la notion de « petites » ou « substantielles » donations dépendra des recommandations du Front.
 - 3) reçoit de l'argent ou des biens dans des circonstances qui ne lui permettent aucun doute quant à savoir qu'il s'agit d'une donation personnelle pour lui ou à l'attention du Front, il déclarera l'argent ou les biens au Front, qui

137

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.

Jean SCHOYSMAN Dr. Jur.
Beëdigd Vertaler
Traducteur Juré
Sworn Translator

shall then decide as to whether he should retain or property to the Front, which shall then decide as to whether he should retain or surrender the gift.

- 4) Shall receive any money or property that is given as inducement of any kind or is capable of being an inducement of any kind, he shall surrender it to the front.
- 5) The Front has the right to compel its leadership to declare the sources of their income and property.
 - b) Any money or property belonging to the Front which shall come into hands of any member shall be disclosed and remitted or accounted for at the earliest available opportunity.

VIII) Disclosure of secret information

- a) It shall be the duty of every member of the Front to shield the identity of officers of the Front from exposure.
- b) Where there shall have been a leakage of vital information, unfailing effort shall be made to find and seal any loophole.
- c) Persons possessing confidential information or having vital documents shall be expected to be all precautions necessary to protect such information or documents from falling into the hands of the enemy or any other government, organisation or person.
- d) No information concerning the Front shall ever be supplied to any person. Whether a member or not, unless it is really necessary in his execution of his duties to the Front.

IX) Association with hostile organisations

- a) No member of the Front shall owe allegiance to any other political organisation.
- b) No member of the front shall knowingly associate with hostile persons or organisations.

X) Conflicts of interests

- a) Membership of the Front shall not perse impose restrictions on to bring on any employment, engaging in any business or other means of earning a living.
- b) The front shall have the power to forbid any official in its service from engaging in any business venture or employment which might reasonably be expected to affect the effective performance of his duties or is in conflict with the interests of the Front.
- c) Any person to whom the Front shall express an objection to his engagement or participation in any business ventures or employment shall have the option to resign his office and go on with his employment or business activities if the continuation of his activities do not jeopardise the Front.
- d) Any person, who being a member of the front, shall become aware of any conflict between his duties and personal interests shall disclose this to the most relevant authority as soon as is reasonably practical.

XI) Disciplinary Machinery

Tribunals:

- a) There shall be established the following tribunals:
 - 1) Cell-tribunal in every cell
 - 2) Branch tribunal in every branch
 - 3) Regional tribunal in every region
 - 4) The supreme tribunal of the C.C.

1) Cell tribunal

This cell tribunal shall be composed of the following persons:

Classeur 17 pièce 8

décidera ensuite si le membre gardera les biens ou s'ils sont déferés au Front.

4) reçoit de l'argent ou des biens qui sont donnés en tant qu'incitation d'un genre quelconque au Front ou pourraient constituer une incitation quelconque, il les remettra au Front.

5) Le Front a le droit d'exiger de ses chefs qu'ils déclarent les sources de leurs revenus et de leurs propriétés.

b) tout argent ou propriété appartenant au Front, qui se retrouvent entre les mains d'un membre, sera immédiatement communiqué et remis à la première occasion possible en gardant la responsabilité entre-temps

VIII) Divulgarion d'informations secrètes.

a) il sera du devoir de chaque membre du Front de cacher l'identité et des officiers du Front contre la publicité.

b) Lorsqu'il y aura eu des fuites d'informations vitales, tous les efforts nécessaires seront faits pour trouver les sources des fuites et y remédier.

c) Les personnes possédant de l'information confidentielle ou disposant de documents vitaux seront supposés prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que cette information ou ce document ne tombe entre les mains de l'ennemi ou de tout autre Gouvernement, organisation où personne.

d) Aucune information concernant le Front ne sera jamais donnée à qui que ce soit. Que ce soit un membre ou non, sauf si c'est vraiment nécessaire dans l'exécution de ses devoirs pour le Front.

IX) L'Association avec des organisations hostiles

a) aucun membre du Front le prêtera serment d'allégeance à une autre organisation politique.

b) Aucun membre du Front ne s'associera sciemment avec des personnes ou des organisations hostiles.

138

X) Conflits d'intérêts

a) La qualité de membre du Front n'imposera pas *per se* de restrictions à l'engagement pour un emploi, aux activités commerciales ou autres moyens de gagner sa vie.

b) Le Front aura le pouvoir d'interdire à tout officiel à son service de s'engager dans une activité commerciale ou un emploi dont on peut raisonnablement croire qu'il affectera la performance effective de ses devoirs ou qui est en conflit avec les intérêts du Front.

c) Toute personne à qui le Front exprimera une objection au sujet de son engagement où sa participation à une activité commerciale ou un emploi aura le choix de démissionner et de son office et de continuer son emploi ou ces activités si la continuation de ces activités ne constitue pas un risque pour le Front.

d) Toute personne qui, étant membre du Front, se rend compte de tels conflits entre ses devoirs et ses intérêts personnels le communiquera à l'autorité appropriée dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

XI) Mécanismes disciplinaires

Tribunaux :

a) Les tribunaux suivants seront créés :

- 1) un tribunal de cellule dans chaque cellule
- 2) un tribunal de branche dans chaque branche
- 3) à un tribunal de région dans chaque région
- 4) le tribunal suprême du C.C

1) Le tribunal de cellule

Ce tribunal de cellule sera composé des personnes suivantes :

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.

Jean SCHOYSMAN Dr. Jur.
Beëdigd Vertaler
Traducteur Juré
Sworn Translator

- Vice-Chairman - as Chairman
- Secretary for defense - as prosecutor
- Secretary of the branch - as secretary
- Secretary for political and mass mobilisation
- One member of the cell

2) Branch tribunal

The regional tribunal shall be composed of the following persons:

- Vice-Chairman - as Chairman
- Secretary for defense - as prosecutor
- Secretary of the branch - as secretary
- Secretary for political and mass mobilisation
- The Vice-Chairman from the cell where the accused came from

3) Regional tribunal

The regional tribunal shall be composed of the following persons:

- Vice-Chairman - as Chairman
- Secretary for defense - as prosecutor
- Secretary of the branch - as secretary
- Secretary for political and mass mobilisation
- Branch-Chairman from the cell where the accused came from

The regional tribunal shall be free to seek the advice of a legal adviser if it deems such advice necessary.

4) Supreme tribunal

The supreme tribunal shall consist of the following persons:

- The Vice-Chairman of the Central Committee - as Chairman

- Chairman of the host region (region where tribunal is taking place)
- Vice secretary General - as secretary
- Secretary for defence of the region where the accused originates as procecutor
- Vice-Chairman of the region where the accused originates
- A member of political and mass mobilisation
- Commissioner for political and mass mobilisation
- Legal adviser if deemed necessary

XII) Working of the tribunal

- a) In all investigations into the conduct of any person under this code every effort shall be made give the accused a fair hearing and impartial trial.
- b) Except in exceptional circumstances no person shall be condemned in his absence. Every accused person shall have the right to attend his trial.
- c) An accused person shall have the right to be heard to call witnesses or adduce other evidence and cross examine those testifying against him.
- d) 1) **The cell tribunal shall have the power to pass the following sentences:**
 - a) Repprimand with or without written apology
 - b) Fins in cash or in kind
 - c) Labour
 - d) Suspension from office
 - e) Restitution and compensation
- 2) **The branch shall have the power to hear appeals against decision of the cell tribunal. No member of the cell shall have the power to appeal against this.**
- f) **The branch tribunal shall have the power to pass judgement over its excutive and to deal with appeals from cells in the branch.**

Classeur 17 pièce 9

- le Vice-président - comme Président
- le Secrétaire à la défense – comme procureur
- le Secrétaire de la branche : comme secrétaire
- le Secrétaire à la mobilisation politiques et la mobilisation des masses
- un membre de la cellule

2) Le tribunal de branche

Le tribunal de branche sera composé des personnes suivantes :

- le Vice-président - comme Président
- le Secrétaire à la défense – comme procureur
- le Secrétaire de la branche : comme secrétaire
- le Secrétaire à la mobilisation politique et la mobilisation des masses
- le Vice-président de la cellule à laquelle l'accusé appartenait

3) Le tribunal régional

Le tribunal régional sera composé des personnes suivantes :

- le Vice-président - comme Président
- le Secrétaire à la défense – comme procureur
- le Secrétaire de la branche : comme secrétaire
- le Secrétaire à la mobilisation politique et la mobilisation des masses
- le Président de la branche à laquelle l'accusé appartenait

Le tribunal régional pourra, le cas échéant, demander l'avis d'un conseiller juridique.

4) Le Tribunal suprême

Le tribunal suprême sera composé des personnes suivantes :

- le Vice-président du Comité central - comme Président

- le Président de la région hôte (région où le tribunal siège)
- le Vice secrétaire général – comme Secrétaire
- Le Secrétaire de la Défense de la région dont l'accusé est originaire, comme procureur
- le Vice-président de la région dont l'accusé est originaire
- un membre du service de mobilisation politique et de masse.
- Le Commissaire pour la mobilisation politique et de masse
- Le cas échéant un conseiller juridique.

XII. Fonctionnement du tribunal

- Dans toutes les enquêtes relatives à la conduite d'une personne soumise au présent code tous les efforts nécessaires seront entrepris pour que l'accusé bénéficie d'un interrogatoire honnête et d'un procès impartial.
- Sauf dans des circonstances exceptionnelles personne ne sera condamné en son absence.
- Un accusé aura le droit d'être entendu, d'appeler des témoins, d'apporter des preuves et de procéder à un contre interrogatoire des personnes qui témoignent contre lui.
- 1) le tribunal de cellule aura le pouvoir de prononcer les sentences suivantes :**
 - la réprimande avec ou sans excuses écrites
 - des amendes en argent ou en nature
 - des travaux
 - suspension de sa fonction
 - restitution et compensation

2) Le tribunal de branche aura le pouvoir d'entendre des appels contre les décisions du tribunal de cellule. Aucun membre de cellule ne pourra interjeter appel contre cette décision.

- Le tribunal de branche a le pouvoir de prononcer jugement contre son personnel exécutif et entendre les appels contre les cellules de la branche.

- g) The regional tribunal shall have the power to pass judgement over its executive members and to deal with such cases as the branch and cells shall not have the acceptance to deal with.
- h) The decision to the supreme tribunal unlike that of the cell, branch and regional tribunal shall be final and not subject to appeal. Besides being the highest "tribunal of appeal" the supreme tribunal shall have the power to pass judgement over all members of the Front. The sentence of the tribunal shall await prerogative of supreme committee on matters involving death.
- i) The central committee and regional executive committees shall have the right to suspend any member with their area of operation at short notice pending investigation. The suspension shall lapse after six months but may be renewed by a decision of the executive. Any regional committees which shall suspend a member shall be required to make reports of the process and progress of the case to the central committee every three months if the central committee shall suspend any member, it shall be required to review the suspension after every three months.
- j) Any member suspended pending investigation shall be informed so verbally.

XIII. Provision for penalties

The tribunal referred to above may pass the following sentences or any combination of the sentences:

- a) Reprimand with or without a written apology
- b) Fine in cash or in kind
- c) Labour
- d) Loss of or suspension from office
- e) Restitution and compensation to the front
- f) Suspension from the front's activities

- g) Expulsion (member can re-apply through central committee - his case can be considered after investigation).
- h) Death.

XIII. Provisions relating to the death sentence

Only the supreme tribunal may impose the sentence or death penalty on a person.

The penalty of the death sentence may be passed in respect of the following offences:

- 1) Treason
- 2) Being an enemy agent or infiltrator
- 3) Conscious disclosure of vital information to the enemies of the front.
- 4) Subversion as for instance persistent and incorrigible acts practices and conduct intended to gravely disrupt the activities of the front. The accused must be seen to have the capacity to disrupt the activities of the front.
- 5) Crippling embezzlement
- 6) Conscious misrepresentation of the front or engaging in acts or conduct which severely tarnishes the image and reputation of the movement or compromise the fronts' operations.
- 7) Murder
- 8) a- Defection endangering the front
b- Imposing sentence, the judicial organs named in this code shall take into account the following:
 - 1. The nature and gravity of the offence
 - 2. The accused's character
 - 3. The possibility of reform by the accused
 - 4. The past conduct of such accused
 - 5. The threat posed to the front by the conduct of the accused
 - 6. The mitigating factors (if any) in favour of the accused.

CATH.

Classement 17 pièce 10

<p>g) Le tribunal régional aura le pouvoir de juger ses membres exécutifs et sera compétent pour des causes pour lesquelles les branches et les cellules ne sont pas compétentes.</p> <p>h) La décision du tribunal suprême, contrairement à celle du tribunal de cellule, de branche ou régional, sera sans appel. Outre le fait d'être la plus haute « juridiction d'appel » le tribunal suprême sera compétent pour juger tous les membres du Front. La sentence du tribunal dépendra de l'autorisation du comité suprême lorsqu'il s'agit de causes pour lesquelles la peine de mort peut être requise.</p> <p>i) Le comité central et les comités régionaux exécutifs auront le droit de suspendre tout membre dans leur zone d'opération pour la durée de l'enquête. La suspension prendra fin après six mois mais peut être renouvelée par décision de l'exécutif. Chaque comité régional qui suspend un membre devra en faire rapport et faire rapport du procès et du progrès dans la cause au comité central tous les trois mois; si le comité central suspend un membre, il sera requis de revoir la suspension tous les trois mois.</p> <p>j) Tout membre suspendu pour la durée d'une enquête en sera averti oralement.</p> <p>XIII. Dispositions concernant les peines Le tribunal auquel il est référé ci-dessus peut prononcer les peines suivantes ou toute combinaison entre ces peines.</p> <ul style="list-style-type: none">a) la réprimande avec ou sans excuses écritesb) des amendes en argent ou en naturec) des travauxd) la suspension de sa fonctione) la restitution et compensation au Front <p>142</p>	<p>141</p> <p>g) L'expulsion (le membre peut demander sa réintégration auprès du comité central – ce cas peut être envisagé après enquête)</p> <p>h) La mort.</p> <p>XIII. Dispositions relatives à la peine de mort.</p> <p>Le tribunal suprême est le seul à pouvoir imposer la peine de mort à une personne.</p> <p>La peine de mort peut être prononcée pour les délits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">1) la trahison2) être agent ennemi ou infiltrant3) la communication volontaire d'informations vitales aux ennemis du Front4) la subversion, comme par exemple des actes et pratiques persistants et incorrigibles et la conduite en vue de fortement attaquer les activités du Front.5) les graves détournements6) la représentation erronée du Front ou le fait de commettre des actes qui ternissent l'image et la réputation du mouvement ou compromettent les opérations du Front.7) le meurtre8) a. La défection mettant le Front en danger b. En prononçant la sentence les organes judiciaires cités dans le présent code tiendront compte des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">1. la nature et la gravité du délit2. le caractère de l'accusé3. l'aptitude de l'accusé à s'amender4. la conduite passée de l'accusé5. la menace créée pour le Front par la conduite de l'accusé6. les circonstances atténuantes (le cas échéant) en faveur de l'accusé. <p>143</p>
--	---

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.

Jean SCHOYSMAN Dr. Jur.
Beëdigd/Vertaler
Traducteur Juré
Sworn Translator

PROPOSED STRUCTURE OF RPF

Principles:

1. Since the principal form of struggle, currently is the armed struggle, the structure of RPF must be geared towards successful conduct of the war. Methods of work must also be geared towards the same end.
2. The structure must therefore facilitate the following:
 - a. Quick decision-making and prompt implementation of decisions taken. This is necessitated by the very nature of war, as proper timing and quickness of action are crucial.
 - b. Political, Diplomatic, Mobilisational work and other activities must be carried out to support the war. Therefore the political, Diplomatic and other organs must be auxiliary to the military organ.
 - c. One High Command i.e the military organ must have adequate independence to take decisions and carry out military actions with little interference from the Political Diplomatic and other organs. Co-ordination with those organs must only be to ensure that they service and facilitate the war effort.

However, the High Command should ensure that the conduct of the war, which is its principal responsibility is within the framework of the political line of RPF. The Chairman of RPF and the Vice-Chairman/Chairman of the High Command will

be in regular consultation, to ensure proper co-ordination of military work and the other activities.

- d. Structure flexibility to allow initiative, quick response to sudden changes in the situation.
3. The principle of compartmentalization or the need to know principle must be respected. Compartmentalization means that information about the Personnel, Organization of activities of an organ / component / section is made available to another organ / component / section only to the extent required for the performance of consigned duties. It is meant to restrict communication between various sections of an organisation except to the extent that it is absolutely necessary for proper conduct of work. This will ensure security of information and operations.
4. Decisions should be taken on the basis of democratic centralism i.e before a leader at various levels takes a decision, he is the one to take decisions. This therefore, calls for regular meetings at various levels.

However, this principle, must not be allowed to paralyze work, and where circumstances demand quick action, this can be taken and explanation given later.

The importance of the principle is to take decision-making on a popular base and ensure that once decisions are taken, then, every one will be both morally and legally obliged to abide by them. At the same time, the leader retains some

Classeur 17 pièce 11

STRUCTURE PROPOSEE POUR LE FPR

Principes :

1. Comme la principale forme de combat est actuellement le combat armé, les structures du FPR doivent viser la conduite efficace de la guerre. Les méthodes de travail doivent toutes viser le même objectif.

2. La structure doit dès lors faciliter :

a. La prise de décision rapide et la prompte exécution des décisions prises. Ceci est une exigence découlant de la nature même de la guerre, où le minutage des opérations et la rapidité de l'action sont essentiels.

b. Les travaux politiques, diplomatiques, de mobilisation et les autres activités doivent être exécutées à l'appui de la guerre. C'est pourquoi les organes politiques, diplomatiques et autres doivent être subordonnés à l'organe militaire.

c. Un Haut Commandement, c'est-à-dire l'organe militaire, doit disposer de l'indépendance nécessaire pour prendre des décisions et exécuter des actions militaires sans beaucoup d'interférence des organes Politiques, Diplomatiques ou autres. La coordination avec ces services doit uniquement assurer qu'ils travaillent au service de et en vue de faciliter l'effort de guerre.

Toutefois, le Haut Commandement doit veiller à ce que la conduite de la guerre, ce qui est sa responsabilité principale, reste dans le cadre de la ligne politique du FPR. Le Président du FPR et le Vice Président/Président du Haut Commandement

144

se consulteront régulièrement pour assurer une coordination convenable entre le travail militaire et les autres activités.

d. la flexibilité de structure pour permettre l'initiative, la rapidité de réaction aux soudains changements de la situation.

3. Le principe du fractionnement ou le besoin d'en connaître doit être respecté. Le fractionnement signifie que l'information au sujet du Personne, de l'Organisation d'activés d'un organe/d'une composante/ d'une section n'est mise à la disposition d'un autre organe/d'une composante/ d'une section que dans la mesure nécessaire pour l'exécution des devoirs prescrits. Il est prévu de limiter les communications entre les différentes sections d'une organisation à l'exception de ce qui est absolument nécessaire pour la conduite du travail. Ceci assurera la sécurité de l'information et des opérations.

4. Les décisions doivent être prises sur la base du centralisme démocratique, c'est-à-dire qu'avant qu'un leader à divers niveaux prenne une décision, il est celui qui prend les décisions. C'est pourquoi des réunions sont régulièrement organisées à divers niveaux.

Toutefois, il ne peut être permis que ce principe paralyse le travail et quand les circonstances exigent l'action rapide, cette décision peut être prise et les explications données par après.

L'importance du principe est de prendre des décisions sur une base populaire et d'assurer qu'une fois que les décisions sont prises, tous seront moralement et légalement obligés d'y rester fidèles. En même temps, le leader retient

145

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.

Jean-SCHOYSMAN Dr. Jur.
Beeldig Vertaler
Traducteur Juré
Sworn Translator

capacity and abtitude to take decisions without being dictatorial.

5. Tendencies which must be avoided, as they undermine any organization (sic):

- a. Pettiness
- b. Intrigue
- c. Double talk
- d. Liberalism
- e. Sub - Terranean grumbling

ESTABLISHMENT OF RPF

A. ORGANS

1. CONGRESS

I. Function:

- a. Suprem policy making body of RPF
- b. Makes laws for the RPF and liberated areas
- c. Monitors and guides all aspects and sectors of the struggle.

II. Membership:

- a. The members of Central Committee
- b. Regional representatives
- c. RPA representatives

The number of regional and RPA representatives will depend on the security conditions pertaining at the time of the congress.

2. CENTRAL COMMITTEE

I. Function

- a. Carries out all the functions of the congress between on congress and an ather whenever such a need arises.
- b. All decisions; measures taken by the central committee may be ratified, reversed or midified by the congress when it sits.

II. Membership:

- Chairman of RPF
- Vice-Chairman of RPF / Chairman of the High Command of Rwandese Patriotic Army (RPA)
- Commissioners
- Directors
- Regional Chairman
- Members of the High Command

III. Quorum:

The Quorum shall be half the expected members, however large regions (e.g. B,D and E) must be represented

3. HIGH COMMAND OF RPA

I. Functions:

- a. Responsible for succesful conduct of war
- b. Initiates policies, programms and laws insofar as they affect the RPA within the context of the political line of RPF.

Classeur 17 pièce 12

une certaine capacité et aptitude de prendre des décisions sans être dictatorial.

5. De tendances à éviter, parce qu'elles minent toute organisation (sic)

- a. la mesquinerie
- b. l'intrigue
- c. des propos doubles
- d. le libéralisme
- e. la rouspétance sous couvert

L'ETABLISSEMENT DU FPR

A. LES ORGANES

1. Le CONGRES

I. Fonction :

- a. Organe politique suprême du FPR
- b. Fait les lois pour le FPR et les zones libérées
- c. Contrôle et guide tous les aspects et secteurs du combat.

II. Composition :

- a. les membres du comité central
- b. les représentants régionaux
- c. les représentants de RPA

Le nombre de représentants régionaux et RPA dépendra des conditions de sécurité existant au moment de la réunion du congrès.

146

2. LE COMITE CENTRAL

I. Fonction

- a. Exécute toutes les fonctions du Congrès entre les réunions du Congrès, chaque fois que nécessaire.
- b. Toutes les décisions prises par le Comité Central peuvent être entérinées, renversées ou modifiées par le Congrès lorsqu'il est en session.

II. Composition :

- le Président du FPR
- le Vice Président du FPR/Président du Haut Commandement de l'Armée patriotique Rwandais (RPA)
- les commissaires
- les directeurs
- les présidents régionaux
- les membres du Haut Commandement

III. Quorum

Le quorum sera atteint par la moitié des membres, toutefois les grandes régions (p. ex. B, D et E) doivent être représentées.

3. LE HAUT COMMANDEMENT DES FORCES ARMEES RWANDAISES

I. Fonctions :

- a. La responsabilité de la conduite efficace de la guerre
- b. propose des politiques, des programmes et des lois dans la mesure où ils concernent le RPA dans le contexte de la ligne politique du FPR.

147

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.

Jean SCHOYSMAN Dr. Jur.
Beëdigd Vertaler
Traducteur Juré
Sworn Translator

- c. Handles all planning and operational matters of the RPA.

II. Membership:

To be worked out.

4. EXECUTIVE COMMITTEE

Function:

- a. Is the executive arm of the congress and central committee
- b. Exercises functions of the central committee when it is not possible to convene it.

Membership:

- a. Chairman
- b. Vice-Chairman/Chairman of High Command
- c. Chief Co-ordinator
- d. Commissioners
- e. Members of High Command

5. APPOINTMENT COMMITTEE:

Functions:

- a. To appoint and discipline commissioners and directors
- b. To approve appointments and disciplinary measures by commissioners and directors of those under them.

Membership:

- a. Chairman
- b. Vice-Chairman
- c. Any three commissioners selected by chairman.

B. FUNCTIONS

1. Chairman

- a. Chairs meetings of the congress, central committee and executive committee
- b. Co-ordinates and inspects the various organs of the RPF
- c. Co-ordinates with chairman of High Command on the executive of the war.

2. Vice-Chairman / Chairman of High Command

- a. Deputises for the Chairman
- b. Chairs meetings of High Command
- c. Initiates military plans
- d. is responsible for the operations conduct of RPA
- e. In consultation with High Command, makes promotions, dismissals and retirements in RPA

3. Commission for Political and Mass Mobilisation

- a. Initiates programmes for political and mass mobilisation
- b. Organises programmes for political education and for cadre development.
- c. Mobilises materials for the war effort

c. Traite les matières de planification et opérationnelles de l'armée RPA

II. Composition :

A fixer.

4. LE COMITE EXECUTIF

Fonctions :

- a. c'est le bras exécutif du Congrès et du comité central
- b. exerce les fonctions du comité central quand il est dans l'impossibilité de les exercer.

Composition :

- a. le Président
- b. le Vice Président/Président du Haut commandement
- c. le coordinateur en chef
- d. les commissaires
- e. les membres de Haut Commandement.

5. LE COMITE DES NOMINATIONS

Fonctions :

- a. Nommer et former les commissaires et les directeurs
- b. Approuver les nominations et les mesures disciplinaires des commissaires et des directeurs contre leurs subordonnés.

148

Composition :

- a. le Président
- b. le Vice-président
- c. Trois commissaires désignés par le Président.

B. FONCTIONS

1. Le Président

- a. Préside les réunions du congrès, du comité central et du Comité exécutif.
- b. Coordonne et inspecte les divers organes du FPR
- c. Coordonne avec le Président du Haut Commandement sur l'exécution de la guerre.

2. Le Vice-président /Président du Haut Commandement

- a. Supplée le Président absent
- b. Préside les réunions du Haut Commandement
- c. Propose des plans militaires
- d. Est responsable de la conduite des opérations militaires de l'armée RPA
- e. En accord avec le haut Commandement, gère les promotions, les démissions et les mises à la pension à l'armée RPA

3. Commission pour la mobilisation politique et des masses

- a. Propose des programmes pour la mobilisation politique et des masses
- b. Organise des programmes pour l'éducation politique et pour le développement des cadres.
- c. Mobilise du matériel pour l'effort de guerre.

149

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.

Jean SCHOYSMAN Dr.
Beëdigd Vertaler
Traducteur Juré
Sworn Translator

- d. Monitors and mobilises material support for the families of combatants, particularly widows, orphans and other hard up cases.

4. Commission for Information and Research

- a. Carries out publicity of the struggle in the mass media
- b. Carries out research on any aspect of the struggle and all aspects of Rwanda society

5. Commission for Economic Affairs

- a. Organises programmes for fund-raising
- b. Organises production projects aimed at supporting the war
- c. Makes future plans for the economy of Rwanda

6. Commission for Supplies and Logistics

- a. Receives war requirements and arranges to procure them
- b. Organises for the transport and co-ordination of all logistic material

7. Commission for Diplomacy

Initiates and co-ordinates all diplomatic work

8. Commission for Finance

- a. Receives and keeps funds
- b. Plans for optimal utilisation of funds
- c. Audits all the funds of RPF

C. LEADERSHIP OF RPF

1. **Chairman:** Col. Alex KANYARENGWE
2. **Vice-Chairman / Chairman of High Command:**
Major Paul KAGAME
3. **Commissioner for Political and Mass Mobilisation:**
Tito RUTAREMARA
4. **Commissioner for Information and Research:**
Jean BARAHINYURA (a démissionné le 17 mai 1991)
5. **Commissioner for Economic Affairs:**
Simon NTARE
6. **Commissioner for Supplies and Logistics:**
Dr. Emile RWAMASIRABO
7. **Commissioner for Finance:**
Aloisea INYUMBA
Assistants: Gérard GAHIMA
MUKAMA
8. **Commissioner for Diplomatic Affairs**
Patrick MAZIMPAKA
9. **Chief Co-ordinator office of the Chairman**
Protais MUSONI
Directors / Assistants:

Commission of Political and Mass Mobilisation:

10. **Director of Mass Mobilisation**
Claver NYUMBAYIRE
11. **Director of Women affairs**
Connie BWIZA / Cecile M.
12. **Director of Youth Affairs:**
Angel SEMWAGA
13. **Director for Mobilisation of Materials:**
KAMALI

d. Contrôle et mobilise le soutien matériel des familles des combattants, en particulier les veuves les orphelins et tous les autres cas malheureux.

4. La Commission d'information et de recherche.

- a. Assure la publicité du combat dans les médias
- b. Effectue des recherches sur tout aspect du combat et tous les aspects de la société Rwandaise.

5. La Commission des Affaires Economiques

- a. Organise des programmes pour la collection de fonds
- b. Organise des projets de production en vue du soutien de l'effort de guerre
- c. Fait des plans pour l'avenir de l'économie du Rwanda

6. La Commission du Ravitaillement et de la Logistique

- a. Reçoit des commandes de matériel pour la guerre et fait le nécessaire pour les acquérir.
- b. Organise le transport et la coordination pour tout le matériel logistique.

7. La Commission pour la Diplomatie

Propose et coordonne tout le travail diplomatique

8. La Commission des Finances

- a. Reçoit et garde les fonds
- b. Planifie l'utilisation optimale des fonds
- c. Assure l'audit pour tous les fonds du FPR

d. LE LEADERSHIP DU FPR

1. Président : le Col. Alex KANYARENGWE
 2. Vice Président / Président du Haut Commandement : le Major Paul KAGAME
 3. Le Commissaire à la mobilisation politique et des masses : Tito RUTAREMARA
 4. Le Commissaire à l'information et la recherche Jean BARAHINYURA (a démissionné le 17 mai 1991)
 5. Le Commissaire aux Affaires Economiques : Simon NTARE
 6. Le Commissaire au Ravitaillement et à la Logistique le Dr. Emile RWAMASIRABO
 7. Le Commissaire aux Finances Aloisea INYUMBA Assistants : Gérard GAHIMA et MUKAMA
 8. Le Commissaire aux Affaires Diplomatiques Patrick MAZIMPAKA
 9. Le Coordinateur en chef du bureau du Président Protais MUSONI
- Directeurs/Assistants :

La Commission de la Mobilisation Politique et des Masses

10. Le Directeur de la Mobilisation des Masses Claver NYUMBAYIRE
11. Le Directeur des Affaires Féminines Connie BWIZA / Cécile M.
12. Le Directeur des Affaires de la Jeunesse : Angel SEMWAGA
13. Le directeur de la Mobilisation des matériels : KAMALI

17/3/2007
Jean SCHUYSMAN Dr. Jur.

Béédigd Vertaler
Traducteur Juré
Sworn Translator

14. Director of welfare: Teddy KARURETWA
 D/Director of welfare: Francine UMURUNGI
 15. Director of Recruitment of Army and PRF Members:
 RUDAHUSHA
 16. Director of Political Education:
 Christine NYINAWUMWAMI

Commission of Information and Research:

18. Director of Information: Oscar KIMANUKA
 19. Director of Research: Alexander KIMENYI

Commission for Economic Affairs:

20. Director of Fund-raising: RUJUGIRO
 21. Director of Production: Emmanuel NKUBITO
 22. Director of Planning: KAJEGUHAKWA
 Assistants: Dr. KABAYIJA, David MUSEMAKWERI,
 SEBATASI, Edith GASANA,
 I.MUGOREWIKYEZA

Commission for Supplies and Logistics:

23. Director of Procurement: KANANURA
 24. Director for Transport and Co-ordination: KALIMBA
 Assistant Director of Transport: MUTENDE

Commission for Diplomacy:

25. Director/Africa: RWAGASORE
 26. Director/Europe: BIZIMUNGU
 27. Director/N.America: DUSAIDI

Note: The office of the Chairman must be informed of the appointments done by Commissioners or Directors and of the programmes drawn by the various organs.

NDRL:

1. *Selon les informations concordantes et dignes de foi, la Commission de l'Information et de la Recherche que je dirigeais jusqu'à ma démission du FPR le 17 mai 1991 serait actuellement sous la supervision de M. Pasteur BIZIMUNGU.*
2. *Il convient de noter que toutes les personnes figurant sur le présent organigramme appartiennent à l'ethnie Tutsi sauf MM. Alexis KANYARENGWE et Pasteur BIZIMUNGU qui sont Hutu.*
3. *Il sied de remarquer que les Membres du Haut Commandement Militaire qui sont tous issus de l'ethnie Tutsi sont sciemment omis du présent organigramme.*
4. *La lecture attentive de cet organigramme montre d'emblée que le Major Paul KAGAME, Président du Haut Commandement Militaire participe à tous les échelons de décision alors qu'il n'est que Vice-Président du FPR. Par contre le Colonel Alexis KANYARENGWE, pourtant Président en titre du FPR n'a pratiquement aucun rôle significatif à jouer au sein du Haut Commandement Militaire dont il n'est pas Membre.*

14. Le Directeur du Welfare : Teddy KARURETWA
Directeur adjoint du Welfare : Francine UMURUNGI
15. Le Directeur du Recrutement de membres de l'armée et du PRF
RUDAHUSHA
16. Le Directeur de l'Education Politique
Christine NYINAWUMWAMI

La Commission de l'Information et de la Recherche :

18. Le directeur de l'Information : Oscar KIMANUKA
19. Le directeur de la Recherche : Alexander KIMENYI

La Commission des Affaires Economiques :

20. Le Directeur chargé de la Collecte de fonds : RUJUGIRO
21. Le Directeur de la Production : Emmanuel NKUBITO
22. Le Directeur du Planning : KAJEGUHAKWA
Assistants : le Dr. KABAYIJA, David MUSEMAKWERI,
SEBATASI, Edith GASANA, I. MUGOREWIKYEZA

La Commission du Ravitaillement et de la Logistique :

23. Le Directeur des Achats : KANANURA
24. Le Directeur des Transports et de la Coordination : KALIMBA
Le Directeur adjoint des Transports : MUTENDE

La Commission pour la Diplomatie

25. Le Directeur / Afrique : RWAGASORE
26. Le Directeur/ Europe : BIZIMUNGU
27. Le Directeur/Amérique du Nord : DUSAIDI

152

Note :

Le bureau du Président doit être averti des nominations faites par les Commissaires et les Directeurs et des programmes établis par les divers organes.

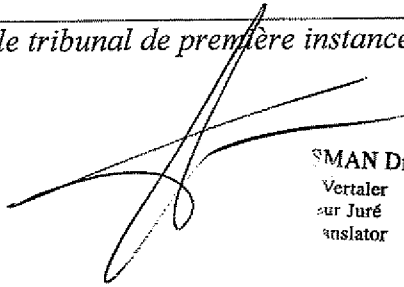
NDLR

1. *Selon des informations concordantes et dignes de foi, la Commission de l'Information et de la Recherche que je dirigeais jusqu'à ma démission du FPR le 17 mai 1991 serait actuellement sous la supervision de M. Pasteur BIZIMUNGU.*
2. *Il convient de noter que toutes les personnes figurant sur le présent organigramme appartiennent à l'ethnie Tutsi sauf MM. Alexis KANYARENGWE et Pasteur BIZIMUNGU qui sont Hutu.*
3. *Il sied de remarquer que les membres du Haut Commandement militaire, qui sont tous issus de l'ethnie Tutsi sont sciemment omis du présent organigramme.*

La lecture attentive de cet organigramme montre d'emblée que le Major Paul KAGAME, Président du Haut Commandement militaire participe à tous les échelons de décision, alors qu'il n'est que Vice-président du FPR. Par contre le colonel Alexis KANYARENGWE, pourtant Président en titre du FPR n'a pratiquement aucun rôle significatif à jouer au sein du Haut Commandement Militaire dont il n'est pas membre.

153

Ce document a été traduit NE VARIETUR de l'anglais en français par Jean Schoysman, traducteur juré près le tribunal de première instance de Bruxelles le 15 mars 2005.


SMAN Dr. Jur.
Vertaler
sur Juré
Translator

MESSAGE DU PRÉSIDENT GRÉGOIRE KAYIBANDA AUX RÉFUGIÉS RWANDAIS

TEL QUE PUBLIÉ DANS:
RWANDA CARREFOUR D'AFRIQUE
N° 31, Mars 1961

Mes Chers rwandais et Rwandaises Réfugiés,

Au dessus des soucis que la folie de certains d'entre vous me cause, quand, par des menées terroristes organisées de l'étranger, ils troublent leurs frères qui vivent en paix dans notre Rwanda démocratique et indépendant.

Au dessus de l'affliction que la malhonnêteté de certains d'entre vous Nous a causée en Nous traitant de génocide.

Au dessus de la peine que nous avons éprouvée lorsque des gens peut-être bien intentionnés ont mis à la disposition de vos manoeuvres calomniatrices, les instruments les plus modernes d'information,

En dépit de tout cela nous avons estimé utile de vous adresser un salut fraternel, avec, avec l'espoir que beaucoup d'entre vous l'entendront.

Comment du Rwanda voyons nous votre attitude dans son ensemble. Comment le Rwanda juge-t-il vos comportements, quelle est surtout notre attitude à votre égard: trois questions au sujet desquelles je vais vous donner le point de vue de la République.

1. Certains d'entre vous en grand nombre ne demandent que la tranquillité pour se faire à leur état nouveau à l'étranger, s'installer et chercher des moyens pour faire vivre honorablement leur famille. Ils sont raisonnables et ce sont ceux là que nous n'avons cessé d'inviter à rentrer au pays s'ils le veulent.

Certains d'entre vous ne se font pas à la vie à l'étranger et désireraient rentrer si l'atmosphère où ils vivent s'y prêtait: Nous

sommes à leur disposition pour leur faciliter le retour pour autant que leurs démarches ne soient intégrées dans les menées subversives et terroristes comme celles de décembre dernier.

Nous savons que la plupart des membres de ces deux groupes sont partis par panique, d'autres sous la pression de sollicitations dont ils n'ont pu mesurer à temps le caractère mensonger et inhumain.

Nous savons aussi que les Bureaux régionaux du Haut Commissariat aux Réfugiés sont prêts à vous aider pour nous faire parvenir les données pratiques susceptibles d'aider nos services à adapter notre dispositif d'accueil.

2. Un petit nombre d'entre vous sont des fanatiques et ne peuvent pas mesurer les grands pas qu'a réalisés l'histoire du Rwanda et de l'Afrique depuis les derniers trois ans.

Ces féodaux impénitents se livrent à une propagande qui tend à convaincre que le régime mwami pourra être réinstauré: grave et si grave que non seulement le régime mwami est condamné définitivement, mais encore ceux qui, dans un aveuglement inouï persistent à « combattre pour le mwami » se condamnent à périr eux-mêmes.

Ces féodaux impénitents se livrent à des tromperies destinées à leur faire donner des sommes d'argent énormes soit-disant pour aider la cause prétendue nationaliste ou humanitaire: et cet argent au lieu d'être utilisé à faire vivre les réfugiés, est employé à l'achat d'armes automatiques qui ne vaincront jamais une armée régulière et soucieuse du Progrès du Bien commun, de la République.

Ces meneurs, dont mieux que moi vous connaissez la ruse et l'incivisme, vous font participer à des opérations, qu'en démocratie

vous condamneriez, et contre lesquelles vous pourriez réagir efficacement. ils vous rendent des instruments d'un néocolonialisme qui prétend occuper la place laissée par les administrations coloniales d'antan. Vos peines dans les menées terroristes, servent en réalité un néocolonialisme que l'Afrique condamne.

Les vies humaines qui, malgré notre vigilance, ont péri par le terrorisme, ne gagnent rien à être couvertes par les bruits de vos calomnies à l'égard du Gouvernement de la République. Qui est génocide? Posez-vous honnêtement la question et répondez-y du fond de votre conscience.

Les tutsis restés au Pays qui ont peur d'une fureur populaire que font naître vos incursions sont-ils heureux de vos comportements?

Qui est génocide? Ceux qui vous appuient et financent vos menées terroristes et fratricides vous rappellent-ils aussi que les Bahutu ne se laisseront jamais malmener et qu'à vos coups ils n'entendent pas du tout opposer un héroïsme qui serait d'ailleurs de mauvais aloi? qui est génocide?

D'où viennent les armes que vous employez à terroriser vos frères des frontières? pour quels buts vous sont-elles données? Quelle assise africaine, sérieuse et constructive a jamais recommandé la lutte armée comme moyen de régler un différend si différend il y a? Les difficultés que vos menées causent au Burundi et dans les Pays qui vous avaient hébergés s'inscrivent-ils dans le cadre de la promotion de l'unité africaine? N'aident-elles pas au contraire à réassujettir l'Afrique?

Il arrive qu'entre vous, vous vous disputiez: examinez donc le motif de cette mésentente. N'est-ce pas le fond d'humanisme qui persiste toujours chez un grand nombre d'entre vous? N'est-ce pas peut-être la colère des plus fanatiques qui ne supportent pas

que l'argent collecté serve à nourrir un enfant et habiller une femme au lieu de servir à l'achat d'armes! Que veut dire tutsi? «Noble» comme dans le temps? «Seigneur» comme dans la féodalité? «Ethnie nomade et terroriste» comme vous tendez à le faire? ou comme c'est actuellement «séide des forces anti-africaines»? Quand tous les gens de bien auront ouvert les yeux et reconnu la méchanceté de vos manœuvres tutsi ne gardera plus que le sens de «séide des forces anti-africaines» ou signifiera «eth-nie nomade et terroriste».

Venons en à votre avenir et à vos enfants. Nous vous conjurons de penser à ces êtres innocents, qui peuvent encore être sauvés de la peine où vous conduisez votre groupe ethnique. Nous le répétons particulièrement à vous tutsi: votre famille vous impose des devoirs qui sont autre chose que les machinations où vous perdez votre temps et trahissez l'Afrique en terrorisant votre Pays de naissance.

Ne croyez pas avoir rempli vos obligations civiques en laissant vos femmes et vos enfants de 15 ans dans vos rangs terroristes? Encore une fois, qui est génocide?

A supposer par impossible que vous veniez à prendre Kigali d'assaut, comment mesurez le chaos dont vous seriez les premières victimes? Je n'insiste pas: vous le devinez, sinon vous n'agiriez pas en séides et en désespérés! Vous le dites entre vous: «Ce serait la fin totale et précipitée de la race tutsi». Qui est génocide?

Certains d'entre vous - et quel cynisme! - comptent pour l'avenir sur les étudiants tutsi et sur les filles tutsi. Quel terrain votre terrorisme prépare-t-il à ces jeunes gens? Quel est l'avenir de ces malheureuses coureuses dont la mission de noyautage de cabaret est tout simplement ridicule. En matière d'espionnage vous avez encore à apprendre: vous fabriquez des loques humaines

qui rendront votre défaite plus malheureuse et qui rendent plus sombre l'horizon de l'avenir des étudiants tutsi.

Et cette fin éventuelle, précipitée ou lente doit faire réfléchir ceux d'entre vous qui ont encore un sens humain.

Quant à moi, en tant qu'Africain, en tant que votre Président tant que vous vous appelez rwandais, je vous ai donné la solution la plus réaliste: cette solution à votre situation se résume en ces quelques points:

1. Déposez les armes, remettez-les au néocolonialisme qui vous trompe, et reprenez les sentiments pacifiques.
2. Ceux qui veulent rentrer dans leur pays d'origine sont invités à rentrer: qu'ils s'adressent soit directement à nos services administratifs sociaux, soit au Bureau Régional du Haut Commissariat aux réfugiés. Nous lui avons indiqué les données dont nos services ont besoin pour le dispositif d'accueil.
3. Ceux qui veulent rester et s'établir dans les pays qui les ont hébergés qu'ils s'établissent et optent pour les lois de ces pays notamment en ce qui regarde la tranquillité publique. Nos services diplomatiques sont prêts à leur fournir toute l'aide possible par des démarches et des interventions auprès des autorités de ces pays.
4. Vos enfants, qui, dans l'enseignement supérieur et dans l'Université étudient avec la bourse octroyée ou cautionnée par le gouvernement, nous n'avons cessé de les encourager à revenir après leurs études servir la République. Nous avons adressé nos encouragements au bienfaiteur qui, touché par la misère de vos enfants, a instauré à leur intention un collège dans un pays voisin avec les autorisations des responsables de ce pays.

Nous vous invitons à ne pas gêner le service qu'il rend à votre progéniture.

Nous ne nous sommes pas trompés dans notre politique, quand dès les débuts du Gouvernement provisoire, en octobre 1960, nous avons invité et notre Gouvernement et tous les Pays et toutes les instances internationales à dépolitiser votre problème de Réfugiés.

La Révolution s'est faite, violente à cause de vos leaders d'alors, en novembre 1959: votre groupe a été vaincu, le Referendum s'est fait sous les yeux des observateurs de l'ONU, votre groupe politique a été vaincu, pendant que mon Gouvernement usait de tolérance à l'égard de l'aile opposant restée dans le pays, vous avez machiné d'employer la lutte armée: vous avez chaque fois été vaincus et en même temps vous avez causé la perte de plusieurs vies humaines, vous mettez en oeuvre l'arme de la calomnie qui se retournera contre vous quand les directeurs d'agences et journaux se seront rendus compte qu'ils aident sans le savoir le terrorisme et la subversion.

Depuis le premier juillet 1962 la République Rwandaise est indépendante: ses institutions démocratiques et démocratiquement mises en places par la volonté du Peuple restent dévouées au Peuple, à tous les citoyens sans exception ni discrimination: la tranquillité publique a régné jusqu'au moment où vos incursions sont venues la troubler dans la partie méridionale du territoire, le Pays dispose à son service, d'une Assistance technique dévouée et compréhensive, recrutée dans plusieurs pays amis de l'Europe. Le développement dans tous les secteurs de la vie nationale se poursuit. Et alors que voulez-vous, avec vos incursions terroristes? Que voulez-vous quand sous la direction de gens inconscients, vous boudez l'indépendance et le développement de la République. A quoi aboutirez-vous quand indirectement vos manoeuvres inutiles jettent de la brouille entre le

Rwanda et le Burundi? En quoi vos incursions terroristes résolvent-elles votre problème de réfugiés?

Si vous aimez le Rwanda suivez la politique que son gouvernement prône en matière de réfugiés et qui vous est rappelée dans les quelques points que je viens d'énumérer.

Le sens commun et la fraternité africaine vous invitent aussi à suivre la ligne que nous vous indiquons: revenez pacifiquement ou établissez-vous tranquillement dans les pays qui vous ont hébergés.

Nous avons estimé nous adresser directement à vous Réfugiés, à ceux d'entre vous qui ont encore de vrais sentiments d'humanité. C'est votre droit de savoir ce que nous pensons de votre attitude, et nous pensons qu'au moment où des gens de bien croient pouvoir vous aider, les précisions que nous donnons viendront comme une contribution réelle à une action que nous espérons susceptible d'aider à l'amélioration des conditions de vie de vos familles et de vos adeptes. Ceux qui vous «aident» sont de deux groupes: rejetez ceux qui vous enseignent la guérilla et vous fournissent des armes pour le terrorisme, écoutez ceux qui, avec nous, vous invitent à des sentiments pacifiques et à la tranquillité, optez pour l'une ou l'autre des positions constructives du Gouvernement Rwandais.

En tant que votre Président, je vous ai indiqué ces positions espérons qu'il n'est pas trop tard que vous vous remettiez dans la ligne de la paix qui est la ligne de l'Afrique et du Monde civilisé d'aujourd'hui.

Quant aux Tutsi qui vivent dans le pays, ils jouissent non pas évidemment du titre de «seigneurs à statut spécial» mais de tous les droits reconnus aux citoyens dans n'importe quel pays démocratique. Ne les trompez plus.

Vous pouvez savoir du reste que notre tolérance à l'égard des opposants a permis à votre terrorisme d'avoir des complices, soit dans la fomentation des troubles, soit dans la compilation des calomnies à notre égard dont une certaine presse s'est fait malheureusement l'écho. Que ces complices en soient punis, c'est normal mais il sera mieux encore si vous ne les trompez plus, souvent par des manoeuvres réellement inhumaines. A quoi vous serviront leur égarement, leur malheur ou l'entretien en eux d'inquiétudes qui sont causés uniquement par le Terrorisme Inyenzi? Vos dates, le 15, le 25 de chaque mois auxquelles vous dédiez vos incursions sont pour certains d'entre vos congénères un tourment quasi perpétuel. Mettez cela en relation avec vos haines personnelles, familiales, claniques: Bega et Bahindiro qu'en est-il au juste actuellement dans vos rangs? De grâce que personne ne continue d'insister sur ce qui peut diviser: cela ne fait que nuire à la démocratie authentique et au progrès des habitants de la République: tout le Monde tend à l'union, les diversités et les minorités sont respectées: la tolérance fait la loi: c'est plus réaliste et plus constructif.

Ce que votre Président vous rappelle ici est réel. Même ceux qui ont fait de vous leur instrument de subversion néocolonialiste devraient m'écouter et revoir la disposition de leurs batteries. Ce que je vous rappelle est au dessus des finances et des armes automatiques.

Je me suis exprimé à vous avec la franchise que vous me connaissez et que je vous dois dans la situation qu'est la votre.

Notes bibliographiques

1. KATEGAYA, E.: 1^{er} Vice-Premier Ministre de l'Ouganda. Déclaration faite le 3 octobre 1990 devant le parlement ougandais.
cfr. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale in: Données sur l'implication de l'Uganda dans l'agression contre le Rwanda, p. 14
inédit, Kigali 1990
2. MUSEVENI, Yoweri: Extrait de son discours prononcé à Butare en octobre 1986. Traduction libre du Ministère rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale in: «Données sur l'implication de l'Uganda dans l'agression contre le Rwanda». op. cit., p. 9

«Recently there have been a lot of rumours circulated by people who are ignorant politically that the refugees of Rwanda in Uganda will use Uganda as a base to come and attack Rwanda. This is not possible and it will not happen and I'd like to assure all the people here it will not happen at all.

First of all there is no reason why we should do that. there is absolutely no reason why. What advantage do we have in it? For instance Sudan recently allowed the the former soldiers of the Uganda army to attack Uganda from Sudan. We defeated them but we did not go on to attack Sudan. What we mind about is to preserve our border. That's our interest. Now, if we cannot attack Sudan which allowed enemies of Uganda to attack us from there, why should we attack Rwanda? What has it done against us?

For us, we'd only quarrel with who quarrels with us. And even then we 'd not use force unless it was a method of last resort. So, there is no reason at all.

There is no political reason, there is no strategical reason, there is no reason why we should back the refugees of Rwanda in Uganda to come and disturb Rwanda. The Banyarwanda are in Uganda as refugees. Some Banyarwanda are citizens of Uganda, because some Banyarwanda are part of Uganda. Therefore, those who came as refugees. If you want to get them back, you can come and call them and they come back here. if you can't have them back, they will stay in Uganda until we find another solutions for them. So there is no problem at all on that issue».

3. MUSEVENI, Yoweri: Conférence de Presse du 10 octobre 1990 in: «Données sur l'implication de l'Uganda dans l'agression contre le Rwanda. op. cit., p. 15
4. MUSEVENI, Yoweri: op. cit., p. 12ff.
5. ATEKER, Ajal: Ministre d'Etat à la Présidence chargé des Affaires Spéciales. Sa déclaration du 13 novembre 1990 devant les autorités du District de Soroti in: New Vision du 14 novembre 1990.
6. KAGAME, Paul (Major): Chef réel des terroristes Inyenzi rajeunis in: Libre Belgique, juin 1991.
7. KANDT, Richard: «KAPUT NILI Eine empfindsame Reise zu den Quellen des Nils», p. 238
Fünfte Auflage, Verlag Dietrich Reimer, Berlin 1899
voir pour traduction française:
LUGAN, Bernard in: Etudes Rwandaises, Université Nationale du Rwanda, Volume XIV Numéro spécial, p. 27
Butare, octobre 1980

8. La communauté rwandaise de France in: «Memorandum sur la crise actuelle au Rwanda», inédit, p. 4, Paris, Décembre 1990
9. KANDT, Richard: op. cit., p. 239
voir pour la traduction française:
LUGAN, Bernard: op. cit., p. 27
10. HARROY, Jean-Paul: RWANDA - De la féodalité à la démocratie 1955 - 1962, p. 235
Hayez, Bruxelles, 1984
11. HARROY, Jean-Paul: op. cit., p. 506
12. MEYER, Hans: Les Barundi, Une étude ethnologique en Afrique orientale, p. 26
Publié par la «Société française d'histoire d'outre-mer», Paris, 1984
13. KANDT, Richard: op. cit., p. 253
voir pour la traduction française:
LUGAN, Bernard: op. cit., p. 33
14. KANDT, Richard: op. cit., p. 253
voir pour la traduction française:
LUGAN, Bernard: op. cit., p. 33
15. MEYER, Hans: op. cit., p. 25
16. MEYER, Hans: op. cit., p. 26
17. MEYER, Hans: op. cit., p. 27
18. KANDT, Richard: op. cit., p. 226
voir pour la traduction française:
MANIRAGABA BALIBUTSA: «Le mythe des fils de Gihanga ou l'histoire d'une fraternité toujours manquée?» in:
LES RELATIONS INTERETHNIQUES AU RWANDA A LA LUMIERE DE L'AGRESSION D'OCTOBRE 1990 - Genèse, soubassements et perspectives. p. 79
Editions Universitaires du Rwanda,
Ruhengeri, 1991

19. MUNEGU, Donat: La Révolution Rwandaise 1959-1962, Thèse de doctorat présentée à l'Université Catholique de Louvain, p. 479
Louvain, 1975
20. BINDSEIL, Reinhart: Le Rwanda et l'Allemagne depuis le temps de Richard Kandt, p. 20
Dietrich Reimer Verlag,
Berlin / Reimer 1988
21. BINDSEIL, Reinhart: op. cit., p. 21
22. RWEGERA, Damien / HONKE, Gudrun:
Dynamique historique de la société rwandaise
in: AMAKURU KI? (QUOI DE NEUF?)
Vivre au Rwanda, p. 39
Verlag IKO, Frankfurt/M., 1987
23. HARROY, Jean-Paul: op. cit., p. 211
24. NKUNDABAGENZI, Fidèle: RWANDA POLITIQUE, p. 35
Bruxelles, 1961
25. NKUNDABAGENZI, Fidèle: op. cit., p. 35
26. MINAFFET: «Ministère des Affaires Etrangères» in:
TOUTE LA VERITE SUR LE TERRORISME
«INYENZI» AU RWANDA
Une mise au point du Ministère des Affaires
Etrangères du Rwanda, inédit, p. 4

Ce document inédit dans le sens propre du terme, diffusé en 1964 par le Ministère rwandais des Affaires Etrangères dans la lutte du Rwanda contre la propagande des INYENZI, donne un rapport aussi accablant que précis sur les incursions des terroristes Inyenzi des années 60 (pères et grands-pères des Inyenzi de nos jours allant de décembre 1963 jusqu'en janvier 1964. Malgré le temps passé, ce document n'a en aucun cas perdu sa valeur, même aujourd'hui. Ce document reste à recommander à quiconque serait intéressé à faire un rapport objectif sur le Rwanda et sur la guerre opposant le gouvernement rwandais et les INYENZI RAJEUNIS alias FPR-Inkotanyi.

27. MINAFFET: op. cit., p. 25
28. LIZINDE, Théoneste M. (Major):
La découverte de Kalinga ou la fin d'un
mythe, p. 158
Kigali, 1979
29. LIZINDE, Théoneste-M.: op. cit., p. 158
30. KIMENYI, Alexandre: Sa lettre du 22. décembre 1988 à moi-
même.
31. LIZINDE, Théoneste-M.: op. cit., p. 126
32. LIZINDE, Théoneste-M.: op. cit., p. 141
33. LIZINDE, Théoneste-M.: op. cit., p. 138
34. LIZINDE, Théoneste-M.: op. cit., p. 152
35. LIZINDE, Théoneste-M.: op. cit., p. 157
36. BARAHINYURA, Shyirambere J.:
1973-1988 Le Général-Major HABYARIMANA,
Quinze ans de tyrannie et de tartuferie au
Rwanda, p. 96
Editions Izuba, Frankfurt/M. 1988
37. MAURER, Franz (Père): Sa lettre ouverte du 25 mars 1991 au
Colonel Alexis KANYARENGWE. Ce docu-
ment est repris dans son intégralité en annexe.
38. SEBIZIGA, Aloys (Dr.): Lettre du 3 mai 1989, au Président de
la République.
39. KANYARENGWE, Alexis (Colonel)
40. KANYARENGWE, Alexis (Colonel)
41. KANYARENGWE, Alexis (Colonel)
42. KANYARENGWE, Alexis (Colonel)
43. BARAHINYURA; Shyirambere Jean:
Lettre ouverte du 10 mars 1990 au Général-
Major Juvénal HABYARIMANA
44. FPR: Code of Conduct (voir texte intégral en annexe)
45. MINAFFET: op. cit., p. 15
46. MINAFFET: op. cit., p. 15
47. MINAFFET: op. cit., p. 15ff.

48. MINAFFET: op. cit., p. 21
49. MINAFFET: op. cit., p. 22
50. BARAHINYURA, S. Jean: 1973-1988 - Le Général-Major
HABYARIMANA, op. cit., p. 41
51. LOGIEST, Guy: MISSION AU RWANDA, page dédicace
Didier Hatier - Bruxelles, 1988